

**JOURNAL OFFICIEL**



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

**(6<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du jeudi 9 avril 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. **Equipement militaire pour les années 1987-1991.** - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi de programme (p. 125).

Discussion générale (*suite*) :

MM. Michel Rocard,  
Jacques Peyrat,  
Arthur Paecht,  
Georges Marchais,  
Jean-Pierre Bechter,  
Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*).

*Suspension et reprise de la séance* (p. 138)

MM. Loïc Bouvard,  
Xavier Dugoin,  
M<sup>me</sup> Edwige Avice,

MM. Marcel Bigeard,  
Henri Louet,  
M<sup>me</sup> Florence d'Harcourt,  
MM. André Bellon,  
Jean-Paul Virapoullé,  
Jean Diebold,  
Pierre Bernard-Reymond,  
Jean-Guy Branger.

Clôture de la discussion générale.

Motion de renvoi en commission de M. Lajoinie :  
MM. Jacques Rimbault, François Fillon, président de la commission de la défense ; André Giraud, ministre de la défense. - Rejet par scrutin.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 151).

## COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE,**  
**vice-président**

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### **ÉQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1987-1991**

**Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,  
d'un projet de loi de programme**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (nos 432, 622).

Hier soir l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Michel Rocard.

**M. Michel Rocard.** Monsieur le ministre de la défense, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le groupe socialiste l'a déjà annoncé, il votera le projet de loi que nous débattons aujourd'hui.

C'est le premier texte important de cette législature qui sera adopté avec nos voix et, compte tenu du programme législatif que le Gouvernement nous a annoncé, il est possible qu'il soit le seul. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. André Giraud, ministre de la défense.** Dommage !

**M. Michel Rocard.** Nous ne vous accordons pas aujourd'hui la confiance que nous vous avons refusée avant-hier. Notre engagement va d'abord au rassemblement des Français autour d'une politique de défense nationale, et au soutien des orientations définies par le Président de la République.

Sur ce sujet moins que sur tout autre, en effet, le Gouvernement ne pouvait se permettre de poursuivre des visées trop idéologiques et susceptibles de diviser les Français.

Sur ce sujet plus que sur tout autre, de par ses responsabilités constitutionnelles, le Président de la République se devait de vérifier la pertinence et la continuité des grandes orientations de défense de la France.

Sur ce sujet plus que sur tout autre, enfin, les socialistes tiennent à rappeler leurs convictions essentielles. S'il est arrivé à nos devanciers, douloureusement instruits par l'histoire, d'être méfiants devant le rôle que certains pouvoirs conservateurs ont souvent voulu faire jouer à l'armée, la fonction de défense a toujours été au cœur des préoccupations des socialistes. Aujourd'hui encore, le grand livre de Jaurès sur *L'armée nouvelle* continue d'aiguillonner la réflexion de certains de nos officiers et je vois une continuité qui va d'Albert Thomas à la loi de programme de 1983, en passant par l'effort de réarmement engagé par le Front populaire.

Cette loi de programme de 1983, dont j'observe, monsieur le ministre, avec satisfaction que le présent projet ne cherche guère à se démarquer - ce qui jette un petit doute sur la nécessité absolue où nous étions d'en faire un autre, mais peu importe - l'opposition d'alors avait refusé de la voter.

Nous aurions pu aujourd'hui imiter son exemple et laisser à la seule majorité la responsabilité des dépenses militaires.

Mais ce que l'intérêt politique à court terme pourrait nous conseiller, le sens de l'Etat nous l'interdit. *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Au-delà des choix du quotidien, les options qui conditionnent le destin national n'ont de validité que si elles sont largement approuvées dans le pays.

La France a la chance d'être, parmi tous ses partenaires de l'Alliance atlantique et plus nettement encore parmi les pays européens, celui où la politique de défense est la plus largement acceptée.

Un doute, pourtant, parcourt à ce sujet notre jeunesse. Loin de vouloir, comme d'autres générations, bouleverser la société, la jeunesse entend bien y entrer tête haute, en préservant à la fois son identité et sa diversité. Or cette jeunesse-là est tentée de rejeter le nucléaire, civil et militaire, ainsi que le service militaire.

De fait, pour elle - et heureusement - la guerre est loin, ou semble loin : vingt-cinq ans depuis le dernier cessez-le-feu signé par notre pays. Près de vingt millions de jeunes Français, dont plus de cinq millions d'électeurs, n'ont connu que la paix, au point qu'elle paraît à beaucoup aller de soi, être la situation la plus normale. Certes ils pressentent qu'une guerre est toujours possible, mais nombre d'entre eux pensent qu'on ne peut pas plus se prémunir contre elle que contre un tremblement de terre ou un raz de marée et, dans ces conditions, que l'effort de défense est inutilement coûteux.

Ce fatalisme-là serait suicidaire. La France tire des profondeurs de son histoire une expérience assez douloureuse pour dissiper toute illusion. A qui porte sur le monde un œil lucide et froid, il apparaît clairement que jamais plus qu'aujourd'hui il ne fut essentiel d'être vigilant, prudent et préparé.

Sur les quelque six mille guerres dont l'histoire de l'humanité a gardé la chronique ravageuse, on en distingue de deux sortes : conflits d'intérêts, conflits de civilisation.

Nous ne sommes prémunis contre aucun des deux types. Qui peut affirmer que la lutte localisée entre intérêts contraires ne saurait pas s'étendre ? Qui peut affirmer que l'intégrisme, impérialiste par essence, reculera devant une guerre proclamée sainte ? Qui peut affirmer que la compétition de civilisation engagée entre l'Est et l'Ouest aura nécessairement une issue pacifique ? Et pourquoi donc toutes ces armes braquées sur nous ?

Le paradoxe veut que ce soit l'agressivité des autres qui dicte notre conduite. Si cela ne tenait qu'à nous, démocrates, pacifiques, la dépense militaire n'aurait pas lieu d'être, ou du moins pas si lourde. Mais parce que nous avons de bonnes raisons de savoir que d'autres ne sont pas aussi démocrates, de bonnes raisons de penser que d'autres ne sont pas aussi pacifiques, il nous faut bien proportionner notre effort à l'agressivité qu'on leur suppose. Car nul ne doit pouvoir espérer nous imposer quoi que ce soit par la force. C'est une question de liberté, une question de dignité, une question de survie. Une question de survie pour notre peuple, mais aussi pour les hautes valeurs universelles dont l'histoire fait de notre pays l'héritier et le porteur.

Alors, certes, je dirai volontiers avec la jeunesse qu'on ne peut « aimer » le nucléaire, mais j'ajouterai, avec ou sans elle, que chacun doit en comprendre la nécessité. Je le dis avec d'autant plus de conviction que, comme beaucoup de mes amis socialistes, j'ai été de ceux qui militaient naguère pour un choix différent. Le débat n'est plus d'actualité. Nul ne saura jamais qui avait raison au début des années soixante. *(Murmures sur les bancs du groupe du R.P.R.)* L'histoire eût été tout autre. Seul compte le fait qu'une option a été prise en faveur du nucléaire, qu'elle a créé une situation dont nul ne peut s'abstraire et qui nous impose sa logique.

Mais, justement parce que l'armement nucléaire répond à une logique qui lui est propre, il faut être attentif à y rester fidèle.

Nous constatons avec satisfaction que le projet de loi réaffirme un certain nombre de principes essentiels que le Président de la République n'a cessé de défendre.

Premier principe, celui de la primauté nécessaire de la dissuasion, en particulier de la dissuasion nucléaire stratégique. Il emporte un certain nombre de conséquences dans le maintien des programmes lancés ou décidés par le précédent gouvernement, tout comme par l'accent mis sur la force océanique stratégique.

Nous satisfait également la décision de maintenir ce qu'on appelle la seconde composante et de renoncer à faire prévaloir l'idée de missiles nomades, de « missiles à roulettes », comme on les a appelés, stationnés hors du plateau d'Albion.

Une mise en garde, monsieur le ministre, me paraît nécessaire sur ce point.

Certains, et peut-être notre rapporteur, M. Fillon, dont la phrase à ce sujet manquait au moins de précision - or il connaît l'art de la précision - semblent continuer à espérer que le missile redeviendra déplaçable.

Il n'est guère sérieux de croire au secret des déplacements d'engins de cette taille, ne serait-ce qu'à cause des exigences de leur sécurité. ●

Il est surtout inadmissible de prendre le risque d'inquiéter la population, qui préfère à juste titre rester éloignée de telles cibles. Nous n'avons que peu de zones quasi désertiques. Il faut nous en tenir à celles-là. Ce sont d'ailleurs des raisons de même nature qui ont conduit nos partenaires américains à renoncer à l'itinérance de leurs armes de cette catégorie.

Le rôle des armes nucléaires préstratégiques, enfin, est clairement défini. Certes, elles doivent avoir - et je cite le texte - une « efficacité militaire propre », mais elles ont bien valeur - et je cite encore le texte - d'« ultime avertissement ». Dans ce qu'on a dénommé à tort nucléaire tactique, il est vital que le caractère nucléaire l'emporte sur le caractère tactique...

**M. Jean Le Garrec.** Très juste !

**M. Michel Rocard.** ...que la décision d'emploi, du fait de ses conséquences possibles, soit prise non par la hiérarchie militaire, quelque estime qu'on puisse avoir pour ses qualités, mais par le chef de l'Etat.

Si, dès 1964, et parce que cela résultait naturellement de la Constitution, il a été décidé de confier au seul Président de la République, et à lui seul, le pouvoir de déclencher le feu nucléaire, c'est non seulement parce qu'il est de la logique même de la dissuasion de résulter d'une décision solitaire, mais c'est aussi parce que cette décision-là est politique bien plus que militaire. Et même quand je la qualifie de politique, j'ai le sentiment d'être en-deçà de la réalité.

Oui, ne nous le cachons pas, il pourrait arriver ce jour terrible où un Président devrait prendre une décision dont il serait conscient que l'histoire de l'humanité, pourtant fertile en drames, n'offre aucun précédent comparable.

L'homme à qui revient cette charge écrasante n'aurait que peu de temps pour consulter, écouter, avant d'acquiescer l'absolue conviction que l'issue est inévitable, que tout le reste a échoué, qu'aucun autre choix n'est plus possible. Ensuite, ensuite seulement, mais ensuite certainement, il devrait agir, et sans hésitation.

Aussi l'essentiel est-il d'éviter d'en arriver à ce résultat monstrueux. Il faut, pour cela, veiller à ne pas forger l'engrenage qui le rendrait fatal. Il faut donc faire en sorte que la décision, parce qu'elle est terrible, soit unique, et voilà pourquoi le nucléaire ne peut être que stratégique, ou préstratégique, et en aucun cas tactique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Cette prudence, monsieur le ministre, qui n'est pas de simple vocabulaire - vous le sentez bien - le projet la respecte et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'était apparue une tentation contraire.

**M. Jean Le Garrec.** Eh oui !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. Michel Rocard.** J'ajoute encore un autre élément de satisfaction, que nous tirons de l'exposé des motifs. Les auteurs du projet ont su, et je suis content de les en féliciter, exprimer dans une formule heureuse et d'une rare concision l'une des vérités les plus intangibles et les plus délicates de notre problématique. Cette formule est celle qui dit que « si notre survie se joue à nos frontières, notre sécurité peut se jouer à celles de nos voisins. »

Voilà qui, sans diminuer en rien le caractère national de notre force de dissuasion, fait ressortir en pleine clarté la solidarité qui nous unit, y compris en matière de défense, à nos partenaires et amis de l'Europe.

Le nucléaire, y compris l'ultime avertissement, restant par définition lié à la dissuasion, il est spécifiquement national et doit le demeurer. C'est donc dans l'ordre conventionnel que cette solidarité européenne peut trouver sa concrétisation, qu'il s'agisse de la coopération industrielle, des achats croisés d'armements, puis, il faut l'espérer, des doctrines d'emploi des forces et de leur commune préparation.

Voilà, monsieur le ministre, quelques-unes des principales raisons, et on voit qu'elles sont denses, pour lesquelles le groupe socialiste a décidé de voter ce projet de loi.

**M. André Fanton.** Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

**M. Michel Rocard.** Vous auriez pu voter celui de 1983 et seriez honorés de l'avoir fait. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jacques Baumel.** Et vous auriez mieux fait de voter pour la force de dissuasion !

**M. Alain Richard.** Les aboyeurs doivent se taire de temps en temps !

**M. François Fillon, président et rapporteur de la commission.** Où sont les aboyeurs, monsieur Richard ?

**M. Alain Richard.** Pour l'instant, ils sont d'un seul côté !

**M. Michel Rocard.** Mais une fois cela fait, et correctement fait, ce ne sera pas pour solde de tout compte. Il restera, d'une part, à concrétiser cette loi, d'autre part, à accroître les chances de la paix.

Concrétiser cette loi, cela suppose en premier lieu des choix. Car il ne doit échapper à personne que la multiplicité des programmes rend budgétairement difficile, pour ne pas dire impossible, de les mener tous à bien, et simultanément.

Peut-être, monsieur le ministre, la contradiction budgétaire se trouvera-t-elle vers la fin de la période couverte par la loi ou juste après, mais la loi engage des programmes qui dureront plus de quinze ans et vous ne pouvez pas soutenir que nous tiendrons tout.

La liste impressionnante des réalisations envisagées par l'annexe au projet ne peut que susciter un certain scepticisme.

**M. Jean Le Garrec.** Très bien !

**M. Michel Rocard.** S'il s'agit de contracter une obligation de moyens, nous l'approuvons, nous la votons. S'il s'agit de contracter une obligation de résultats, je me sens obligé de mettre en garde contre les difficultés futures de financement. Et si je tiens à cette précision, sans l'assortir de reproches, c'est pour ne pas encourir les vôtres lorsque dans quelque temps nous vous aurons remplacés au Gouvernement, ... *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Henri Louet.** Présomptueux !

**Mme Florence d'Harcourt.** Affirmation gratuite !

**M. Michel Rocard.** ...si les problèmes surgissent à ce moment-là, ce qui me paraît peu évitable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il est un autre aspect, que j'évoquais en commençant, et sur lequel nous ne pouvons demeurer muets bien que la loi ne l'aborde point puisqu'elle n'évoque que l'équipement. Il concerne le service national.

Longtemps, nous avons cru, et pas seulement les socialistes, que le débat sur le sens et la durée du service militaire se résumait à l'alternative entre la conscription et l'armée de métier. Tous, nous avons découvert, et pas seulement les socialistes, que le problème ne se pose pas exactement en ces termes simplistes. Il a fallu du temps pour s'en dégager.

S'il est clair que l'armement nucléaire ne peut être mis aux mains du contingent, clair aussi, de ce fait, que le contingent n'intervient que dans le conventionnel, il nous faut en tirer toutes les conséquences et j'en vois au moins deux primordiales.

La première est qu'il nous faut raisonner en termes de coopération européenne. Ce n'est pas prioritairement sur notre propre territoire que se déroulerait une bataille conventionnelle, et de celle-là nous ne pourrions être absents. Nous sommes membres d'une alliance.

La seconde conséquence est que ce service pourrait sans doute changer de nature et être, si j'ose dire, plus militaire. Cela signifie qu'une formation de base, de deux à trois mois, peut ensuite ouvrir la voie à divers types d'affectation : affectation en unité pour y accomplir des tâches réellement utiles, affectation dans la gendarmerie, voire dans la police, pour tous ceux qui le souhaitent et que nous savons nombreux.

Les tâches civiles liées à la lutte contre les catastrophes naturelles et à la coopération avec le tiers monde pourraient y prendre plus de place. La formation professionnelle et générale pourrait y être intensifiée. Et tout cela n'est sans doute pas incompatible avec une nouvelle réflexion sur sa durée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les perspectives ne manquent pas, que la hiérarchie militaire est prête à encourager et que vous-même, monsieur le ministre, avez évoquées en septembre 1986 devant la commission de la défense en des termes rénovés auxquels j'ai tenu à rendre hommage.

Cette loi nous mettra en mesure de préparer l'armée française à ses tâches futures, et c'est en cela, malgré les quelques réserves que je viens d'évoquer, qu'elle doit être favorablement accueillie.

Mais j'aurais garde d'oublier que, s'il est indispensable d'avoir une défense efficace, il est meilleur encore de n'avoir pas à s'en servir.

Voilà plus d'une vingtaine de siècles qu'on répète : « Si tu veux la paix, prépare la guerre. » Je préférerais qu'on affirme : « Si tu veux la paix, prépare la paix - elle n'est pas si simple - même si tu ne dois jamais oublier que tu peux avoir à faire la guerre. »

Voilà pourquoi je crois indispensable de nous préoccuper aussi, et sans doute avant tout, d'action diplomatique. Elle seule peut déminer le champ des relations internationales. Elle seule peut, un jour, nous soulager pour partie au moins de ces dépenses exorbitantes. Nous avons la dissuasion et c'est bien, mais il est une chose qui lui est supérieure : la prévention.

Contrairement, pour ne pas excéder mon temps de parole, à ne pas entrer dans le détail, je m'en tiendrai, sur ces sujets aussi, à quelques éléments inévitablement schématiques.

Le premier concerne les relations Est-Ouest et trois des interrogations les plus actuelles qui en découlent : la bombe à neutrons, les armements chimiques, les dernières propositions de M. Gorbatchev. Et sur ces trois sujets, nous avons le sentiment que l'attitude de la France doit s'inspirer des mêmes principes : ni fermeture, ni naïveté.

La bombe à neutrons, comme les autres armes préstratégiques, pose le problème de sa doctrine d'emploi et, plus précisément, du lieu où elle pourrait exploser. Actuellement, qu'elle soit de l'Est ou de l'Ouest, c'est toujours l'Allemagne qui sera concernée la première, ce qui nous fait obligation, sans renoncer à rien *a priori* naturellement, d'avoir avec nos voisins les discussions les plus étroites et les plus précises.

Les armements chimiques sont actuellement interdits. Le traité conclu à ce sujet en 1925 doit être renouvelé. La France doit peser de tout son poids pour atteindre cet objectif. Mais il lui faut aussi savoir que le succès de ces négociations n'est pas garanti et donc faire en sorte de n'être pas prise en défaut par un éventuel échec.

Cela se limite aujourd'hui à la préparation de la capacité industrielle et pas plus. Confirmez-nous, monsieur le ministre, que nous sommes bien d'accord sur ce point.

Les propositions de M. Gorbatchev, enfin, sont trop nouvelles pour être prises comme argent comptant, trop importantes pour être prises comme monnaie de singe.

Le désarmement est trop souhaitable, et ses chances rares, pour que quiconque puisse le négliger *a priori*. Et autant il serait irresponsable de créditer l'Union soviétique d'une bonne foi à laquelle elle ne nous a pas habitués, autant il serait criminel de lui refuser l'occasion de la prouver, quitte à ne jamais baisser la garde.

Restent les relations Nord-Sud, à propos desquelles je me limiterai à une mise en garde.

La faim, l'oppression, la misère sont des facteurs de guerre au moins aussi dangereux que la volonté de puissance. Aider le tiers monde, dans tous les domaines, n'est donc pas seule-

ment une exigence de toute morale humaine. C'est aussi un besoin impérieux pour la paix de la planète, et cela peut avoir des implications militaires.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a une gageure à procéder en si peu de temps à un tour d'horizon qu'on voudrait exhaustif. C'est la discussion qui permet aux autres orateurs de mon groupe de préciser divers aspects que je n'ai pu qu'évoquer ou même pas mentionner.

Il me revenait d'expliquer notre choix, le choix de femmes et d'hommes responsables, soucieux de l'avenir de la France, acharnés à le faire pacifique mais déterminés à réagir dans le cas contraire.

Dans les options prises par la V<sup>e</sup> République, telles que le chef de l'Etat les a précisées, telles qu'il les met en œuvre, nous nous reconnaissons. Nous sommes heureux d'avoir vu le Gouvernement s'y ranger. (*Rires sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. André Fanton.** C'est extraordinaire !

**M. Michel Rocard.** Nous travaillerons à ce que ce souci de notre défense et la compréhension de ses contraintes deviennent chaque jour davantage un élément de cohésion pour la France aujourd'hui et demain pour l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat.** Monsieur le ministre, votre projet de loi de programme comporte onze pages d'exposé des motifs qui sont autant d'annonces de plats d'un menu alléchant, laissant espérer toutes les satisfactions pour un appétit féroce de défense.

Le départ de votre projet est bon.

Oui, des retards suicidaires pour notre pays se sont accumulés surtout entre 1981 et 1986, rendant nécessaire un réexamen d'ensemble de la programmation militaire, et notamment des grands programmes de notre défense.

Oui, vous avez eu raison de consacrer, dans cet esprit de rattrapage et de réexamen, votre projet de loi exclusivement à la programmation de l'équipement. Nous vous demandons toutefois, à cet égard, de nous préciser sur quel titre sera prélevé le financement des dépenses d'interventions extérieures.

Oui, vous avez eu raison de l'exprimer en crédits de paiement.

Oui, vous avez eu raison d'exprimer les engagements financiers en volume, c'est-à-dire en francs constants.

Oui, vous avez sans doute eu raison aussi de prévoir une programmation glissante.

Mais surtout, vous avez été particulièrement bien inspiré dans votre analyse des menaces auxquelles notre pays est confronté et des nécessités auxquelles il doit faire face.

Il est vrai que le rapport des forces sur notre continent est caractérisé par un important déséquilibre en effectifs et en matériels au profit du Pacte de Varsovie, par la persistance de surcapacités nucléaires soviétiques à tous les niveaux et par une menace chimique étonnante.

Il est vrai que la France ne peut rester indifférente aux détériorations de la situation en Méditerranée, aux traités et engagements avec les pays d'Afrique.

Il est vrai que la montée en puissance des fanatismes, les déséquilibres démographiques, les rivalités ethniques sont préoccupants.

Il est vrai que l'accélération du progrès technologique crée des contraintes nouvelles et que nous devons être présents dans les grands développements de l'utilisation de l'espace.

Il est vrai enfin que, face à ces menaces, la France doit maintenir son indépendance ; contribuer avec ses alliés à la sécurité de l'Europe ; protéger ses intérêts dans le monde.

Deux questions se posent dès lors. Doit-elle faire seule tous ces efforts et, si c'est le cas, comment ? C'est le problème auquel le projet de loi programme qui est soumis à notre examen doit répondre.

Passons sur le projet de loi lui-même ; il n'apporte aucune réponse à notre soif de connaître quels sont les moyens que vous proposez et quels sont leurs coûts.

Laissons-nous « glisser » à notre tour sur l'annexe, qui, en trente-huit paragraphes, dont certains lapidaires, imprimés en petits caractères semblables aux clauses spéciales des avenants aux contrats d'assurance (*Sourires*), engage à la fois le programme de nos forces armées pour cinq ans et 474 milliards de francs. C'est un peu court et, malgré votre audition

toujours appréciée en commission de la défense nationale, nous aurions été très critiques à votre égard si le rapport fouillé, riche en connaissances et en indications diverses, de M. le président Fillon n'était venu apporter le témoignage d'une complicité bienfaisante.

Mais je ne peux m'empêcher de vous dire que tous ceux, étrangers à cette double complicité, celle de M. le Président de la République et de M. le Premier ministre, celle du ministre de la défense nationale et du président de la commission de la défense nationale, c'est-à-dire tous les députés, et à travers eux la nation, demeurent sur leur réserve.

Le rapporteur l'a très bien senti qui note avec finesse que « tous les avantages retirés par le Gouvernement d'une loi peu précise sur les programmes ont l'inconvénient de diminuer notablement les pouvoirs de contrôle du Parlement ». Avec néanmoins cet apaisement délicat : « cette situation étant toutefois compensée par les informations recueillies par votre rapporteur, en particulier sur les grands programmes de la loi ».

Je dois à la vérité de dire, lui en faisant compliment, que M. Fillon a tenté de sauver le rôle du Parlement par un amendement qui viendra en discussion plus tard, et, par ailleurs, que je partage totalement sa conclusion aux termes de laquelle « le modèle qui nous est proposé aujourd'hui ne fait que reprendre globalement celui de la précédente loi alors qu'il s'avère de plus en plus nécessaire d'entreprendre une réflexion sur le rôle et l'utilisation du corps de bataille ».

Paraphrasant, une fois n'est pas coutume, M. le Premier ministre, Jacques Chirac, qui affirmait hier dans cette enceinte : « La démocratie ne s'accommode pas d'ambiguïtés », j'ajouterai : « La défense nationale non plus ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )*

Mais il est vrai que votre projet va dans le bon sens, qu'il comporte une augmentation notable des crédits apportés à l'équipement de nos armées, permettant de moderniser ou de programmer des armements nouveaux, même s'ils sont parfois à échéance un peu lointaine : trois ans pour le programme Astarté, cinq ans pour les 68 Mirage 2000 et les 90 missiles A.S.M.P., six ans pour les quatre S.N.L.E. équipés du M. 4, six ans pour le programme Ramsés, neuf ans pour le S. 4, quinze ans pour les Hadès.

Il est non moins vrai que vous avez su enfin trancher dans le vif en achetant, à des conditions avantageuses, les trois Awacs que réclamaient nos aviateurs depuis longtemps, mettant un terme à une attente qui devenait inexplicable. Il est vrai aussi que vous avez pris la bonne décision de fabriquer l'arme chimique destinée à contre-balancer les unités chimiques soviétiques dispersées dans les steppes de l'Oural.

Enfin, votre discours d'hier soir devant cette assemblée, je vous l'ai dit, a laissé passer un frisson d'espoir merveilleux sur la possibilité d'un consensus national, que vous méritez, et européen.

Bref, notre groupe votera donc votre projet de loi.

**M. Alain Grotteray.** Comme les socialistes !

**M. Jacques Peyrat.** Cela me met à l'aise pour vous faire en contrepartie les observations que nous estimons devoir vous faire.

Nous sommes moins sûrs que nos collègues socialistes de l'intérêt de confier les armements nucléaires préstratégiques dans la seule main du Président de la République, qui n'a pas forcément les qualités d'un chef de guerre, seul juge de l'opportunité de l'emploi de telles armes à un moment donné du combat.

Et puis je regrette, puisque vous nous avez affirmé que nous savions faire la bombe à rayonnement renforcé, dite bombe à neutrons, et que l'Hadès plus tard pourrait tirer ce type d'arme nucléaire, que vous n'avez pas déjà doté nos unités de combat avancé de ce projectile.

L'effort devrait porter sur la production de projectiles à rayonnement renforcé pour les Pluton, plus tard pour l'Hadès, mais aussi pour les canons de 155. Cette arme à neutrons pourrait remplacer le lance-roquettes multiples à moindre coût et avec un soutien logistique beaucoup plus léger. L'armée de l'air pourrait aussi être équipée en avions avec capacité d'armes à neutrons.

Nous avons été heureux de voir M. Raymond Barre rejoindre la thèse du Front national. Il écrivait le 26 mars 1987 : « Ce fut une grande faute et une grande faiblesse, il y a quelques années, que de renoncer à fabriquer

l'arme à neutrons. Il est absurde de nous priver tous d'une arme dont la contribution à la dissuasion serait d'une importance vraiment capitale. »

Je regrette, monsieur le ministre, que le rapport fait le 18 septembre 1986 devant la commission de la défense nationale par le général Capillon, chef d'état-major de l'armée de l'air, avant son départ à la retraite, n'ait pas été entendu, lorsqu'il affirmait que 700 avions étaient nécessaires, que 550 avions seraient raisonnables, mais que 450 avions étaient un minimum au-dessous duquel on ne peut pas descendre.

Je regrette que notre besoin d'un avion de transport militaire à long rayon d'action ayant une capacité de transport, sur 7 000 kilomètres, en mission tactique, de dix tonnes sans ravitaillement en vol et de seize tonnes avec ravitaillement en vol ne soit pas satisfait.

Je regrette qu'il ne soit pas assuré - ce n'est pas dans le titre V - un entraînement de cent quatre-vingt-seize heures minimum de vol par an et par pilote, et surtout, ce que vous-même avez relevé, monsieur le rapporteur, que seulement 100 appareils de combat seraient appelés, en cas de conflit, à assurer l'appui des forces terrestres de notre corps de bataille, ce qui est insuffisant.

Je regrette que notre retard en artillerie ne soit pas comblé, persuadé, après Napoléon et mon père, officier d'artillerie, que celle-ci est la reine des batailles.

Les canons de 155 automoteurs ou tractés ainsi que les lance-roquettes multiples dont le général Schmidt nous disait le 16 septembre 1986 qu'ils constituaient un programme impératif sont d'une nécessité absolue pour la défense comme pour la contre-offensive.

Je crains aussi que les dotations guerre en munitions, surtout munitions d'artillerie et de rechange, ne soient pas suffisantes pour soutenir un combat d'une durée même limitée.

Je regrette le retard qu'il deviendra impossible de combler dans les régiments d'hélicoptères de combat, des hélicoptères anti-chars, mais surtout des hélicoptères d'appui-protection dont l'absence livre aux coups des hélicoptères russes armés de canons la totalité de nos flottilles.

Je regrette que le retard dans la construction des ATL 2, nos avions de patrouille, n'ait pas été comblé plus rapidement et que l'on hésite encore sur le coût peut-être élevé de ce programme de 40 aéronefs pourtant nécessaires.

Je regrette que les cris d'alerte de l'amiral Leenhardt, devant notre commission, le 18 septembre 1986, n'aient point été entendus non plus. Selon le chef d'état-major de la marine, une partie de nos navires et de nos avions arrivent à péremption et ne pourront être remplacés nombre pour nombre. Des 180 navires en 1974, 145 navires de différents tonnages sont encore à la mer ; ils seront 120 dans cinq ans, alors que la France doit couvrir les mers du troisième domaine maritime mondial avec 11 millions de kilomètres carrés.

Je sais que ce problème crucial de renouvellement de notre flotte de surface est connu du rapporteur, de vous-même, monsieur le ministre, et du Premier ministre. Néanmoins, le problème du financement des dix bâtiments de présence outre-mer à commander n'est à ce jour toujours pas réglé.

Je regrette que l'avion de combat tactique pose le douloureux problème à la fois du coût et des rendez-vous. Cet avion polyvalent, nécessaire pour l'aéronavale en 1994 et pour l'armée de l'air en 1996, ne sera pas prêt à ces dates. Des solutions intermédiaires et forcément boiteuses devront inévitablement être trouvées d'ici là.

Je regrette que l'échéance du programme « Orchidée », système de surveillance du champ de bataille, ne soit pas encore déterminée, son avenir devant être conditionné par des choix non encore fixés sur les appareils de reconnaissance sans pilote que l'on appelle les drones.

Je regrette que vous ne sachiez pas encore dire à quel moment sera mis en chantier le deuxième porte-avions nucléaire.

Je regrette que le choix entre la mobilité et la fixité de la nouvelle composante nucléaire stratégique terrestre que constitue le missile S4 soit laissé à la fin du temps de la cohabitation. J'avoue ma préférence pour la mobilité encore que je persiste à espérer que, dans les neuf années à courir, il sera permis de changer pour un missile de croisière sous-marine, quitte à le construire avec un partenaire.

Enfin, je regrette que la doctrine concernant la conscription ne soit pas aménagée par un corps de volontaires ou professionnels pour servir nos armées de terre, mer, air, opé-

rationnel immédiatement et au premier choc, un service militaire court permettant de redonner toute sa vigueur à la défense opérationnelle du territoire.

Je parlerai à peine, tant je suis intervenu en commission et à cette tribune, de la grande misère de la D.O.T. dont le rapporteur souligne pudiquement l'état « rustique ».

Alors que dire de cette loi de programme militaire ?

Vous en avez tiré ce que vous avez pu, compte tenu des retards accumulés qui ne vous sont pas imputables, de l'enveloppe accordée par M. le ministre des finances et des choix qu'il a fallu faire.

Cette loi permet selon le général Saulnier, notre chef d'état-major général des Armées, qui est venu nous le dire le 18 mars 1987 en commission, d'éviter des abandons inacceptables, de prévoir l'utilisation de l'espace dans les domaines d'observation et de transmission, et de moderniser les matériels terrestres, maritimes et aériens.

Elle assure, selon lui, sur l'équipement des forces armées : une progression des moyens spatiaux ; une stagnation des moyens militaires et une régression des moyens conventionnels.

Vous voyez que l'on est loin d'être apaisé dans notre appétit de défense ! Et la réalité, qui transpire au long des restrictions, des hésitations, des abandons et des demi-vérités de vos rapports, apparaît très brutalement. Avec moins de 4 p. 100 du P.I.B.M., consacré à l'effort de défense, nous n'arriverons pas à donner à nos forces armées tous les moyens modérément nécessaires et la cohésion immédiate des corps de batailles et des forces d'intervention ou de surveillance outre-mer.

Cela est d'autant plus fâcheux, monsieur le ministre, qu'avec votre approche intellectuelle excellente des problèmes posés par la défense nationale, avec le réajustement et l'effort financier déjà fait, il faudrait peut-être parfois deux à trois milliards par ci ou par là pour conforter des petits et moyens programmes permettant de donner une base aux projets de plus grande envergure.

Reste le deuxième volet de la question que je posais au début de mon propos : la France doit-elle assurer seule cette défense ? Certes non !

Il n'est plus possible de faire face, seul, à toutes les menaces et surtout à la menace essentielle, celle des Soviétiques qui s'exerce à partir d'un système totalitaire et impérialiste et de sa puissance militaire renforcée chaque jour davantage.

Il est difficile pour une puissance moyenne comme la France de maintenir sa dissuasion nucléaire au niveau compétitif, de développer ses moyens conventionnels de défense qui peuvent être engagés aux côtés de nos alliés, de maintenir notre présence en Méditerranée, dans les départements et territoires d'outre-mer, en Afrique et d'assurer la défense civile.

Si, comme je le crains, du fait de la mauvaise perception de l'Europe par nos amis britanniques, une concertation avec la Grande-Bretagne sur le devenir de nos forces de dissuasion et sur la construction en commun de nouveaux armements ou engins n'est pas envisageable, alors il faudra mettre toutes nos ressources dans la coopération européenne de défense, refusée bien à tort il y a plus de trente ans.

Peut-être la crise des euromissiles et les propositions pleines de duplicité de M. Gorbatchev, susceptibles de favoriser tout à la fois le risque de dérive neutraliste de la République fédérale d'Allemagne et le risque d'un découplage stratégique avec les Etats-Unis, provoqueront-elles le sursaut nécessaire pour amorcer le mouvement d'une prise de conscience européenne.

C'est en ce sens que vont tous nos espoirs. Malheureusement, il faut faire vite et les prises de conscience tardent à se manifester.

Restent, enfin, les hommes et la volonté de défense de notre pays, toile de fond déterminante de tout ce qui touche à la défense nationale.

Il ne peut persister de défense nationale que s'il existe une nation. Or il s'effectue progressivement un transfert de mots et d'idées qui tendent à supplanter celle de l'existence même de cette nation.

Des concepts comme ceux de « droits de l'homme », de « dignité humaine », de « mondialisme », de « société multiculturelle », des images comme celle de « soldat de la paix », occultent ou supplantent les idées de nation ou de patrie quand ils ne s'y opposent pas. Au nom des droits de

l'homme, le peuple français se transforme en un groupement hétéroclite, sans conscience d'une identité commune ni cohésion suffisante pour former une nation.

**M. Michel Rocard.** C'est parfaitement scandaleux !

**M. Roger Holeindre.** C'est parfaitement vrai !

**M. Jacques Peyrat.** Il n'est pas vain de se demander si la volonté de défense peut encore avoir un sens dans un pays qui fait de la préférence nationale et de l'usage de la force pour se défendre un péché contre l'humanité et la paix. Qu'il soit devenu indifférent qu'un jeune Français fasse son service militaire à l'étranger plutôt qu'en France montre à quel degré est tombé le sentiment national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*).

Notamment, il est permis de se demander quelle serait l'attitude d'un lobby étranger important en France, ainsi que du parti communiste, si un conflit devait un jour éclater entre notre pays et l'Union soviétique, rappelant à cet égard que déjà, en 1939, ce même parti communiste abandonna la lutte engagée par la France contre le fascisme hitlérien, adhérant ainsi aux intérêts contraires, à ce moment-là, de l'Union soviétique.

**M. Gérard Fréoulet.** Messerschmitt !

**M. Jacques Peyrat.** Cela pour vous dire, en même temps que nos craintes, combien nous sommes attachés au concept « d'esprit de défense ». Sans lui, nous serions battus d'avance. Selon le précepte du philosophe chinois Sun-Tzu : « Avant même que j'ensanglante ma lame, l'ennemi s'est rendu ».

Mais naturellement, cela ne ressort pas des crédits du titre V. Comme le disait Rudyard Kipling : « C'est une autre histoire ». Et cela sera aussi le thème d'un autre débat tout aussi important.

Je vous remercie de m'avoir écouté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

**M. le président.** La parole est à M. Arthur Paecht.

**M. Arthur Paecht.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le vote d'une loi-programme militaire doit être le moment privilégié pour la discussion de notre politique de défense. Il est normal que le Parlement s'en saisisse pour s'informer, mais aussi pour donner son avis. C'est la raison pour laquelle nous pensons, depuis longtemps déjà, qu'il n'y a pas de sujet interdit, qu'il n'y a pas de sujet tabou et que cette information doit être suffisamment complète pour que le Parlement puisse se déterminer en connaissance de cause.

Les exposés du Premier ministre, de vous-même, monsieur le ministre de la défense, et de tous les rapports ont pour l'essentiel répondu à notre attente. Il est clair que le groupe U.D.F. soutient sans réserve dans ce domaine, comme dans bien d'autres, l'action du Gouvernement.

La plate-forme de Gouvernement U.D.F. - R.P.R. à laquelle nous nous référons stipule en effet que « redressement et renouveau » sont des impératifs pour que la France retrouve son aptitude à faire face de manière efficace aux dangers qui la menacent et pour qu'elle puisse pleinement jouer son rôle sur la scène internationale.

L'enveloppe financière de la loi - 474 milliards de francs - traduit déjà de manière indiscutable le redressement et l'importante progression des crédits de paiement de l'équipement, après quatre années de rupture de l'effort, et confirme que la priorité a été rendue à la défense. Il était temps !

On peut sans doute regretter que la loi ne soit pas globale et s'inquiéter d'avance du devenir des budgets de fonctionnement ; on peut aussi regretter le flou relatif aux échéanciers et aux catalogues physiques. Mais il faut bien rappeler que toutes les lois antérieures, sauf une peut-être, ont connu des dérives et des retards malgré les tableaux les plus précis et les plus détaillés.

En revanche, cette loi, en fixant ses crédits de paiement en francs constants, donne satisfaction à l'une de nos revendications déjà ancienne, puisqu'elle garantit le pouvoir d'achat des armées.

Enfin, la disposition du texte relative à une révision possible, à la fin de 1988 - année importante -, des orientations relatives à l'équipement de 1989, 1990, 1991 en fonction de l'état de la défense et de la situation de l'économie, avec de surcroît cette projection sur les deux années ultérieures, cette

disposition, disais-je, réalise partiellement une programmation « glissante » à laquelle nous sommes favorables, ne fût-ce que pour des raisons de logique industrielle.

Mais si l'enveloppe financière est bien la meilleure possible en cette période difficile de notre économie, les crédits obtenus pour l'équipement restent inférieurs aux besoins, surtout si l'on prend en compte toutes les demandes formulées par les états-majors.

Or une loi de programme militaire ne peut pas et ne doit pas être une loi d'addition de programmes.

Des choix se sont imposés, certains ont été opérés, d'autres sont restés plus flous. Mais nous comprenons que les choix soient difficiles, voire impossibles, si l'on se réfère à un concept stratégique figé, statique, prisonnier du dogme. Le concept stratégique doit au contraire être dynamique et évolutif en fonction du contexte géopolitique, économique, social et bien sûr technologique, afin de permettre la réalisation d'un appareil militaire cohérent doté non pas d'un équipement surabondant ou abondant, mais suffisant et seulement suffisant.

Sur ce point, celui du renouveau, notre position est plus nuancée ou réservée.

Bien évidemment, il n'est pas question d'une remise en cause des principes fondamentaux de notre défense : dissuasion, appartenance à l'Alliance et missions hors d'Europe, et en Afrique en particulier, ne sont ni contestables ni contestées.

Cependant, notre engagement dans la défense de l'Europe n'est pas, à notre avis, suffisamment explicite et les divergences doctrinales apparues au grand jour, et plus précisément celles relatives à la place de l'armement nucléaire tactique dans notre stratégie, laissent planer trop de doutes quant à l'engagement de nos forces à côté de nos alliés, et naturellement au premier chef des Allemands.

La plate-forme de gouvernement U.D.F.-R.P.R. à laquelle nous continuons de nous référer prenait en compte le concept de la « dissuasion sur les avants » et nous regrettons que la loi de programme soit en retrait sur ce point fondamental. Ce non-choix ou cette non-décision a deux conséquences redoutables : d'une part, les Soviétiques peuvent penser qu'une attaque contre l'Allemagne de l'Ouest n'entraînera pas le recours aux armes nucléaires par la France.

**M. Alain Grlotteray.** Très bien !

**M. Arthur Paecht.** D'autre part, le neutralisme vivace Outre-Rhin peut se renforcer en l'absence d'assurances obtenues en ce sens par la République fédérale d'Allemagne, avec le risque de sa part d'un progressif détachement du dispositif de défense de l'Ouest.

**M. Alain Grlotteray.** Très bien !

**M. Arthur Paecht.** Notre concept de l'ultime avertissement, délivré par exemple par cent-quatre-vingts Hadès, dont chacun a une puissance cinq, six ou sept fois supérieure à celle de la bombe d'Hiroshima, cet ultime avertissement risque de nous conduire aussi à notre ultime manifestation d'existence, et à ce titre il nuit à la crédibilité de notre dissuasion.

L'U.D.F. souhaite, et il n'est pas trop tard pour le faire, que la France prenne l'initiative d'une réelle concertation européenne de la défense entre la France, la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne, d'une part, et notre allié américain, d'autre part. La charte de sécurité européenne proposée par M. le Premier ministre à l'U.E.O. va dans le bon sens pour choisir un concept commun de défense qui serait mis en application par les états-majors.

Nous pensons que le moment est bien choisi parce que l'affaire de Reykjavik et de « l'option zéro » a exercé un effet d'électrochoc sur les consciences européennes. Même sous sa présentation la plus optimiste, l'option zéro entraîne du point de vue stratégique un affaiblissement de la dissuasion américaine.

Une riposte nucléaire américaine à une attaque contre l'Europe, par des missiles américains basés hors d'Europe n'est en effet pas très crédible.

Bien sûr, l'Europe occidentale ne doit pas, *a priori*, rejeter l'option zéro, même si elle inclut d'éventuelles négociations sur les missiles à courte portée, qui rendent l'option encore plus dangereuse. Nous sommes, nous aussi, partisans du désarmement nucléaire et du désarmement conventionnel, s'ils sont équilibrés.

Mais nous n'avons pas le droit de méconnaître les dangers stratégiques résultant d'une négociation dont nous ne sommes pas partie prenante, et s'il apparaît que les Etats-Unis d'Amérique ne réaffirment pas clairement la couverture stratégique de l'Europe par leurs systèmes centraux, nous les Français, avec les Britanniques, devrions alors en évaluer toutes les conséquences.

Après l'option zéro, pour faire face à la supériorité soviétique, il n'y aurait plus que nos forces de dissuasion nucléaire nationales. Nous devons alors affirmer que nos intérêts vitaux dépassent largement nos territoires nationaux et que notre engagement s'applique à l'ensemble du monde occidental encore libre.

Cette initiative en faveur d'une défense européenne ne doit plus être différée. S'il nous fallait attendre pour ce faire, sous prétexte de logique je le reconnais, que l'union politique de l'Europe avec un exécutif commun soit réalisée, il y aurait de fortes chances de voir nos démocraties disparaître, englouties dans la « maison commune », dont parle M. Gorbatchev, qui tient aussi, à sa manière, un langage européen.

Pour notre part, nous continuons à dire, avec le Premier ministre, Jacques Chirac, « qu'il n'y a pas de sécurité pour la France sans sécurité pour ses voisins », et que « si la survie de la nation se joue aux frontières du pays, sa sécurité, elle, se joue aux frontières de ses voisins » et non « peut se jouer » comme le dit de manière trop restrictive le texte qui nous est soumis.

Avec nos alliés, nous nous devons d'être solidaires dans la défense de la République fédérale d'Allemagne, qui constitue pour nous un espace stratégique commun et, puisque la dissuasion est globale, classique et nucléaire, nous sommes partisans de la fabrication de munitions neutroniques qui seraient de nature à renforcer notre dissuasion.

De même, nous ne voyons pas pour quelles raisons nous refuserions de nous doter d'armes chimiques qui tiennent déjà une grande place dans les arsenaux de l'Est, et la loi de programme, à juste titre et sans fausse pudeur, tient à l'affirmer. Cela aussi renforce et modernise la dissuasion.

Monsieur le ministre, sur le plan des matériels, vous avez fait des choix que nous approuvons et, à condition de gérer les moyens que nous vous accordons avec beaucoup de rigueur, la cohérence et la modernisation de notre appareil militaire seront réussies.

Mais, de toute évidence, des points faibles demeurent pour l'instant et nous ne souhaitons en citer qu'un seul, à titre d'exemple, celui de la marine nationale. Celle-ci est littéralement écrasée par la priorité accordée à la F.O.S.T., qui absorbera, en 1987, 59 p. 100 des autorisations de programme et 52 p. 100 des crédits de paiement du chapitre des fabrications, hors matériels aéronautiques, bien sûr.

Or, ayant confirmé les missions en Méditerranée, dans l'Océan Indien et ailleurs, vous avez fait le choix, après bien des hésitations, de la construction du porte-avions nucléaire, premier élément du futur groupe de porte-avions.

Nous approuvons ce choix, tout en sachant que le problème des avions reste posé et que, par ailleurs, l'état de notre flotte de surface est préoccupant parce que vieillissant à l'extrême.

Puisque vous ne disposez pas de moyens financiers pour y remédier, nous renouvelons notre proposition, exprimée à cette même tribune le 12 novembre 1986, sur un recours éventuel au crédit-bail, au *leasing*, comme on dit maintenant, formule « exotique », selon le président de la commission de la défense nationale.

**M. André Fanton.** Il a raison !

**M. Arthur Paecht.** S'agissant essentiellement de la construction de bâtiments de présence peu onéreux, peut-être pourriez-vous nous indiquer si cette formule a quelque chance d'être retenue ? Elle aurait en tout cas notre approbation !

Nous avons aussi quelques regrets à formuler, par exemple sur le chapitre des armes « intelligentes », car la loi de programme se limite sur ce sujet à une déclaration de nature générale. Nous aimerions aussi savoir quelle est la politique du Gouvernement en matière de missiles tactiques au moment même où vous semblez lancer le M.I.C.A. ?

Nous ne savons pas grand-chose non plus de certains matériels susceptibles de répondre à des concepts nouveaux, comme par exemple les missiles *Stand off*. Pouvez-vous nous



indiquer l'état d'avancement du projet S.A.M.P. - sol air moyenne portée - et du programme S.A.A.M. - surface air anti-missiles ?

Et puis surtout, monsieur le ministre, nous regrettons l'absence de clarification au sujet de la F.A.R., et nous continuons de penser que cette opération lancée par les précédents gouvernements l'était essentiellement pour des raisons publicitaires.

**M. Michel Rocard.** Oh !

**M. Guy-Michel Chauvaud.** Pas du tout !

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Il ne comprend rien !

**M. Arthur Pœcht.** La F.A.R. n'apporte rien de plus à la capacité d'action extérieure qui existait avant sa création ni dans les moyens, ni dans l'aptitude à conduire une action de cette nature. Pire, elle diminue sensiblement le potentiel organique de la première armée et crée une dualité regrettable dans le commandement des forces françaises engagées dans la zone d'action de cette armée.

**M. André Ledran.** Irresponsable.

**M. Arthur Pœcht.** Enfin, nous déplorons aussi que la coopération en matière d'armement, indispensable pour une puissance moyenne comme la France - et je sais, monsieur le ministre, que vous vous y employez - ne fasse pas l'objet d'une approche plus élaborée.

Sans vouloir établir des responsabilités, nous observons que nos partenaires privilégient la coopération avec les Etats-Unis de préférence à celle avec la France ou, plus grave encore, qu'ils coopèrent entre eux, sans la France, comme cela risque d'arriver dans le domaine des avions de combat.

Un mot encore, monsieur le ministre, à propos des hommes. Nous réaffirmons avec vous notre attachement à la conscription ou à un service national. Mais il y a bien longtemps que le service militaire n'est plus égalitaire et, de toute façon, l'armée française ne peut ni ne doit jouer dans certains cas le rôle d'une halte-garderie.

Tous les partis qui constituent cette Assemblée réclament depuis longtemps et sous tous les gouvernements un débat au Parlement sur le service national. Mais, curieusement, aucun gouvernement ne donne suite à cette demande. Ce n'est jamais le moment. Et pourtant, il s'agit d'une affaire capitale pour notre pays.

En conclusion, la loi de programme qui nous est proposée va être adoptée à une large majorité. Pour ce qui nous concerne, nous avons toujours voté des crédits militaires, sous de Gaulle, sous Pompidou, sous Giscard d'Estaing et même, la première année, sous François Mitterrand, tant nous sommes convaincus de l'absolue priorité qui doit être accordée à la défense de notre pays.

Que d'autres aujourd'hui nous rejoignent et reviennent sur leurs erreurs nous rassure et nous conforte.

**M. André Fanton et M. Robert Poujade.** Très bien !

**M. Arthur Pœcht.** Il y a des patriotes sur tous les bancs de cette Assemblée sans exception et ils l'ont prouvé dans le passé, quand il le fallait, aux moments les plus difficiles de notre histoire.

**M. Alain Lamaasoure.** Très bien !

**M. Arthur Pœcht.** Mais le consensus, auquel tout le monde s'est référé tout au long de ce débat - et dont j'ai l'impression qu'on le confond parfois avec le compromis - ...

**M. Alain Glotteray.** Très bien !

**M. Arthur Pœcht.** ...ce consensus auquel nous aspirons ne peut pas être de façade ou de circonstance pour des raisons de politique intérieure. Il doit traduire une adhésion profonde à notre doctrine et à l'action que le Gouvernement exerce en conséquence et conformément à la mission qu'il a reçue du Parlement et du pays.

Monsieur le ministre, nous, nous vous faisons confiance pour exécuter cette politique (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Marchais.

**M. Georges Marchais.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de programmation militaire qui est soumis à notre examen est profondément mauvais. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Nous savons bien, puisqu'il bénéficie en quelque sorte de la double paternité du Président de la République et du Premier ministre, qu'il va être adopté par une large majorité de l'Assemblée. Mais pas par les députés communistes. En rejetant ce texte par leur vote, ceux-ci vont exprimer leur nette opposition à une politique qui conduit à une participation accrue de la France à la folle course aux armements.

Le service d'information et de relations publiques des armées vient ainsi de révéler que, depuis 1984, les crédits consacrés aux fabrications d'armements augmentent de plus en plus. Le budget de 1987 a encore aggravé cette poussée au point que, pour la première fois, ces crédits dépassent ceux consacrés au fonctionnement des armées. Et le Premier ministre a dit que cette tendance irait en s'accroissant.

La priorité est ainsi nettement accordée à la production, à la recherche et au développement d'armes toujours plus dangereuses et sophistiquées, notamment dans les domaines nucléaire et spatial.

En outre, pour la première fois, est prévue la fabrication d'armes chimiques, en violation des traités dont la France est pourtant signataire...

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Avec d'autres !

**M. Georges Marchais.** ... et alors que tout le monde sait qu'à Genève, des négociations sont engagées sur l'interdiction et la liquidation de telles armes.

La décision de doter la France de ces armes barbares que sont les armes chimiques est un fait nouveau extrêmement grave.

**M. Georges Mesmin.** Et les Russes, ils n'en ont pas ?

**M. Georges Marchais.** Outre leur caractère dangereux, ces choix reflètent dans leur domaine propre une stratégie industrielle d'ensemble qui consiste à favoriser les secteurs de haute rentabilité capitaliste et à sacrifier délibérément les autres, avec toutes les conséquences désastreuses qui en découlent.

S'il est, en effet, un domaine où cette rentabilité capitaliste atteint des sommets, c'est bien celui de la production des armements de pointe. Matra, Thomson, Dassault, l'aérospatiale, d'autres entreprises privées ou appelées à être dénationalisées vont être les grands bénéficiaires de cette politique. Mais, dans le même temps, les arsenaux et les manufactures d'Etat sont laissés pour compte, ainsi que les entreprises spécialisées dans la fabrication des armements conventionnels que, selon vous, monsieur le ministre de la défense, « il serait stupide » - c'est votre terme - « de produire chez nous quand nous pouvons les acheter à l'étranger ».

Ainsi, le quart des effectifs du groupement industriel des armements terrestres est sacrifié et les menaces se précipitent contre les arsenaux.

Le Premier ministre a redit récemment qu'il existait entre le Président de la République et lui en accord sans nuances sur cette politique de course aux armements. Effectivement, c'est ensemble qu'ils répètent qu'elle constitue la condition de la sécurité de notre pays et qu'ils s'affirment en faveur d'une « défense européenne », ce vieux projet réactionnaire et atlantiste que les communistes avaient contribué à mettre en échec il y a trente-trois ans.

Aujourd'hui, les dangers d'un tel dessein se sont démultipliés, car faisant leurs jonctions du président des Etats-Unis, les dirigeants du pays qualifient la participation de la France à la militarisation de l'espace d'indispensable à l'indépendance de l'Europe. Le Président de la République a ainsi déclaré à La Haye, en février 1984 : « qu'une communauté européenne de l'espace serait... la réponse la mieux adaptée aux réalités militaires de demain ». Quant au Premier ministre, il avait précisé, ici même, il y a un an, que : « l'I.D.S. est une chance à ne pas laisser passer ».

Eh bien, nous répondons : non !

**M. Henri Louet.** Comme les Soviétiques !

**M. Georges Marchais.** Pour la paix, pour l'humanité, pour la France, ce n'est pas une chance, c'est un malheur !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.**  
A qui la faute ?

**M. Georges Marchais.** Car sauvegarder notre sécurité, ce n'est pas préparer la guerre, c'est agir pour la paix.

Je sais qu'un vieux précepte prétend que l'un ne va pas sans l'autre. Mais continuer à raisonner ainsi, ne pas voir combien cette conception est dépassée, c'est ne rien comprendre au problème essentiel désormais posé à l'humanité et qui est celui-ci : l'accumulation des armes nucléaires atteint un tel niveau qu'il met en cause la présence même du genre humain sur la terre.

Songez à quelques chiffres : en dix ans, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont amassé chacun dix fois de quoi détruire l'autre.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Qu'ils désarment !

**M. Georges Marchais.** Cette charge représente un million de fois celle qui s'abattit sur Hiroshima ! C'est comme si chaque habitant de la planète - j'insiste : chaque habitant - était assis sur trois tonnes de T.N.T.

Les savants de toutes origines l'ont montré, et le simple bon sens le dit aussi : avec de tels moyens, il n'y aurait, en cas d'affrontement militaire, ni vainqueur ni vaincu. Il n'y aurait plus rien.

De plus, en dehors même d'un conflit militaire, des tragédies récentes, comme celles de la navette spatiale ou de Tchernobyl, nous contraignent à nous poser la question : avec une telle accumulation d'armes nucléaires, que pourrait-il advenir en cas d'accidents dus à la défaillance humaine ? La réponse est terrifiante.

Comment les dirigeants du pays peuvent-ils ne pas comprendre que, désormais, les choix entre la guerre ou la paix, entre le serment ou le désarmement, entre la confrontation ou la négociation, renvoient tous à une même alternative : ou bien l'extermination, ou bien la survie de l'humanité ? Comment peuvent-ils ne pas admettre que, à l'échelle nationale, européenne et mondiale, l'heure n'est pas à une nouvelle étape dans l'escalade nucléaire, mais au dialogue et à la coopération, à des initiatives concrètes en faveur du désarmement ?

Mais non ! Ils font mine de ne rien entendre et de ne rien voir. En France, comme dans le monde entier, des millions de femmes, d'hommes, de jeunes se dressent pour réclamer la paix et le désarmement ? Ils les condamnent, et souvent les insultent. Samedi dernier encore, à Paris, près de 400 chercheurs scientifiques français réunis à l'initiative de notre parti ont condamné la dérive dangereuse qui est imposée à la recherche, placée de plus en plus dans la course aux armements alors qu'elle pourrait jouer un si grand rôle pour la solution des grands problèmes du monde ? Ils méprisent leur avis !

Des forces les plus diverses - des organisations syndicales et politiques,...

**M. Pierre-André Wiltzer.** Le K.G.B. ?

**M. Georges Marchais.** ... des Eglises, des gouvernements comme ceux des pays socialistes, des pays non alignés, ou encore les six chefs d'Etat de l'« Initiative de New Dehli », font des propositions pour désarmer ? Ils les ignorent !

La manière dont ils réagissent à la chance historique qui s'offre actuellement aux peuples européens est particulièrement révélatrice de cette attitude négative.

Par la voix de Mikhaïl Gorbatchev, l'Union soviétique a proposé de supprimer tous les missiles intermédiaires SS 20, Pershing et Cruise basés sur notre continent. Cette proposition s'appuie sur le contenu du projet d'« option zéro » que les Etats-Unis avaient dû avancer il y a quelques années et que le Président de la République avait approuvé à l'époque. Mais, une fois de plus, lui et le Premier ministre répondent mal.

Le chef de l'Etat a commencé par prétendre que « la France n'a rien à dire » à propos de cette négociation sur les euromissiles.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.**  
C'est vrai !

**M. Georges Marchais.** Il avance maintenant l'idée, avec le Premier ministre, qu'il faudrait démanteler en même temps les fusées à moyenne portée et celles à courte portée.

Autrement dit, ils se prononcent désormais pour négocier « en paquet », alors qu'ils s'étaient félicités que ce type d'accord ait échoué à Reykjavik ! Décidément, que ne feraient-ils pas pour opposer une fin de non-recevoir à ces propositions concrètes de désarmement !

Mais ces pauvres prétextes ne tiennent pas, puisque les Soviétiques ont fait savoir depuis longtemps que la disparition des euromissiles ne mettrait pas en cause l'existence des armements nucléaires français et britanniques...

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.**  
C'est faux !

**M. Georges Marchais.** ... que la signature de l'accord supprimant les missiles intermédiaires conduirait immédiatement au retrait des missiles de moindre portée installés en République démocratique allemande et en Tchécoslovaquie, enfin que la négociation pour la réduction équilibrée puis la disparition totale des missiles nucléaires tactiques serait ouverte entre les parties concernées.

**M. Pierre Bernard-Reymond.** Et pour les armements conventionnels ?

**M. Georges Mesmin.** Et les armes chimiques ?

**M. Georges Marchais.** J'y viendrai !

En vérité, il n'est aucun argument pour justifier cette politique de surarmement et ce refus de contribuer de manière positive au désarmement. Les missiles à moyenne portée ? La négociation pour leur démantèlement est engagée. Les missiles à courte portée ? C'est la même chose. Les armes chimiques ? La possibilité concrète s'offre de leur interdiction totale et de leur liquidation. Les fusées intercontinentales balistiques, les armements conventionnels ? Tout est ouvert à la négociation.

Tout cela, les dirigeants du pays le savent bien. De même qu'ils savent que, par leur attitude, ils font jouer un mauvais rôle à la France, ils portent un coup à son autorité et à son rayonnement. Quelle honte pour notre pays que d'entendre l'ambassadeur des Etats-Unis féliciter le Président de la République et le Premier ministre pour leur action qui - je le cite - « fait plus qu'apporter sa part à la défense des intérêts de l'Occident » et « joue un rôle de locomotive » !

Nous refusons de les suivre sur cette voie. Pour notre part, nous faisons nôtre la proposition qu'a émise l'Union soviétique de supprimer par étapes toutes les armes nucléaires d'ici à l'an 2000...

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.**  
C'est l'alignement complet !

**M. Georges Marchais.** ... comme nous soutiendrons toute proposition, d'où qu'elle vienne, allant en ce sens.

**M. Georges Mesmin.** Et les armes chimiques ?

**M. Georges Marchais.** Nous le déclarons solennellement : nous souhaitons vivement - et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour y parvenir - qu'à la fin du siècle la France, comme les autres pays, ne compte plus une seule arme nucléaire. Tel est notre objectif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

En inscrivant nos objectifs et notre action dans cette perspective, nous sommes fidèles aux choix que nous avons faits en 1977, lorsque notre comité central avait déclaré : « Nous excluons catégoriquement que la France démocratique poursuive la course aux armements nucléaires toujours plus perfectionnés, plus nombreux, plus meurtriers. Nous nous prononçons strictement, dans l'état actuel de la défense nationale et étant donné l'absence d'un système de sécurité collective en Europe, pour la maintenance de l'arme nucléaire. »

**M. Arthur Paecht.** Il faudra faire l'acrobate !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.**  
Vous avez voté la loi de 1983 !

**M. Georges Marchais.** J'y viens ! Ne vous énervez pas ! Gardez votre sang-froid !

Les faits nous montrent qu'avec la politique actuelle cette dernière notion est largement dépassée. La production de missiles nucléaires mobiles, d'armes nucléaires tactiques ou stratégiques, dotées ou non du neutron, de nouveaux missiles

à têtes multiples pour sous-marins nucléaires, ce n'est plus la maintenance de l'arme nucléaire française, c'est la course aux armements nucléaires.

**M. François Fillon**, président de la commission, rapporteur. C'était le cas en 1983 !

**M. Georges Marchais**. Il en est de même de l'étude, annoncée par le chef de l'Etat à La Haye, de la mise en place dans l'espace de satellites munis de rayons lasers ou de faisceaux à particules lourdes. Nous refusons cette étude et cette fabrication d'armes nouvelles toujours plus monstrueuses que les impératifs de la défense nationale ne justifient absolument pas. C'est pourquoi nous exigeons la cessation immédiate des essais nucléaires à Mururoa. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

Qu'on ne nous dise pas que nous envisageons, de ce fait, un désarmement unilatéral de la France !

**Plusieurs députés des groupes U.D.F. et du R.P.R.** Si ! Si !

**M. Georges Marchais**. Nous avons toujours été et nous sommes pour une réelle défense de la France.

**Plusieurs députés des groupes U.D.F. et du R.P.R.** Sans armes !

**M. Arthur Paecht**. Avec un lance-pierres !

**M. Georges Marchais**. Pour nous, rien n'est plus important que l'indépendance et la souveraineté nationale, et nous savons que l'indépendance et la souveraineté se défendent. C'est pourquoi nous nous prononçons en faveur d'une politique efficace de défense nationale, et donc pour une armée nationale, dotée des moyens militaires nécessaires.

Ainsi, nous avons agi et nous continuerons d'agir pour que la défense aérienne soit dotée du Rafale, pour que la défense terrestre le soit du char Leclerc, pour que cesse le déclin de la défense maritime. De ce point de vue, nous affirmons que la flotte de surface et sous-marine est handicapée par la construction des porte-avions nucléaires, qui ne répondent pas aux critères d'une politique de défense.

Inséparablement, nous considérons, comme nous n'avons cessé de le dire et de le répéter, que la défense nationale repose avant tout sur le peuple. C'est pourquoi nous restons profondément attachés au service militaire à base de conscription, dont le déroulement et le contenu doivent être sérieusement améliorés afin que les jeunes partagent l'idée de sa nécessité.

**M. Alain Griotteray**. Ça, c'est bien !

**M. Georges Marchais**. Tels sont nos choix. Comme nous le disions déjà en 1977, ceux-ci ne sont « concevables selon nous qu'absolument indissociables d'une politique étrangère active, traduisant en démarches concrètes la volonté de la France non seulement de consolider la détente et la coexistence pacifique...

**M. Georges Meamin**. Aux ordres de Moscou !

**M. Georges Marchais**. ... mais aussi de parvenir à la cessation de la course aux armements nucléaires, à leur réduction concertée et équilibrée, à la mise hors la loi par accord international de l'arme nucléaire, à la liquidation du danger nucléaire. Et, plus généralement, du désarmement ». Nous ajoutons : « C'est dans le cadre de cette politique de paix et de désarmement que se situe notre politique de défense nationale. C'est seulement si une action politique intense en faveur de ces objectifs accompagne l'entretien de moyens militaires d'un niveau suffisant que sera efficacement assurée la sécurité de notre pays. »

Comme l'a fait à plusieurs reprises le Président de la République, le Premier ministre vient de réaffirmer - et il a choisi pour cela le sol des Etats-Unis - qu'il existe en France « un consensus national sur les problèmes de défense ». Je me vois contraint de dire qu'il s'agit d'un mensonge.

Mensonge d'abord parce qu'il ne s'agit pas, avec la politique actuelle, de « défense » de notre pays, mais de course aux armements. Et ensuite parce qu'il n'y a pas de « consensus national » sur cette question cruciale.

Il n'y a pas de « consensus » entre tous les Français, loin de là. Comme le prouvent des sondages récents, un nombre croissant d'entre eux souhaitent comme nous le désarmement et croient en sa possibilité.

Et il n'y a pas non plus de « consensus » entre toutes les forces politiques.

**M. Alain Griotteray**. 90 p. 100 !

**M. Georges Marchais**. Le parti communiste français, lui, n'est pas d'accord. Nous disons non à cette politique dangereuse de surarmement. Nous disons non au rôle mesquin et agressif que les dirigeants du pays font jouer à la France contre les partisans de la paix du monde entier.

**M. François Fillon**, président de la commission, rapporteur. Qui menaçons-nous ?

**M. Georges Marchais**. Nous disons non aux profits gigantesques et immoraux que les grands groupes industriels et les banques tirent de la course aux armements et du commerce des armes, qui constitue désormais un élément majeur du commerce extérieur de la France.

**M. Marcel Bigard**. Vous croyez ce que vous dites ?

**M. Georges Marchais**. Nous disons non à cette folie monstrueuse, qui engloutit des sommes fabuleuses alors qu'il y a tant de besoins à satisfaire dans notre propre pays et que des centaines de millions d'hommes, de femmes, d'enfants manquent de tout dans les pays du tiers monde.

Quarante mille enfants y meurent de faim chaque jour...

**M. Alain Griotteray**. En Ethiopie !

**M. Henri Louat**. Et à Kaboul !

**M. Georges Marchais**. ... un milliard d'hommes et de femmes y ont une espérance de vie qui ne dépasse pas quarante-cinq ans, huit cents millions y sont analphabètes et cinq cents millions chômeurs.

**M. Robert Montdargent**. Ecoutez ça, monsieur le ministre !

**M. Georges Marchais**. Comment accepter que l'on dépense chaque année dans le monde plus de mille milliards de dollars pour les armes...

**Mme Florence d'Harcourt**. A Kaboul !

**M. Georges Marchais**. ... quand on sait qu'il suffirait de deux cents milliards - le cinquième de cette somme - pour abolir la faim sur la terre et en finir avec le sous-développement et ses effets d'ici à l'an 2000, comme l'a déclaré le président du mouvement des non-alignés au huitième sommet de celui-ci, en septembre dernier ?

Pour qu'il y ait un « consensus national », il faudrait une tout autre politique de défense...

**M. Alain Lamessoure**. Les Russes à Paris !

**M. Georges Marchais**. ... une politique qui se détourne radicalement de la course aux armements, qui contribue au désarmement en préservant la sécurité, l'indépendance et la souveraineté de la France, une politique qui choisisse de donner à la vie les sommes fabuleuses qui se dépensent pour la mort.

**M. Arthur Paecht**. En roubles ?

**M. Georges Marchais**. C'est tout le sens de notre action : une France indépendante dans un monde de paix, débarrassé de toutes les armes nucléaires.

**M. Alain Lamessoure**. Et les autres ?

**M. Georges Marchais**. Nous assigner un tel objectif nous vaut, certes, bien des coups. Mais nous avons confiance. Nous saurons faire tomber les obstacles que les dirigeants du pays dressent - eux et la majorité qui va se compter en faveur de ce projet - pour barrer la route au désarmement. Tel va être le sens de notre vote. Tel est et sera le sens de notre participation active, avec beaucoup d'autres, à toute initiative en faveur de la paix, en faveur du désarmement, en faveur de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. François Fillon**, président de la commission, rapporteur. Vous n'avez pas dit pourquoi vous aviez voté la loi de programmation de 1983 !

**M. le président**. La parole est à M. Jean-Pierre Bechter.

**M. Jean-Pierre Bechter**. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les discours prononcés par Jacques Chirac, Premier ministre, et par M. André Giraud,

ministre de la défense, confirment notre ardente adhésion aux efforts engagés avec une exceptionnelle prémonition par le général de Gaulle et poursuivis sans relâche par ceux qui se sont référés à sa pensée militaire. Si j'en crois ce que nous avons entendu ces dernières heures, ils sont nombreux. Et les gaullistes s'en réjouissent.

Dès octobre 1945, le général de Gaulle analysait avec lucidité l'obligation de posséder l'arme atomique. La bombe a abrégé la guerre. Pour le moment, c'est une justice à lui rendre. Nous-mêmes ou nos descendants verrons si l'on doit, dans l'avenir, continuer à lui rendre cette justice.

Revenu aux affaires, le général exécuta à la lettre son dessein : « Notre pays, perpétuellement menacé, se trouve une fois de plus confronté avec la nécessité de disposer des armes les plus puissantes de l'époque, à moins, bien entendu, que les autres cessent d'en posséder. Notre principal devoir c'est d'être forts et d'être nous-mêmes. »

Le Premier ministre, en présentant, en 1976, la quatrième loi de programmation des dépenses militaires pour 1977-1982, poursuivait l'œuvre du général de Gaulle.

Aujourd'hui, dix ans plus tard, en défendant devant le Parlement avec ardeur et talent la sixième loi de programmation militaire, en tenant toujours le discours qui fut celui du général de Gaulle et de ceux qui l'aidèrent dans cette tâche, Jacques Chirac tient toujours le même discours. On ne trouve nulle trace dans l'histoire moderne de la France d'une telle fidélité, d'une telle continuité dans la pensée militaire et dans sa mise en œuvre.

Trente années ont passé. La vision prophétique du général de Gaulle, cet impossible pari, est une réalité militaire, diplomatique, économique bien vivante. Troisième puissance nucléaire mondiale, c'est à l'arme atomique que la France doit le respect qu'elle inspire dans le monde.

En dix ans, de 1961 à 1970, le général de Gaulle avait lancé la construction de Pierrelatte, de Taverny, de l'île Longue, du centre d'essais des Landes, de celui du Pacifique, de 62 Mirage IV avec la bombe A, de 12 KC 135 ravitailleurs, de la première unité de tir du plateau d'Albion, du missile tactique Pluton, et des trois premiers S.N.L.E. Quels efforts et quelle réussite en dix ans !

En matière nucléaire, c'est toujours dans un effort d'une même importance que le Premier ministre et le ministre de la défense engagent délibérément la France pour les dix prochaines années.

Votre loi de programmation militaire - notre loi de programmation militaire - porte en elle-même le lancement et la réalisation des armements nucléaires suivants : deux S.N.L.E. de nouvelle génération ; cinq lots de missiles M4 pour des S.N.L.E. entièrement refondus ; un nouveau missile léger et donc mobile, le S4, produit en une trentaine d'exemplaires et dont on aurait dû engager dès 1983 la définition et la construction ; la mise en œuvre en 1990 des réseaux Astarte et Ramsés pour protéger les communications et les transmissions des ordres de la F.N.S. ; le déploiement de quatre-vingt-douze missiles A.S.M.P. emportés par des Mirage IV et des Mirage 2000 ; le missile Hadès ; les satellites d'observation Hélios et de communication Syracuse 2 ; les deux programmes de recherche dans le domaine des lasers et des missiles.

1961-1970, 1987-1996 : ces deux décennies permettront à la France d'afficher sa détermination à dégager les moyens financiers, militaires, intellectuels et industriels pour garantir sa sécurité, intérieure et extérieure, ainsi que son indépendance. Ce projet de loi de programmation militaire revêt donc, à nos yeux, une importance de même nature que les deux premiers projets de loi auxquels le général de Gaulle, aidé notamment par Georges Pompidou, Michel Debré et Pierre Messmer, avaient attachés leurs noms et leur foi.

Raymond Montecuccoli, homme de guerre italien du XVII<sup>e</sup> siècle, au service de l'Autriche, répondit à son souverain qui lui demandait ce qui lui paraissait nécessaire pour faire la guerre : « Sire, il faut trois choses : de l'argent, de l'argent et toujours plus d'argent. »

Pour ma part, je crois qu'il faut trois choses : de l'ardeur, du talent, de l'argent.

L'ardeur, celle du Premier ministre, celle de sa majorité, celle des hommes sous les drapeaux ou dans la réserve, est maintenant reconnue.

Le talent, celui de nos militaires, de nos ingénieurs, de nos industriels, privés ou publics, n'est plus à démontrer ou à vanter, en France et dans le monde.

Reste l'argent. L'accroissement des crédits de paiements est véritablement significatif et conforme à l'ambition que vous affichez, puisqu'il sera de 11,4 p. 100 en 1987 en termes réels et de 6 p. 100 pendant les quatre prochaines années, soit une progression de 40 p. 100 des crédits du titre V en cinq ans.

Le Gouvernement a choisi de faire bénéficier les armements nucléaires de la plus forte croissance - 62 p. 100 - sans pour autant négliger les forces conventionnelles, qui conservent 66 p. 100 des crédits du titre V. A titre d'exemple, confirmant les choix du Gouvernement en faveur du nucléaire et en me basant sur les chiffres avancés par François Fillon dans son remarquable rapport, on évalue la progression des cinq programmes de la F.N.S. à 87,5 p. 100 entre 1987 et 1992. Ces quelques chiffres feront donc litière des propos caustiques que quelques membres de l'opposition se sont crus obligés de tenir contre le secteur nucléaire, moins prioritaire à leurs yeux.

Je voudrais rendre hommage à M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, d'avoir bien voulu accepter une loi de programmation exprimée en crédits de paiement mais surtout avec une progression en termes réels du pouvoir d'achat du titre V. Convaincre ainsi la Rue de Rivoli, monsieur le ministre de la défense,...

**M. Arthur Paecht.** Cela n'a pas dû être facile !

**M. Jean-Pierre Bachter.** ... est la preuve, si besoin était, que vous êtes un remarquable, voire redoutable négociateur.

Ce ne sera pas faire un accroc à la « coexistence » que de rappeler un certain nombre de vérités, historiques et récentes. Nul ne peut contester que depuis 1981 la part du produit intérieur brut que la France a accordé à sa défense n'aura cessé de décliner au moment même où le taux de croissance de ce produit connaissait une faiblesse sans précédent.

Nul ne peut contester que la part des crédits militaires aura été sacrifiée au sein du budget de l'Etat au profit, notamment, du poids énorme et sans cesse accru des crédits destinés à gager la charge de la dette publique.

Nul ne peut contester que l'effort de recherche, gage de l'avenir, a bénéficié en 1986 d'un montant financier à peine égal à celui accordé cinq années auparavant, tandis que les moyens alloués à la recherche nucléaire et spatiale ont chuté, pour leur part, de 20 p. 100.

**M. Arthur Paecht.** C'est évident !

**M. Jean-Pierre Bachter.** Sans doute les crédits destinés aux fabrications d'armement auront-ils connu une bien meilleure tenue, mais sans empêcher pour autant une baisse inquiétante des commandes de nombreux matériels.

De fait, la quasi-totalité des programmes d'armement dont se prévalent le parti socialiste et ses dirigeants aura été lancée et, pour une large part, financée avant son arrivée au pouvoir : ainsi du programme des têtes nucléaires multiples M4 et du missile air-sol moyenne portée, décidés dès le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins mis sur cale à l'automne de 1980, du durcissement des missiles du plateau d'Albion et des centres de commandement, de la miniaturisation et des aides à la pénétration des têtes nucléaires ou du programme d'avions Mirage 2000.

Par contre, et sous la responsabilité socialiste, auront été ajournés : le satellite militaire d'observation - qui, pourtant, aurait confirmé sans détour la maîtrise de la France dans le domaine des techniques militaires spatiales - ainsi que le programme de missile mobile S4.

Dans le même temps, le septième S.N.L.E., annoncé à grands fracas en juillet 1981, ne sera mis sur cale qu'en 1988, soit sept ans après, tandis que les programmes de matériels classiques - malgré l'effet d'annonce que constitue la commande du porte-avions nucléaire, que ne gageaient en 1986 que des crédits dérisoires - ont connu une chute sévère.

C'est ainsi que l'armée de l'air, qui avait commandé chaque année trente-six appareils de combat de 1977 à 1981, n'aura pu en commander que vingt-huit de 1981 à 1985, que la marine, qui avait commandé en moyenne annuelle 11 500 tonnes, n'en aura plus commandé que 7 500, tandis que l'armée de terre subissait, hormis l'artillerie, une nette baisse de régime au détriment de l'ensemble de ses programmes, y compris d'ailleurs celui des hélicoptères de combat, malgré un discours officiel qui, comme chaque fois qu'il s'agit des socialistes, privilégiait, en paroles, l'aéromobilité.

Pour tenir en termes financiers la loi de 1983-1988, il aurait fallu augmenter les budgets de plus de 20 p. 100 en 1987 et en 1988. Ce n'est donc pas déchirer le voile de la coexistence que de dire que la loi du 6 juillet 1983 n'a pas maintenu le rythme d'équipement des armées au même niveau que les quatre lois de programme précédentes.

La nouvelle loi donne une impulsion véritable et significative puisque, grâce à l'effort engagé par le Gouvernement, les crédits seront multipliés, en francs constants, par 2,2 en quinze années. La France, à n'en point douter, sera alors le pays au monde occidental qui aura effectué l'effort de défense le plus spectaculaire.

Comme le démontre avec précision et compétence le rapporteur du texte de loi, François Fillon, après trois années de gestion socialiste, la loi du 8 juillet 1983 accusait un retard de 17 milliards de francs, dont 12,3 milliards pour le seul titre V.

Il est vrai que ces retards et l'absence de décisions sur des armements majeurs - le S4, les chars Leclerc, le Rafale, le porte-avions nucléaire, les hélicoptères de combat - justifiaient le dépôt d'une nouvelle loi.

Je voudrais toutefois relever ce qu'il y a de positif dans ce qui est dit et ce qui est moins précis dans le non-dit de votre projet de loi.

Dans le dit, le projet de loi, exprimé en crédits de paiement et en francs constants, concerne tout le titre V. Il s'agit donc d'un vrai choix politique, courageux, responsable, comme l'ont souligné tous les orateurs de la majorité.

Dans le non-dit, je voudrais souligner le fait que les tableaux traditionnels fixant le montant et le rythme des commandes de chaque matériel ont disparu. Ce n'est pas de nature à simplifier le contrôle parlementaire. Mais c'est de nature à faciliter la tâche du ministre dans ses discussions avec les états-majors et les industriels.

En commission, M. le ministre de la défense nationale nous a fait savoir que tout était prêt et que tous les crédits étaient « ventilés ».

Vos services, monsieur le ministre, ont communiqué au président de la commission de la défense nationale de très nombreux tableaux, rendus publics en grande partie dans le remarquable rapport qu'il nous a présenté. Des adjectifs ou des qualificatifs suivants, lesquels affecteriez-vous aux chiffres donnés par vos services pour les caractériser ? Diriez-vous que les chiffres mentionnés dans les tableaux joints en annexe au rapport de M. François Fillon sont : précis, évaluatifs, crédibles, significatifs, approximatifs, sans signification majeure, pessimistes, optimistes, sujets à caution, étonnement justes, caricaturaux ?

Je ne reviendrai pas sur les trois grands ensembles de programmes d'armement largement expliqués dans le rapport de M. François Fillon. Mais, au nom du groupe du rassemblement pour la République, nous voudrions relever les problèmes que posent quelques programmes d'armement et qui nécessiteront un réexamen des crédits en leur faveur.

La flotte de surface et surtout ses bâtiments de présence devront être remplacés. Des solutions nouvelles et originales pourront être envisagées.

Les crédits affectés à l'hélicoptère de combat semblent insuffisants, tout comme ceux prévus pour le Rafale, version marine et version armée de l'air.

En ce qui concerne les industries d'armement, les plans de charge des arsenaux de marine paraissent satisfaisants pour les prochaines années.

En revanche, la situation des industries de l'armement terrestre est préoccupante. Le G.I.A.T. rencontre des difficultés et les décisions qui se préparent au ministère de la défense sont seules de nature à éviter une situation qui serait devenue rapidement dramatique du fait de la baisse des commandes à l'exportation et des retards pris ces dernières années dans les commandes de l'armée de terre. Il faut se souvenir qu'au total, entre 1981 et 1985, le plan de charge du G.I.A.T. a baissé de 30 p. 100 et que quatre millions d'heures de travail ont été perdues. Pour faire face, les établissements, dans leur ensemble, ont rapatrié une part de leur sous-traitance, déplaçant une partie du problème vers les petites et moyennes entreprises privées.

Nous savons toute l'attention que vous portez, monsieur le ministre de la défense, à ce dossier particulièrement sensible. Il faut rajeunir le G.I.A.T., lui donner les moyens financiers,

juridiques et intellectuels indispensables pour lui permettre d'affronter avec succès la concurrence étrangère et de proposer à l'armée de terre des matériels au meilleur coût.

Un autre souci majeur du groupe du rassemblement pour la République concerne la situation de notre industrie aéronautique militaire. Depuis quarante ans, l'industrie aéronautique française a fabriqué plus de 8 500 avions. Nos avions militaires volent aujourd'hui dans vingt-sept armées de l'air.

Dès 1986, l'armée de l'air devra renouveler sa flotte d'avions de combat tactique pour l'instant constituée de Jaguar et de Mirage III, qui atteindront vingt-cinq et trente ans de vie opérationnelle.

De même, et pour une date identique, la marine aura à assurer la succession des Crusader puis des Etendard IV.

L'analyse du besoin militaire étranger fait apparaître la nécessité de disposer dans l'échéance considérée d'un nouvel avion de chasse capable de prendre dans de bonnes conditions la relève du Mirage 2000.

C'est ainsi qu'est né le Rafale, réponse aux besoins indispensables énoncés avec précision par l'armée de l'air et la marine pour satisfaire les besoins pressentis par certaines armées de l'air étrangères. Il sera le seul avion de combat de l'armée de l'air et de la marine et devra pouvoir remplir les missions suivantes :

Appuyer le corps de bataille français en Centre-Europe par des missions de renseignement, de destruction au sol et d'appui feu classique grâce à des armements conventionnels précis et diversifiés pouvant être délivrés par tout temps, quel que soit le lieu d'engagement de nos forces terrestres ;

Intervenir en action extérieure à partir de terrains aménagés parfois sommairement, les missions à réaliser couvrant un champ très large allant de l'attaque au sol jusqu'à la reconnaissance lointaine ;

Assurer des missions de défense aérienne avec des capacités d'interception multicycliques à toutes les altitudes ;

Assurer l'emport de charges nucléaires aéroportées qui pourraient prendre la suite de l'A.S.M.P.

Il devra être opérationnel à partir des porte-avions, y compris nucléaires, pour y assurer toutes les missions.

Jamais dans l'histoire de l'armée de l'air ou de l'aéronavale, autant de missions n'auront été confiées à un seul type d'avion. C'est la polyvalence à l'état pur.

A Toulouse, le Premier ministre a fixé la date de rendez-vous. Elle sera la même pour l'armée de l'air et la marine : 1996.

Les industriels nous disent qu'ils tiendront aisément le pari si les financements suivent. Des chiffres que nous avons pu nous procurer, qui se recoupent avec ceux de notre rapporteur, il apparaît que le coût de recherche et de développement du Rafale, versions armée de l'air et marine, nouvellement redéfinies, est voisin de 35 milliards de francs : 14 milliards sont nécessaires pendant l'exécution de la loi de programmation 1987-1992 ; 5,7 milliards paraissent programmés au titre du budget de l'armée de l'air et 1,7 milliard au titre de celui de la marine. Les industriels sont prêts à dégager, semble-t-il, un autofinancement à hauteur de 3 milliards de francs. Il manque donc 4 milliards pour que soient tenus les engagements de M. le Premier ministre et, sur ce point précis, le groupe du rassemblement pour la République souhaiterait connaître vos convictions, monsieur le ministre.

Je rappellerai pour ma part deux choses :

Les recherches et le développement pour l'avion anglo-italien-allemand, le EFA, sont évaluées à 70 milliards - le double du Rafale - si j'en crois ce que j'ai pu lire dans la presse ;

Le chiffre de 140 milliards de francs, parfois cité, représente la totalité du programme Rafale, pendant trente ans, pour la recherche, le développement et la fabrication de 250 avions pour l'armée de l'air et de 86 avions pour la marine.

Deuxième problème au sujet duquel le groupe du rassemblement pour la République demande des éclaircissements et des engagements de la part du Gouvernement : le remplacement des Crusader qui, en 1993, en l'état actuel des choses, ne seront plus opérationnels. D'après les rumeurs et les déclarations officielles, il semblerait que la marine et le ministère de la défense n'hésitent plus que devant deux formules : louer des F18 ou les acheter, la seconde formule évi-

tant d'ailleurs à la marine de mettre sa quote-part de 25 p. 100 dans le programme de recherche et développement du Rafale.

Au nom du groupe pour le rassemblement pour la République, je souhaiterais exprimer quelques observations.

Premièrement, mettre des F18 sur deux porte-avions, dès 1993, implique la réalisation de modifications de structure, notamment pour l'ascenseur et la catapulte qui ne sont pas à la bonne dimension. Pour l'un des deux porte-avions, faire de telles transformations pour trois années d'utilisation m'apparaît comme un gaspillage de crédits.

Deuxièmement, la structure des Crusader peut être prolongée jusqu'en 1996 et il peut recevoir un système d'armes dérivé de celui du Super-Etendard. Cette solution me semble devoir coûter moins cher que la location de Crusader, plus la transformation des porte-avions, plus la formation sur un type nouveau d'appareil, pour une courte période, de plusieurs pilotes et de mécaniciens, plus l'achat des pièces de rechange et l'installation de nouveaux systèmes d'armes.

En 1996, la marine recevrait, dans cette hypothèse, le Rafale pour le nouveau porte-avions nucléaire, étant entendu que les industriels savent produire en nombre suffisant tous les Rafale que l'armée de l'air et la marine commandent ou commanderont pour 1996.

Je ne m'explique pas d'ailleurs que la marine ait les moyens financiers de louer des F18, mais ne les ait pas pour prolonger pendant trois ans l'utilisation des Crusader.

Troisièmement, la solution qui ne nous paraît pas digne de notre pays et de son industrie de l'armement est celle qui consisterait à acheter des F18 et à les remplacer, en l'an 2010 ou 2015, par des Rafale.

Au point atteint par notre industrie aéronautique, il ne serait ni digne ni responsable de mettre des avions américains sur le nouveau porte-avions nucléaire qui pourrait porter le nom prestigieux de « Général de Gaulle », comme l'ancien ministre Yvon Bourges en a émis le vœu, ce que j'approuve à titre personnel.

Ce serait donner un coup de poignard dans le dos au programme Rafale que de lui préférer un avion américain qui aura presque vingt ans en 1996. L'achat de F18 serait donc une pénalité supplémentaire et grave, un handicap insurmontable pour nos exportations, surtout vers les pays arabes et à l'égard des pays européens qui souhaiteraient - et qui souhaitent déjà - s'associer avec nous pour réaliser le programme Rafale.

On ne peut pas commettre une telle mauvaise action contre l'industrie aéronautique française qui occupe la troisième place dans le monde - la deuxième place dans le monde occidental - et qui a su consentir tous les efforts intellectuels et économiques pour atteindre ce rang et s'y maintenir.

N'oublions pas non plus qu'un des arguments clefs qui a empêché notre participation au projet d'avion européen futur, outre son coût unitaire très élevé, c'est notre volonté de construire un avion pour la marine puisque l'EFA, l'avion anglo-allemand, n'est pas « navalisable ».

Nous vous demandons donc, monsieur le ministre, d'être précis. Le choix n'est pas seulement technique ou financier car, dans cette perspective, vous pourriez nous répondre que vous n'avez pas tous les éléments, ce que nous croyons bien volontiers. Le choix, de notre point de vue, est essentiellement politique.

Le débat sur la loi de programmation militaire se déroule au moment où vont s'engager des discussions entre les U.S.A. et l'U.R.S.S. sur le problème des armes nucléaires. En 1961, Maurice Schuman, lors du débat parlementaire précédant l'adoption de la première loi de programmation militaire, déclarait : « Depuis 1946, le fil directeur de la stratégie soviétique est la recherche des moyens de provoquer le réarmement des Américains stationnés en Europe. »

1946, 1960, 1987 : les Soviétiques essaient toujours la même chose.

Les « isolationnistes » américains sont toujours bien reçus à Moscou. Même à l'insu de certains, les mouvements pacifistes européens sont manipulés, tout comme les mouvements écologistes hostiles au nucléaire. La liste des initiatives soviétiques est longue. Elle s'allonge chaque année. Si les Soviétiques ont échoué depuis quarante ans, ils n'ont toujours pas renoncé.

Entre Reagan et Gorbatchev il y aura certainement un accord. Les alliés ne seront sans doute pas consultés. Les Américains leur expliqueront les termes de l'accord, après la

signature. Il est évident que nous refusons totalement d'être partie prenante à ce type de discussions. Cet accord nous créera des devoirs nouveaux :

Développer, comme le prévoit la présente loi de programmation, nos capacités de dissuasion nucléaire - et je comprends fort bien que le parti communiste ait horreur des efforts militaires engagés par la France ;

Se préparer aussi à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la défense de l'Europe après un désengagement américain, car seules la Grande-Bretagne et la France peuvent le compenser.

Quoi qu'il arrive, aux termes de cet accord, la France devra prendre des responsabilités nouvelles auxquelles, d'ailleurs, elle est préparée.

Certains guettent avec crainte, d'autres avec espoir, le résultat de la partie d'échecs qui va s'engager, jeux d'échecs dont les Soviétiques sont les maîtres. Ils seront aidés, sinon relayés, pour ce faire par les appareils médiatiques du monde occidental, plus séduits par les beaux discours que par l'inevitable développement de la puissance militaire soviétique.

Ces mêmes médias du monde occidental refusent de voir la supériorité des forces conventionnelles du pacte de Varsovie en Europe : 60 divisions, 17 000 chars, 4 000 avions plus une capacité de frappe chimique servie par 100 000 hommes, alors que les forces de l'O.T.A.N. ne représentent que 26 divisions, 7 800 chars, 3 000 avions.

Quand le pouvoir exécutif américain s'est affaibli, les Soviétiques ont toujours cherché à marquer des points : cela a été le cas du temps de Roosevelt et de celui de Carter. Quand ce même exécutif américain a été fort, ils ont reculé : il en a été ainsi du temps de Kennedy.

Par l'évolution des choses, la France peut se retrouver à brève échéance en charge de responsabilités nouvelles et étendues dans la défense de l'Europe. Une défense de l'Europe que nous pouvons encore renforcer si nous nous engageons résolument vers une véritable coopération en matière d'armements. Il faut convaincre les états-majors et les industriels de coopérer, et la tâche n'est pas facile.

Depuis trente ans, les Gaullistes dénoncent la bipolarisation du monde. Le général de Gaulle avait su faire prendre à la France une place à part entre l'Est et l'Ouest. Le Premier ministre veut retrouver ce chemin. Il le peut d'autant plus aisément que, en Afrique et dans le monde arabe, il jouit, personnellement, d'un grand prestige auprès de nombreux chefs d'Etat. Sa fidélité en amitié, ses convictions, sa parfaite connaissance de ces deux mondes ouvrent à la France de nouvelles perspectives.

Aux yeux des Africains et des Arabes, Jacques Chirac symbolise la poursuite de la politique d'indépendance du général de Gaulle. Il place la France à même de jouer, de nouveau, son rôle en Afrique et dans le monde arabe.

**M. Françoise Loncle.** On ne l'a pas attendu !

**M. Jean-Pierre Bachtet.** Derrière ces chiffres, ces armements et les stratégies qui en découlent, il y a les femmes et les hommes qui servent l'armée française et la défense de la France.

Au nom du groupe pour le rassemblement pour la République, je veux leur dire notre confiance et notre admiration. Les militaires, appelés ou de carrière, exercent leur métier toujours avec conscience, la plupart du temps avec passion. Ils aiment la France. Ils aiment son armée.

Les civils qui participent à l'effort de défense : les ingénieurs, les techniciens et les ouvriers du secteur public ou du secteur privé fabriquent nos armes conventionnelles ou nucléaires avec une rare compétence. Elles sont souvent les meilleures ou comptent parmi les meilleures. Chacun sait qu'une armée ne vaut que par les hommes qui la servent. Voyez l'armée libyenne : forte sur le papier, faible sur le terrain !

Au Gouvernement de prendre aussi les nouvelles décisions qui permettront aux militaires de trouver une seconde carrière sans qu'ils soient pénalisés, au plan fiscal ou au plan économique et afin de remédier aux errements, en la matière, des deux derniers gouvernements socialistes.

Ce projet de loi de programmation militaire répond, en tous points, aux engagements militaires que la majorité avaient pris en 1986.

Je n'ignore aucune des questions qu'un parlementaire ou un citoyen peut se poser à propos d'un tel effort demandé à la nation, particulièrement sur le plan financier, au moment où le Gouvernement a engagé, avec un réel succès, une vigoureuse politique de redressement national en vue de diminuer les déficits légués par cinq années de gestion socialiste, de diminuer une dette de la France catastrophique, trente fois supérieure à celle qui existait quand, ici même, Jacques Chirac présentait la quatrième loi de programmation en 1976.

A travers les discours, les messages de Jacques Chirac dans le domaine militaire, on voit la permanence d'une même pensée, héritière de la pensée du général de Gaulle. On retrouve la même foi dans la France, dans son armée et dans l'effort permanent que le pays doit conduire pour assurer sa sécurité.

**M. François Loncle.** Quel fayot !

**M. Jean-Pierre Bechter.** Cette continuité de la pensée militaire gaulliste qu'incarne le Premier ministre, pour laquelle il milite et prend les décisions nécessaires, est de celles que nos compatriotes, qu'une très large majorité de nos compatriotes approuvent sans réserve.

Le ministre de la défense s'applique avec ardeur à faire en sorte que la regrettable absence de décisions fermes sur le lancement d'un certain nombre d'armements majeurs entre 1981 et 1985 ne pénalise pas plus longtemps notre défense. Les impasses résultant de cette kyrielle de non-décisions sont très préoccupantes, car tous les armements majeurs sont indispensables et il faut tous les lancer en même temps.

Dans le domaine militaire, l'« ardoise » léguée par les deux gouvernements socialistes doit être payée.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ça suffit !

**M. Jean-Pierre Bechter.** C'est à notre majorité et au Gouvernement que nous soutenons que cela incombe, et à vous tout particulièrement, monsieur le ministre. Pour cela, nous vous faisons confiance. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. François Loncle.** Encore un peu de cirage !

**M. Jean-Pierre Bechter.** Moi, je suis chrétien. La maison du Seigneur est ouverte à tous les repentis, ...

**Un député du groupe U.D.F.** A tout péché miséricorde !

**M. Jean-Pierre Bechter** ... ils peuvent même s'installer à la première place et bien écouter la leçon. Alors, je vous invite à l'écouter ! (*Applaudissements sur les bancs du R.P.R.*)

Le contenu de cette nouvelle loi de programmation militaire est l'illustration de notre volonté et de notre détermination, il porte l'empreinte de Jacques Chirac, une empreinte gaulliste. Nul ne sera donc surpris que le groupe du rassemblement pour la République l'approuve sans réserve et soutienne avec ardeur son action et celle du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il existe dans ce pays une double dissuasion. C'est notre originalité, c'est aussi notre force.

La première dissuasion c'est l'existence même de notre force de frappe stratégique, le fait qu'elle soit en permanence maintenue au niveau le plus élevé de crédibilité, le fait aussi que les grands choix stratégiques et ses critères d'utilisation ne soient pas modifiés au gré des circonstances électorales. La permanence et la légitimité de la fonction présidentielle permettent la nécessaire continuité en ce domaine. Certains souhaitaient soumettre le Président de la République aux aléas des fluctuations électorales. Cette hypothèse aurait eu comme première conséquence que l'adversaire potentiel aurait été amené à miser sur une conduite erratique de notre stratégie de défense. Nous sommes nombreux à penser qu'il est bon d'avoir évité à notre pays cette faiblesse.

La deuxième dissuasion tient évidemment dans le consensus qui rassemble globalement majorités et oppositions successives sur les choix stratégiques. Certains orateurs qui

m'ont précédé, notamment M. Quilès, ont montré les limites de ce consensus et qu'il s'agissait, très certainement, d'un consensus par défaut.

Il en va de la stratégie de dissuasion comme de la démocratie : elle présente des inconvénients. Il est certes possible d'y apporter des inflexions, de rechercher sa meilleure efficacité, mais elle est infiniment plus satisfaisante que tous les autres systèmes. La compétence technologique de la France nous permet cette stratégie. Notre dimension économique et notre volonté de limiter à un niveau supportable nos dépenses militaires nous l'imposent.

Ce consensus global apparaît dans la continuité des deux dernières lois de programmation. Sans doute une simple réactualisation aurait-elle suffi. En fait, il ne s'agit ici que d'une prolongation de la loi précédente.

Comment, dès lors, pourrions-nous nous y opposer ? Bien évidemment, nous avons un certain nombre d'objections à faire valoir - le flou du financement aléatoire, des imprécisions sur un certain nombre de programmes, des choix secondaires laissés en suspens - mais nous préférons nous en tenir à la continuité des choix fondamentaux, en espérant que l'opposition de demain, à l'image de celle d'aujourd'hui, fasse preuve du même sens des responsabilités.

Nous apprécions le fait que le niveau des dépenses ait été fixé à un seuil inférieur à 4 p. 100 du P.I.B.M. Certains avaient avancé, pendant la période électorale, le chiffre de 5 p. 100. Nous avons, à l'époque, critiqué ce chiffre rocambolesque et nous avons raison. En effet, il mettait en cause les équilibres majeurs du budget de la nation.

Nous apprécions qu'après avoir été partisan d'une adhésion sans condition de l'I.D.S., le Premier ministre prône aujourd'hui « une attitude responsable et lucide d'un pays qui n'entend pas se déterminer en fonction des lois d'autrui ».

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Caricatural !

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Cette position, comme l'a exprimé le Président de la République, épargne à l'Europe un rôle de simple sous-traitance industrielle sans contreparties réelles en matière de sécurité. Il est également appréciable que l'idée d'un déploiement aléatoire du missile terrestre sur le sol de l'hexagone ait été abandonnée car inutile sur le plan stratégique et dangereuse sur le plan psychologique. L'armée française ne peut pas prendre les Français en otages.

Nous pouvons par contre nous étonner qu'un certain nombre de contradictions apparaissent sur certains bancs, notamment parmi ceux qui ont adopté, le 9 juillet 1983, la précédente loi de programmation militaire. Celle-ci relevait des mêmes choix stratégiques. On ne peut à la fois émettre des craintes sur les plans de charge des arsenaux et refuser les crédits qui forment leur chiffre d'affaires.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Très bien !

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** On ne peut dénoncer le renforcement du pilier européen de l'alliance, à moins de souhaiter une dépendance accrue vis-à-vis des Etats-Unis.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur, et M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Par ailleurs, il nous paraît tout aussi étonnant que, sur d'autres bancs, se tiennent des discours tendant à banaliser nos armes préstratégiques dans le vaste arsenal nucléaire tactique des forces de l'O.T.A.N. basées en Europe. Comment, par le concept d'arme de théâtre, mettre la France en situation d'être automatiquement entraînée dans un éventuel conflit ? Notre pays doit garder sa capacité entière de décision. Cela n'enlève rien à sa fidélité dans ses alliances. Ce processus l'entraînerait inéluctablement à réintégrer de fait l'O.T.A.N. et dévaluerait sa capacité de délivrer « l'ultime avertissement ». Il ne faut pas faire penser à l'adversaire que l'utilisation d'armes nucléaires tactiques pourrait ne pas être annonciatrice du déclenchement imminent de l'arme stratégique.

La sécurité de l'Europe n'y gagnerait rien, celle de la France, à coup sûr, aurait tout à y perdre.

Nous avons tout autant à craindre des dérives atlantistes que des nationalismes désuets et des tendances neutralistes.

Oui, le débat central porte bien sur les armes préstratégiques et la définition de leurs conditions d'emploi. Il présente aujourd'hui une particulière acuité pour trois raisons essentielles.

D'abord, la multiplicité des acteurs sur le théâtre européen tend à estomper la bipolarisation. Ensuite, la miniaturisation des charges et la précision des vecteurs tendent à banaliser l'utilisation de l'arme nucléaire. Enfin, la crise n'a que peu de chances d'intervenir brutalement ; chaque bloc en présence tente donc de gérer toutes les situations intermédiaires.

A partir de ces constats, il est évident que si la force de frappe française n'assure pas une dissuasion globale au niveau de l'Europe, elle participe à sa sécurité. En effet, une agression venant de l'Est ne saurait s'arrêter aux rives du Rhin. Notre force de dissuasion est donc l'élément essentiel de la sécurité européenne.

En conséquence, l'Europe a intérêt à lier stratégie et préstratégie pour montrer qu'un échange nucléaire tactique sur son sol entraînerait inéluctablement une riposte stratégique visant l'agresseur dans son sanctuaire.

Notre force préstratégique doit garder son caractère particulier de façon à signifier le dernier avertissement. Sa force politique est infiniment supérieure à sa force militaire. Ceux qui nient ce caractère préstratégique en dissolvant ce signal dans l'ensemble des armes du champ de bataille décrédibilisent notre dissuasion, acceptent la réponse graduée, acceptent que l'Europe devienne le premier champ de bataille nucléaire de l'histoire de l'humanité.

Dans un certain nombre de discours qui ont été tenus à Londres, la notion préstratégique se diluait, la volonté de produire massivement des armes à neutrons apparaissait. Mes chers collègues, si la prochaine campagne présidentielle porte sur le fait de savoir si l'Europe doit devenir ou non un champ de bataille nucléaire, nous avons de beaux débats en perspective.

Que l'information existe ? Oui, nous le devons à nos voisins.

Que ces armes soient regroupées dans une grande unité Hadès ? Oui.

Qu'elles soient en temps de paix impérativement basées sur notre sol ? Certainement.

Que le principe du couplage absolu entre le stratégique et le préstratégique soit hautement réaffirmé ? C'est une nécessité absolue.

L'essentiel pour éviter d'abaisser le seuil d'utilisation de l'arme nucléaire est qu'elle reste à l'initiative directe et exclusive du Chef de l'Etat. Nous savons que, sur ce point fondamental, un consensus quasiment général existe.

Je profite de l'occasion pour ouvrir une parenthèse. Lors du débat qui a opposé, hier, M. Guéna et M. Chevènement, M. Guéna, en tant que gaulliste et, à ce titre, cofondateur de la V<sup>e</sup> République, s'est prétendu propriétaire de la notion de dissuasion nucléaire. Ce débat est maintenant antédiluvien.

**M. Jacques Baumel.** Pas du tout !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** C'est facile !

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Monsieur Fillon, à l'époque où le général de Gaulle posait les fondements de la V<sup>e</sup> République,...

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Nous n'étions pas très grands !

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Nous suçions notre pouce !

**M. Jacques Baumel.** Et alors ?

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Le gaullisme fait donc partie de notre patrimoine commun.

**M. Jacques Baumel.** Que disait François Mitterrand à l'époque ?

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** En tant que socialiste de ma génération, je revendique, puisque le gaullisme est notre patrimoine commun, une partie de l'héritage.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Extraordinaire ! Fantastique !

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Dans cet héritage, je me permets de choisir la stratégie de dissuasion et de laisser à M. Pasqua le service d'action civique.

**M. Freddy Deschaux-Beaume.** Très bien !

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** J'ajoute que le Président de la République, une partie de la majorité aujourd'hui et le parti socialiste, en réaffirmant ensemble ces grands choix, font un acte de continuité. Je ne suis au demeurant pas persuadé que la majorité parlementaire soit totalement unie sur ce sujet. Ce point est essentiel et nous y reviendrons dans les mois qui viennent.

Ces principes réaffirmés, le débat sur le désarmement apparaît plus simple dans son approche. De nombreux orateurs se sont exprimés sur ce sujet. Je ne développerai donc pas.

M. Gorbatchev déclarait récemment à Mme Thatcher que « la dissuasion nucléaire est totalement immorale et dépassée ». Dans ce cas, à quoi servent donc les dix mille vecteurs soviétiques pointés sur l'Occident ?

Il déclarait également : « L'Occident a tort d'être persuadé que l'Union soviétique entend implanter le communisme partout dans le monde et que l'Europe occidentale risque d'être attaquée par elle. » M. Gorbatchev faisait-il par là même l'aveu que les trente mille chars soviétiques basés en Europe sont exclusivement destinés à maintenir le communisme à Prague, Varsovie et Budapest ? Cette question mériterait quelques développements. Non, il n'est pas question d'échanger une arme essentielle à la dissuasion française contre une infime partie de l'arsenal offensif soviétique.

L'arme stratégique française ne peut servir qu'à sa défense. Le désarmement est intéressant s'il sert la paix, s'il augmente la sécurité, et non s'il l'affaiblit. Nous devons nous intéresser aux armes qui, en fin de conflit, sont nécessaires à l'agression, à l'offensive finale, à l'occupation du territoire. Celles-là doivent être démantelées. Des propositions visant à réduire les armes à courte portée, les armes chimiques, les chars et les canons seraient des propositions allant véritablement vers une paix durable. Ces propositions seraient de la part de M. Gorbatchev un véritable test d'intention pacifique. S'il ne restait face à face que les armes à longue et moyenne portée, la quiétude serait assurée pour un certain temps. Le Président de la République a eu raison d'accueillir positivement un processus de désarmement. Parlons des armes qui agressent avant de parler de celles qui défendent, et lions les unes aux autres.

Dans un pays voisin, 57 p. 100 de la population est favorable à un désarmement unilatéral. La France a la chance de disposer d'un état d'esprit de défense. Certes, mais il faut l'approfondir.

Monsieur le ministre, vous avez dans votre loi imparfaite et aux financements aléatoires maintenu les principes essentiels posés par le Président de la République.

C'est pour participer à cet état d'esprit de défense qui fait notre force que nous passerons sur les faiblesses de votre loi et la voterons. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** C'est la langue de bois !

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.  
(La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-sept heures vingt.)

**M. le président.** La séance est reprise.  
La parole est à M. Loïc Bouvard.

**M. Loïc Bouvard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, m'exprimant le 19 mai 1983 sur le projet de loi de programmation militaire à cette même tribune, je terminai ma brève intervention par ces mots : « votre programme ne correspond pas entièrement à nos besoins de défense, il est plus que vraisemblable que, faute de moyens financiers appropriés, vous ne serez même pas à même de le concrétiser. » Je ne pensais pas, à cet instant précis, à quel point l'avenir me donnerait raison.



Rapidement en effet, la loi adoptée en 1983, déjà fort modeste dans ses objectifs, s'est révélée inapplicable à cause du retard pris par les crédits affectés année après année à la défense et du fait de l'annulation de certains crédits.

Nos rapporteurs ont relevé ces retards : 17 milliards de francs sur trois ans a précisé M. François Fillon, dont plus de 10 milliards pour les seuls équipements à ajouté M. Yves Guéna au nom de la commission des finances.

Nous ne pouvons donc que vous approuver, monsieur le ministre, car, pour repartir sur des bases saines, il fallait à notre défense une nouvelle programmation. Vous nous la présentez aujourd'hui et nous vous en remercions.

Et quel contraste entre votre projet et celui qu'a présenté ici même M. Charles Hernu ! Quel contraste dans la méthode suivie et quel contraste dans l'effort !

Vous êtes revenu, monsieur le ministre, à une conception beaucoup plus rigoureuse de la programmation en ne programmant que les dépenses d'équipement car nous savons bien que les dépenses de fonctionnement du titre III sont, par définition, improgrammables.

Vous introduisez par ailleurs deux innovations dont nous avons du mal à mesurer aujourd'hui les conséquences extrêmement positives.

D'une part, la loi est exprimée en francs constants, c'est-à-dire que vous vous engagez personnellement sur une progression du pouvoir d'achat des armées, que vous fixez à 6 p. 100 par an. Vous avez su éviter l'écueil des francs courants auxquels on attribue généralement un inflateur toujours impossible à prévoir cinq années à l'avance. C'est cette méthode, que vous rejetez aujourd'hui, qui a été largement la cause de l'impossibilité qu'ont eue vos prédécesseurs à faire respecter les lois de programmation qu'ils avaient défendues devant nous.

D'autre part, vous introduisez la notion de programmation glissante qui devrait nous permettre, dès l'automne 1988, d'inclure dans la loi les prévisions financières pour les années 1992 et 1993. C'est un fait nouveau très positif, qui correspond aux principes de bonne gestion et de rationalité économique que nous souhaitons voir appliquer à nos armées.

Enfin, et c'est le point primordial, vous nous proposez une enveloppe totale qui atteint 474 milliards de francs. C'est un chiffre considérable qui traduit l'effort très important que la France entend faire pour sa défense et vous répondez par là même aux engagements pris par la plate-forme R.P.R.-U.D.F.

Grâce à cette enveloppe, monsieur le ministre, vous nous engagez non seulement dans la voie du redressement de notre effort de défense après cinq années d'affaiblissement, mais vous préparez l'avenir.

Vous préparez l'avenir en programmant le renouvellement ou la modernisation de la plupart de nos équipements : chars, hélicoptères de combat, sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, porte-avions, avions de combat, par exemple.

Mais vous préparez aussi l'avenir en nous proposant dans cette loi une analyse de la situation stratégique de la France qui va dans le sens que mes amis et moi-même souhaitons ardemment.

J'insisterai maintenant, monsieur le ministre, sur quelques points qui me semblent primordiaux.

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire bravo pour la prise en compte du fait aérien. Ainsi que l'a bien rappelé M. François Fillon dans son rapport, « le fait aérien est en toutes circonstances prédominant ».

Autorisez celui qui fut pendant sept années consécutives rapporteur du budget de l'armée de l'air à souligner l'effort que vous entreprenez.

Sur les cinq années que couvrira la nouvelle loi, l'armée de l'air recevra pour ses équipements 95,7 milliards de francs. Cette enveloppe permettra de répondre à ses besoins, que ce soit en matière d'avions de combat - 115 Mirage 2000 D.A. seront commandés et 95 seront livrés - ou d'avions de transport - 25 avions cargos légers seront commandés et 20 seront livrés. Cependant, sur ce dernier point, je ne peux que regretter l'impasse faite sur l'avion de transport à long rayon d'action dont je persiste à penser qu'il aurait été bien utile à notre armée de l'air et à notre force d'action rapide, même si les accords avec les compagnies civiles permettent - j'en conviens - de résoudre ponctuellement les besoins.

Un effort considérable sera fait sur l'avion de combat futur auquel vous avez prévu de consacrer, entre 1987 et 1991, près de 7 milliards de francs de crédits de développement.

Nous savons déjà que le Rafale est un excellent démonstrateur, mais nous sommes inquiets sur l'avenir de l'appareil qui en sera issu : il faut absolument que celui-ci puisse équiper notre armée de l'air et notre aviation embarquée dès 1996. N'oublions pas que, pour la marine, le remplacement des Crusader devrait même se faire dès 1994.

A ce propos, j'aurais souhaité, monsieur le ministre, que la loi ne reprenne pas à son compte ce chiffre de quatre cent cinquante avions de combat que l'on nous présente toujours comme le chiffre nécessaire. En fait, ce n'est que le chiffre minimum. Nous savons qu'il nous faudrait au moins cinq cents appareils pour que toutes les missions soient remplies et pour ne pas courir le risque d'avoir des moyens aériens insuffisants pour l'appui de nos forces terrestres en cas de conflit.

Je voudrais terminer ce court exposé sur l'armée de l'air en insistant sur l'apport inestimable que constituera pour notre défense aérienne l'acquisition d'avions de détection aéroportée à basse altitude. Vous avez négocié le contrat d'achat des AWACS, monsieur le ministre, dans des conditions exceptionnelles puisque, de 10 milliards de francs pour trois AWACS - chiffre généralement avancé -, vous avez obtenu ces appareils pour 5,75 milliards de francs, sans oublier les deux options supplémentaires et les excellentes compensations industrielles actuellement prévues. Ces appareils vont combler ce que la précédente loi de programmation militaire qualifiait déjà de « lacune importante de notre système de défense ».

Je regrette que, pendant les cinq années qui se sont écoulées, ces besoins n'aient finalement pas été réellement pris en compte puisque, d'études en commissions et de commissions en groupes de travail, ce projet semblait bel et bien « enterré », ainsi que le montre la disparition de toute référence à ce programme dans le rapport au Parlement déposé par le ministre de la défense au mois de juin 1985.

Je voudrais aussi souligner, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'excellente prise en compte par cette loi de l'évolution technologique.

La révolution de l'électronique touche les armes conventionnelles et les armes nucléaires. Les premières, qui deviennent de plus en plus des armes intelligentes, comme le sera le missile anti-chars de troisième génération « Tire et oublie », doté des derniers perfectionnements en matière de guidage terminal. Toutefois, à l'instar de ce que vous a dit M. Paecht, nous aimerions en savoir plus.

Quant aux armes nucléaires, la future tête TN 75 de masse réduite sera beaucoup plus précise et dotée de capacités de furtivité et d'aide à la pénétration.

Nous savons aussi que nous sommes capables de fabriquer l'arme à rayonnement renforcé et il me paraît essentiel que nous puissions en disposer.

L'espace, enfin, est pris en compte dans cette loi. C'est un effort nouveau puisque sont lancés deux programmes : un satellite d'observation, Hélios, et un satellite de communication, Syracuse 2. N'oublions pas que l'espace sera l'enjeu stratégique primordial du XXI<sup>e</sup> siècle. Il ne faut pas que la France en soit absente.

A côté de tous ces points positifs subsiste cependant, à mon sens, une certaine inquiétude concernant la défense opérationnelle du territoire. Je crois que, malgré l'affirmation contenue dans l'annexe du projet de loi, cette défense ne bénéficie en fait d'aucun effort financier supplémentaire. Nosgendarmes sont déjà harassés de tâches multiples et est-il raisonnable d'accroître ces tâches sans que leurs moyens ne soient mis à la hauteur ? Une réflexion continue me paraît s'imposer sur ce sujet.

Pour conclure, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaite ajouter quelques mots sur la place de la France en Europe et dans le monde.

La France a choisi son camp, c'est celui des quelque vingt démocraties réelles qui existent sur la planète. Nous savons qu'en Europe la menace est à l'Est et que la notion même de « sanctuaire » est de plus en plus illusoire. Encore faut-il que nous soyons présents à côté de nos alliés face à cette menace. C'est pourquoi je souhaite que la France puisse prendre sa part dans la bataille de l'avant, sans occuper toutefois un créneau géographique sur le rideau de fer. La première armée ne doit donc pas être considérée comme une force de réserve, mais elle doit à tout prix accroître sa capacité de montée en puissance.

Nous devons aussi apporter notre contribution à la défense de l'Europe en faisant comprendre à nos amis européens que l'on ne pourra pas toujours s'en remettre à 230 millions d'Américains pour défendre 320 millions d'Européens.

C'est pourquoi je souhaite que soit affirmé encore le pilier européen de l'Alliance à côté de notre partenaire américain. Cela passe, bien sûr, par le renforcement du couple franco-allemand qui ne progressera que si nous faisons un effort sans précédent en matière de coopération sur les programmes d'armement afin de parvenir à une véritable interopérabilité de nos matériels. Et je vous félicite, monsieur le ministre, de ce que vous avez déjà entrepris et obtenu pour ce qui concerne l'hélicoptère franco-allemand. Je ne saurais trop encourager, monsieur le ministre, votre idée du « marché commun européen des armements », que vous avez récemment lancée.

Je ne voudrais pas conclure sans dire un mot du rôle de la France dans le monde.

Nous sommes présents en Méditerranée, en Afrique, au Moyen-Orient, dans l'océan Indien, en Amérique centrale et dans le Pacifique Sud. A côté des deux super-grands, la France est le seul pays au monde qui ait une telle présence sur tous les continents et tous les océans. Dans toutes ces régions du monde, nous apportons notre contribution à la défense du monde libre et c'est bien là le sens de chacune de nos interventions extérieures.

Monsieur le ministre, la loi que vous nous présentez aujourd'hui nous donne bien les moyens d'affirmer nos positions en Europe et dans le monde. Gardons-nous de gaspiller les atouts que sont ces positions et soyons conscients de l'inestimable avantage que constitue pour nous, par rapport à nos alliés européens, le consensus sur une politique de défense qui rassemble la quasi-totalité des Français.

Ce consensus nous donne une force supplémentaire et impose le respect à nos partenaires. Nous sommes un certain nombre à pouvoir le constater dans différentes instances internationales et je me réjouis que ce consensus trouve aujourd'hui son expression dans un vote quasi unanime de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Dugoin.

**M. Xavier Dugoin.** La France a une responsabilité de puissance mondiale qui nous impose la convergence d'une obligation et d'une volonté : l'obligation de renouveler des matériels de plus en plus sophistiqués, donc coûteux, et la volonté de les financer dans un contexte de difficultés économiques et de rigueur budgétaire. Votre projet, monsieur le ministre, répond à ces deux contraintes.

La priorité au nucléaire a été maintenue et même légèrement accentuée. L'objectif de porter le niveau de notre défense à 4 p. 100 du P.I.B.m. sera atteint à la fin de la loi de programme, et la fixation de vingt-sept projets prioritaires nous permettra d'avoir un système de défense homogène, sans ouverture de « fenêtres », et de disposer d'un matériel adapté à une riposte graduée en combinant les stratégies d'interdiction et les stratégies d'action sur tous les théâtres d'intervention.

Votre projet a également des caractéristiques d'actualité, d'opportunité et de modernité qu'il est important de signaler dans un pays où, pendant longtemps, jusqu'à la présentation par le général de Gaulle de la loi de programmation de 1961, on s'était évertué à préparer la défense et l'armée de la guerre précédente.

Après Reykjavik, inévitablement, la France, avec sa force nucléaire, sera à court ou moyen terme en première ligne et elle aura un rôle spécifique à jouer dans l'ensemble européen face à une menace qui se fera de plus en plus pesante en fonction du déséquilibre des forces conventionnelles.

Dans ce cadre, l'effort de défense, en priorité pour la dissuasion nucléaire, est une ardente obligation, et la formule *vis pacem, para bellum* n'a jamais été autant d'actualité.

Il aurait été souhaitable que ce projet trouve dans notre Assemblée l'aval et le soutien de tous les groupes. Cette démarche aurait donné une crédibilité et une force plus grandes à notre défense nationale. Ce ne sera pas le cas, car nos collègues du parti communiste persistent dans leur refus du débat et de la réalité. Aujourd'hui, j'ai écouté avec attention M. Marchais. Hier, j'ai écouté M. Peyret - qui est maintenant absent -, comme je le fais chaque fois qu'il s'exprime

au nom du groupe communiste au sein de notre commission de la défense. Mais, malgré sa force de conviction, je ne suis ni convaincu ni rassuré par ce que je qualifierai de double langage.

Nos collègues communistes nous reprochent tout à la fois de sacrifier l'indépendance nationale et d'avoir une dissuasion nucléaire surdimensionnée et coûteuse, ce qui est contradictoire car l'une est indissociable de l'autre. Vous nous parlez, mesdames, messieurs, de l'intérêt de la France en prônant le pacifisme et en condamnant les dépenses militaires, comme si nous pouvions croire qu'aujourd'hui le monde est en paix, alors qu'il suffit d'ouvrir les yeux pour voir la montée des terrorismes, des idéologies qui prêchent l'intolérance, la croisade, la guerre sainte, sans oublier les 17 000 chars de premier échelon, les 4 000 avions, les 620 missiles à courte et moyenne portée de l'Armée rouge et de ses filiales, qui sont placés en position offensive aux frontières de l'Allemagne.

Je comprends que vos racines idéologiques vous empêchent de voir objectivement la situation et vous condamnent à des figures imposées et à des dévotions rituelles répétées à l'occasion de chaque débat sur la défense. Mais laissez-nous avoir la conviction que notre sécurité est liée à notre « suffisance » dissuasive nucléaire.

Notre stratégie est d'interdire la guerre, non pas en écoutant les colombes, dont le vol est souvent annonciateur de nuées et d'orages...

**M. Bernard Deschamps.** Les communistes sont des patriotes !

**M. Xavier Dugoin.** ... mais en ayant la conviction que les concepts appliqués de comparaison des dommages et de facteurs d'incertitude pour l'adversaire sont les meilleures garanties pour éviter la guerre.

Monsieur le ministre, si, globalement, l'effort est important, ponctuellement j'ai quelques inquiétudes.

Le corollaire d'une juste ambition est une ferme volonté. Je ne doute pas de la vôtre, mais j'ai quelques craintes qui sont liées au temps, aux événements à venir, à la dérive des prix, qui pourraient conduire à des dérapages lourds de conséquences dans des secteurs où, s'il n'y a pas insuffisance, je crois que vous avez vu court, et même peut-être un peu trop court.

Je pense là à l'aviation.

En effet, l'effort consenti pour l'aviation me paraît très en retrait de l'effort porté sur les autres armes. La marine aura son porte-avions, l'armée de terre aura le char Leclerc. L'armée de l'air reste le parent pauvre et je crains que l'on ne prenne, à court et moyen terme, plusieurs risques.

Un risque militaire d'abord, sur le plan de l'opérabilité de nos forces, compte tenu du rôle déterminant de l'aviation dans les conflits actuels, qui en font une arme de première ligne. Mais je laisserai le soin à mon collègue Louet, spécialiste de ces problèmes, de développer ce point. Quant à moi, je limiterai mon intervention à mettre en évidence le risque industriel qui ne manquerait pas de surgir en cas de dérapage d'un programme aussi important que celui de l'A.C.T., qui fait partie de vos vingt-sept programmes majeurs.

Les faits et les chiffres me laissent craindre qu'il ne soit, en l'état actuel des choses, difficile de tenir les engagements pris par le Premier ministre à Toulouse le 14 février pour le rééquipement de l'armée de l'air en appareils de supériorité aérienne dérivés du Rafale.

Vous-même, lors de vos auditions par notre commission, avez rappelé les besoins de l'armée de l'air et de l'aéronavale et les dates souhaitables pour le renouvellement de leur flotte : marine, 1993 ; air, 1993-1994.

Or, à l'examen des crédits inscrits - sept milliards de francs sur le programme A.C.T. pendant toute la période d'exécution de la loi de programme et environ, compte tenu du coût de développement, 35 milliards de francs - je crains que le « trou » de trois ans ne devienne un gouffre et que le programme A.C.T. n'aboutisse dans son « opérationnalité » que dans les années 1998, voire en l'an 2000.

En outre, il me semble que malgré la constitution d'un G.I.E. ACE international, le programme A.C.T. piétine. Nous prenons le risque, grandissant, de ne pas être présents au rendez-vous de 1996, ce qui entraînerait des conséquences graves pour le devenir de notre industrie aéronautique, à la fois gisement d'emplois important et condition, entre autres, du maintien de notre indépendance nationale.

Actuellement, le secteur de l'aéronautique militaire est en difficulté. La concurrence est de plus en plus sévère à cause de la réduction des clients solvables et de la multiplication des vendeurs. Le chiffre d'affaires stagne à 74 milliards de francs.

Ainsi, on constate un recul de 10 p. 100 des carnets de commandes, une baisse de 40 p. 100 des exportations, due à une chute des contrats militaires. Deux des trois partenaires du programme Rafale suppriment des emplois : 800 à la S.N.E.C.M.A. et 980 dans le groupe Dassault.

Nous avons néanmoins des atouts dans ce secteur : une expérience internationale reconnue, une avance technologique, des bureaux d'études performants et compétitifs. S'ils ne sont pas utilisés, cela signifiera la condamnation de nos exportations et, au-delà, de notre industrie aéronautique militaire de pointe. Par le fait même, serait remise en cause notre indépendance nationale. Sans possibilité d'exporter, notre industrie aéronautique militaire disparaîtra.

Le marché français est trop étroit ; nous le savons, l'armée française ne peut commander plus de 250 à 300 appareils d'un même type. Seule l'exportation permet d'« allonger les séries » et de faire tomber les prix. C'est ce qui a été fait avec le Mirage. L'exportation de ce type d'appareils a permis le financement par l'étranger de l'effort national de défense, donc de l'indépendance nationale.

Nous devons agir de même avec l'A.C.T. ; nous ne le pourrions que si l'échéance de 1996 est respectée, de manière à être présents et à être prêts à faire face à la concurrence internationale et européenne qui sera rude.

Dans ce contexte, monsieur le ministre, mon souhait serait d'assister à une accélération du calendrier de « faisabilité » de l'A.C.T.

En 1986, notre industrie aéronautique employait 126 562 salariés. Dans la difficile bataille de l'emploi où nous sommes tous engagés, le ministère de la défense a un rôle éminent à jouer.

La défense doit être un des moteurs de notre économie nationale et une source d'emplois.

Le programme Rafale, dont le coût de développement est de l'ordre de 35 milliards, peut sans doute rapporter entre 150 et 200 milliards de commandes extérieures qui engendreront des milliers d'emplois pour des centaines de fabricants et de sous-traitants.

C'est une chance pour notre pays : ne la laissons pas passer.

A votre initiative, monsieur le ministre, une structure juridique a été créée, A.C.E. international, avion de combat européen international, qui regroupe dans un premier temps Thomson, la S.N.E.C.M.A. et Dassault. Elle est largement ouverte aux industriels étrangers qui souhaiteraient devenir des partenaires. Les études sont lancées sur le système d'armes, les cellules et le moteur M-88.

Nous savons que ce type de dépenses est lourd pour le budget de l'Etat et, comme l'a excellemment expliqué M. le président Fillon, l'effort de défense consenti par la France ne peut être augmenté pour le moment de façon plus significative.

Compte tenu de l'écart défavorable que nous supportons par rapport à l'Union soviétique, aux Etats-Unis et même à la Grande-Bretagne, pour ce qui concerne le pourcentage de P.I.B.M. consacré à la défense, ne pourrions-nous, monsieur le ministre, envisager des solutions de financement extrabudgétaires, telles que des formules d'emprunt qui pourraient être soit « globales de défense », pour la défense en général, soit destinées à une armée ou à un projet : ce serait peut-être une solution pour accélérer le renouvellement de certains de nos équipements. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Edwige Avico.

**Mme Edwige Avico.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion d'aujourd'hui se déroule dans un contexte qui nous oblige à être très clairs quant à nos options en matière de défense.

Les débats récents sur l'initiative de défense stratégique, les propositions de M. Gorbatchev pour les armes nucléaires intermédiaires installées en Europe, les interrogations des Européens sur l'avenir de la défense de l'Europe, le pilier franco-allemand, ou la politique de coopération, autant de sujets qui, déjà abordés à l'U.E.O., nous entraînent non seu-

lement à repréciser nos concepts, mais aussi à nous montrer prévoyants en ce qui concerne les menaces et les moyens d'assurer notre sécurité.

Dans ce climat, l'analyse du projet de loi de programmation militaire, dont nous reconnaissons tous les aspects positifs, appelle de ma part deux séries de remarques, d'une part sur l'aspect trop général de la présentation, d'autre part sur l'absence de prévisions dans le domaine des problèmes dits « de fonctionnement » qui conditionnent la situation des personnels et, au-delà, l'esprit de défense dans notre pays.

S'agissant de la présentation, j'observe que le chiffrage par année, et non par catégories de forces, ou par programmes, ne rend pas la lecture du projet aisée, en dépit des précisions qui ont pu être données ici ou là, notamment à la commission de la défense : hélas aucun engagement chiffré spécifique ne garantit la réalisation d'engagements. Il aurait donc sans doute été préférable de détailler les vingt-sept programmes majeurs, dont les dix-sept programmes classiques, au sein du texte même.

Au positif, le projet de loi de programme s'inscrit dans la continuité des lois précédentes. Il réaffirme l'indépendance de la France, qui demeure notre objectif primordial. Or l'indépendance comme la paix reposent sur notre capacité de dissuasion.

A cet égard, on doit se féliciter que l'effort entrepris pour le nucléaire soit poursuivi tant au niveau de l'équipement des sous-marins, - missiles à têtes multiples plus performants et plus précis, - que dans le durcissement des installations d'Albion. Dans les autres domaines, y compris le préstratégique, tout est défini trop globalement : la valeur de l'espace, les programmes Hadès et A.S.M.P., l'environnement naval d'un groupe porte-avions mériteraient de plus amples descriptions, ne serait-ce que pour que l'on puisse appréhender les phases de développement des programmes et leur « opérationnalité ».

Il faut également se féliciter de l'affirmation de la continuité du concept d'« ultime avertissement » en ce qui concerne l'arme préstratégique. En effet, rien ne serait plus contraire à l'esprit de la dissuasion, ni plus dangereux pour la paix et la situation de l'Europe, que d'accepter la banalisation de ces armes en « armes de bataille » : armes miniaturisées, dont les vecteurs atteignent une grande précision, elles doivent selon nous être obligatoirement couplées avec l'armement stratégique.

D'autres remarques ont été présentées par mes collègues sur les menaces et sur l'appréciation que méritent les propositions américano-soviétiques en matière de désarmement.

Tout cela exige une formulation précise. Ce qui intéresse les Français, c'est tout ce qui peut protéger l'indépendance et la paix. En conséquence, réaffirmons que notre dissuasion n'est pas négociable mais que nous sommes ouverts à toutes les initiatives qui permettraient d'assurer en Europe l'équilibre des forces au plus bas niveau possible entre les grandes puissances surarmées.

Sur ces points, quelles que soient les voix divergentes qui se sont exprimées, nous pensons qu'il peut exister un large accord dans le pays, même si le débat reste ouvert sur les armes nucléaires à courte portée et sur l'avenir des forces conventionnelles.

J'insisterai sur celles-ci parce qu'un autre aspect du projet me paraît préoccupant : c'est l'absence de prévision et de description des moyens de fonctionnement. Cette lacune n'est pas seulement le résultat d'une recherche de la commodité dans la présentation ou le reflet d'une volonté d'éviter des décalages trop importants entre prévisions et réalisations. Elle a plusieurs inconvénients.

La programmation apparaît d'abord comme une programmation industrielle, alors que la défense, surtout dans la pensée stratégique française, forme un tout : il n'y a pas seulement les matériels, il y a aussi les personnels. Or on voit mal apparaître le support nécessaire de la dissuasion, c'est-à-dire l'esprit de défense. La dissuasion n'est globale que si tout un pays sait la prendre en charge, en particulier ceux qui sont en première ligne, c'est-à-dire les personnels des trois armées et de la gendarmerie.

A ne pas prévoir les conditions d'activité et de l'entraînement des forces, surtout avec une armée de conscription, on néglige d'assurer les conditions mêmes de leur crédibilité. Cela concerne aussi bien les manœuvres terrestres que le nombre d'heures de vol des pilotes, ou la durée de mise à la mer de la flotte. C'est pourquoi dans la dernière loi, le

titre III avait été programmé : même s'il s'agissait d'une « programmation glissante », elle assurerait malgré tout la cohérence d'un contenu financier avec les nécessités opérationnelles.

Les inscriptions budgétaires annuelles laissent planer un doute quant à une éventuelle dérive. Dans ces conditions, on voit mal comment l'effort de formation va être poursuivi, quelles évolutions seront possibles pour le service national, en particulier pour la mise en place des V.S.L. dans les armes dites techniques. Quel effort sera consenti pour les réserves et leur organisation ? En effet, on ne peut réduire leurs problèmes à celui de l'équipement des régiments d'active. Le service national aurait, à notre avis, mérité la définition de perspectives relatives aux réformes poursuivies. Par exemple, l'amélioration des conditions de vie des appelés est un sujet pour nous très important, qu'il s'agisse de la solde, du rapprochement géographique, du transport ou du casernement. Je pense aussi à la diversification en cours des formes de ce service : les volontaires service long, la coopération, les U.I.S.C., les formes de défense non armées, dont on a beaucoup parlé.

Nos préoccupations ont trait aussi au contenu du service, car les préparations militaires, notamment, ont besoin d'être réformées, et une réflexion est nécessaire sur les affectations et le statut des réservistes, à titre militaire ou civil. Enfin, il y a une question que beaucoup d'autres avant moi ont posée : comment la D.O.T. va-t-elle s'installer avec efficacité sur tout le territoire et quelle sera la coordination avec le service national ?

De la détermination de nos forces conventionnelles dépend aussi l'image de notre dissuasion. S'il apparaissait un jour que la formation et l'entraînement ne sont plus des priorités, qu'il y a des diminutions significatives d'effectifs et des incertitudes quant au service national, nous serions en pleine contradiction : nous disposerions d'un outil de défense moderne mais n'aurions pas les moyens de le servir dans des conditions de sécurité ! J'espère qu'aujourd'hui, et aussi dans les prochains débats budgétaires, ces sujets seront abordés.

Au cours de la discussion du projet de budget pour 1987, monsieur le ministre, j'avais posé de très nombreuses questions sur les moyens que vous comptiez déployer pour renforcer dans notre pays l'esprit de défense. Votre secrétaire d'Etat, M. Boyon, m'avait promis que j'obtiendrais des réponses : précises sur la formation, les écoles, le service national, les réserves et les protocoles avec les autres ministères. Je profite de la circonstance pour rappeler que ces réponses ne me sont pas encore parvenues. Sans doute ne les a-t-on pas jugées très prioritaires ? Je le déplore.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous me répondiez rapidement car, même si nous pouvons être en accord sur les grandes options stratégiques, l'importance des effectifs et les conditions de vie du personnel sont loin d'être des problèmes mineurs puisqu'il sous-tendent notre dissuasion. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Bigeard.

**M. Marcel Bigeard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, ou plutôt messieurs les ministres - car on oublie souvent le secrétaire d'Etat, mais je l'ai été et j'aimais bien qu'on me cite (applaudissements et rires sur divers bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.) - mes chers collègues, il existe un consensus dans le domaine de la défense : eh oui, au sommet, il y a le président qui est d'un bord, le Premier ministre de l'autre ; ils s'entendent, et c'est parfait !

Le projet de programmation 1987-1991 correspond à ce que la France peut faire dans le contexte actuel. C'est très bien que d'avoir 3,79 p. 100 du P.I.B.M. pour son budget, oui, mais 4 p. 100 ou 4 et demi p. 100 ce serait bien entendu mieux. Si au lieu de 169 milliards de francs, il y en avait 200, cela vous arrangerait bien, monsieur le ministre. Soit, c'est ainsi. Je me souviens que, lors d'un conseil de défense, le président Giscard d'Estaing avait estimé qu'il faudrait affecter à la défense 20 p. 100 du budget de la Nation donc 200 milliards de francs. Hélas, ce n'est qu'un rêve !

Votre projet de loi de programme traduit une orientation pesée et raisonnable. 474 milliards de francs, total des crédits de paiement consacrés à l'équipement - quelque 75 milliards pour le nucléaire, 16 p. 100 du titre...

Loïc Bouvard vient de dire tout le bien qu'il pensait, monsieur le ministre, de votre travail et de l'orientation que vous avez prise. Tout le monde l'approuve. C'est vrai, excellent

technicien, vous avez bien vu le problème. C'est bon, bien sûr. Vous avez parlé d'une éventuelle révision au bout de deux ans. Sur ce point aussi, vous avez raison car, oui, les événements évoluent vite dans un monde incertain.

Maintenant, monsieur le ministre, si vous le permettez, vous allez entendre un disque que j'ai déjà mis sur l'appareil. N'étant en rien conventionnel, je vous dirai ma vérité - car, la vérité, qui la détient ? Personne. Reste qu'il est bon, quand on est le patron, d'écouter un peu ce que dit tout le monde pour en faire une synthèse. Après quarante années militaires dont vingt années de guerre, une arrivée accidentelle dans cette assemblée, je pense devoir être écouté parce que j'ai vu beaucoup de choses, et j'en ai entendu de toutes sortes, et j'ai souvent souffert.

La guerre, personne ne la souhaite - je répondrai bientôt à M. Marchais, dommage qu'il ne soit pas là ! Nous n'avons jamais eu tout ce qu'il fallait sur le terrain pendant vingt ans de guerre. Mais des armées de gueux peuvent bien souvent battre des armées excellentement équipées. Le Vietnam nous a battus. Il a battu aussi la puissante Amérique. D'autres peuvent encore le faire. Ce qu'il faut, c'est la volonté, un idéal, - on n'en parle pas assez. Le Richelieu, le char Leclerc, l'A.C.F., les Awacs que vous avez achetés, les nouveaux missiles, bon, tout ça, c'est dans la ligne ! Mais il faudrait presque qu'ils soient déjà là, tant nous avons pris de retard !

Je vais me répéter, il le faut. Tout à l'heure un de mes collègues me disait qu'il faudrait retrouver des archives sur ce qui se disait dans cette assemblée en 1940 ou lors de la chute de Dien Bien Phu.

1940. Souvenez-vous de Daladier de retour : il a été applaudi dans cette assemblée, tout le monde se levant. Mais une France d'après-guerre, une France anéantie, une armée pas dans le coup ! L'honneur sauvé par des « non conventionnels » : le général de Gaulle parti à Londres - ce n'était pas conventionnel, il aurait dû rester en France. Il est parti, il fallait le faire ! Puis Leclerc a mis des galons de colonel, alors qu'il était encore capitaine, pour foncer ! Et Delattre ? Dès qu'il arrivait quelque part, il dynamisait des milliers et des milliers d'hommes ! Et les vrais résistants, qui sortaient de n'importe où ?... Le boucher du coin, le boulanger, pas forcément des techniciens ou des officiers d'active.

1945-1954, dix ans d'Indochine. Oh, le matériel que nous avions ! Mon premier séjour : j'ai marché pieds nus pendant deux ans. Dans la section, il y avait trois ou quatre catégories de pistolets-mitrailleurs, de mitraillettes, avec des munitions différentes. On a sauté à Lang Son avec des parachutes réformés - parce que les parachutes on ne les ramenait pas ! Alors, bien sûr... Un ou deux hommes se sont tués parce que le parachute ne s'est pas ouvert.

Discussion dans cette assemblée au moment de la chute de Dien Bien Phu : on est allé chercher Mendès-France. Il n'était pas de mon bord, mais heureusement qu'il est venu ! Il a décidé : il faut traiter et ramener les prisonniers. En six mois, 60 p. 100 étaient morts. Il était quand même temps de rentrer ! Un non conventionnel avait déjà compris en 1946, le général Leclerc, qui avait dit : il faut traiter avec Hô Chi Minh.

Six ans d'Algérie. M. Pflimlin. J'imagine ce qui s'est passé dans cette salle. Que faire ? On ne savait plus... On est allé chercher le général de Gaulle.

L'Algérie ? On manquait de matériel. Puis Bigeard a lancé l'utilisation d'hélicoptères. L'« hélicoptère au combat », la première doctrine sortie de chez nous. Bourgeois-Maunoury est venu me voir, m'a dit : « C'est formidable ! ». On a acheté je ne sais plus combien d'hélicoptères aux Etats-Unis.

Tout cela pour vous dire que quand on est de l'autre bord, on comprend aussi beaucoup de choses.

1975, j'arrive secrétaire d'Etat : budget de la défense, 3,40 p. 100 du P.I.B.M., le taux le plus bas jamais atteint ; remontée sous Giscard. 1981, 3,85 du P.I.B.M. Prévu ? 3,94 pour l'année suivante. Plus que vous n'aurez, monsieur le ministre, en 1991. Vous annoncez entre 3,90 et 3,97. Nous, on devait être déjà à 3,94 p. 100 en 1982.

J'ai vu à votre place M. Bourges, un bon ministre, qui se donnait du mal dans des débats houleux, monsieur le ministre, que vous n'aurez pas puisqu'il y a le consensus. Mais avec M. Bourges, que de discussions - qui n'étaient pas toujours faciles !

Puis se sont succédés M. Le Theule, qui connaissait parfaitement son affaire, M. Galley, M. Hernu, M. Quilès. Je vais en parler.

Bon, finalement il y avait déjà un consensus ; puis il y a eu du retard, un tas de choses ; tout de même l'orientation a été maintenue.

Le retard accumulé ? Quand M. Hernu est arrivé, il a déclaré que lors de la succession de Bourges il y avait je ne sais plus combien de retard. C'était vrai : on avait neuf mois de retard. Mais M. Hernu est parti aussi. Tout tourne dans la vie... Pas la peine d'insister. On sait le retard qu'il avait pris. Mais enfin il a fait autre chose. Il a créé la médaille de la défense nationale. On ne donnerait plus de légions d'honneur ni de médailles militaires. Je vois des prises d'armes. Quinze soldats sont alignés et on les décore. Ils sont bien contents, tout heureux, le regard fixé vers l'horizon, de recevoir cette médaille. (*Sourires.*)

Et puis, donc, il y a eu M. Quilès, qui a maintenu, il faut le reconnaître. En peu de mois, il a bien défendu son budget. Il a sauté en parachute. Mes compliments. Il faut le faire ! (*Sourires*) Il a volé en avion. Ravitaillement en l'air. Il faut le faire aussi, parce que ça chahute derrière, n'est-ce pas monsieur Quilès ? (*Nouveaux sourires*) Bon. Tout de même, l'essentiel a été maintenu, alors que j'avais peur lorsque vous êtes arrivés au pouvoir, les socialistes. Je disais : il vont retirer les troupes d'Afrique, que va-t-il se passer ? J'étais terriblement inquiet. Mais en fait vous avez fait le 15<sup>e</sup> parallèle et, même le 16<sup>e</sup>.

Donc, je crois qu'il y a longtemps qu'on est un peu sur la même longueur d'onde. Alors ne nous envoyons pas des choses à la figure. Pour une fois qu'on est uni, qu'il y a le consensus... C'est le seul truc sur lequel l'on soit d'accord. Alors, restons-le, et faisons bloc. C'est important pour l'étranger. (*C'est vrai ! sur divers bancs.*)

Mais demain ? Écoutons un peu les non-conventionnels - il faut écouter ce qui se dit ! - MM. Massu, Delaunay et Copel.

Massu écrivait dernièrement dans un journal du R.P.R., *Résistance*, vous devez le connaître, y a là-dedans M. Triboulet : « Depuis 1945 nous sommes en guerre subversive et révolutionnaire. Alors que nos cerveaux étudient la guerre nucléaire. »

C'est du Massu, hein ! Crac !

« Celle-ci n'aura pas lieu parce que ses destructions seraient incommensurables et qu'un équilibre des armes atomiques a été, *grosso modo*, réalisé entre les principaux belligérants.

« Menacés directement par cette guerre subversive sur notre territoire, allons-nous enfin nous réveiller, nous décider à lutter ? Telle est la question cruciale qui se pose aujourd'hui ; il est déjà bien tard. »

Il y a du vrai là-dedans.

Que dit le général Delaunay, démissionnaire de l'armée en 1983 ? Il expose dans son livre - il faut le lire - *La Foudre et le Cancer* son désaccord avec l'actuel choix de la France privilégiant sa force nucléaire. « La France se retranche derrière la foudre - le nucléaire - en négligeant l'énorme risque de cancer que peut être la guerre psychologique... Le danger, c'est l'U.R.S.S., auquel se sont greffés les musulmans ultrareligieux - les forces de Dieu de Khomeini. Ça aussi, il faut en tenir compte.

Il ajoute : « L'atome en 1987, c'est un peu la ligne Maginot en 1939. »

Ce n'est pas mon point de vue : maintenant, on a notre force stratégique, à la pointe de la technicité. Mais la France ne peut pas aller plus loin dans ce domaine ; gardons ce qu'on a, améliorons-le, mais il ne faut pas rêver à quinze sous-marins comme je l'avais entendu il y a un certain temps.

Copel a aussi appelé l'attention sur la guerre chimique. On en a tenu compte. Vous voyez, je crois que ces « non-conventionnels » disent des choses vraies.

Une défense européenne ! Moi je le crie depuis dix ans : faisons une Europe, faisons une force européenne. En Allemagne, les pacifistes - c'est comme cela que je les appelle -, face à l'arme à neutron des soviets, préfèrent le bouclier américain parce qu'ils ne savent pas trop où on va. Je pense que M. le ministre de la défense peut faire beaucoup dans ce domaine. Les Allemands se disent : Nous défendrons-ils, viendront-ils devant, que va-t-il se passer si leurs armes atomiques - les armes de théâtre - nous tirent dessus ? Une mise au point sérieuse s'impose avec les Allemands, pour qu'ils essaient au moins de savoir où l'on va.

Le Rhin, l'Hexagone ? Cela, à mon avis, est dépassé et le général de Gaulle aurait maintenant un autre langage, j'en suis sûr.

Pourquoi tout cela ? Regardons ce qui se passe entre Gorbatchev et Reagan ! M. Gorbatchev a mis au point et poursuit une offensive diplomatique souriante. Se faire applaudir par Sakharov, comme on l'a vu, il fallait quand même le faire, en si peu de temps !

Que dit Kissinger dans *Paris-Match* du 19 mars ? Analysant les ouvertures du Kremlin, il voit de nouvelles menaces pour l'Occident et précise : « Je ne serais pas surpris qu'il soit bientôt écarté du pouvoir ». Kissinger, qui connaît quand même le problème, pense donc que Gorbatchev s'en irait.

La fameuse « option zéro » - démantèlement parallèle et réciproque des missiles de moyenne portée russes et américains en Europe ? Leurs deux cent cinquante-deux SS 20 et 21 à trois têtes, soit sept cent cinquante-six objectifs d'un seul coup contre nos cinq cent soixante douze Pershing et missiles de croisières implantés en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, en Sicile et aux Pays-Bas - il n'y en a pas effectivement chez nous. Retrait, donc retour aux Etats-Unis si ce démantèlement a lieu. Et après, comment les faire revenir ? Les délais, l'autorisation du Congrès... ils ne reviendront plus. Mais les missiles soviétiques eux, où qu'ils soient, peuvent être ramenés en quelques heures.

Le sommet de Reykjavik a failli réussir, avec une Europe absente à 100 p.100 ; seule l'initiative de défense stratégique a fait capoter le sommet, mais maintenant je crois que Gorbatchev va dire : je ne parlerai plus de cela, retirons nos missiles. « Cela peut se produire. Je crie : Attention ! c'est un piège pour faire fléchir à terme l'Europe. Je souhaite que la puissante Amérique ne se laisse pas endormir.

Hier, je présidais à l'hôtel Hilton la réunion France-Etats-Unis, en présence de l'ambassadeur des Etats-Unis et j'ai dit aux Américains : ne dégagez pas vos G.I.s d'Allemagne, laissez vos têtes nucléaires, défendez l'Europe tant qu'on n'aura pas mis sur pied l'armée européenne.

Si, demain, l'U.R.S.S. oriente ses efforts, monsieur Marchais, vers le bien-être de son peuple - parce qu'ils font la queue, on voit ça dans les magasins - si, demain, Gorbatchev retire ses troupes d'Afghanistan, si, demain, Tchecoslovaquie, Roumanie, Pologne peuvent décider librement de leur devenir, si, demain, les murs de la honte disparaissent, si, demain, les Allemands de l'Ouest et de l'Est peuvent se rencontrer librement, si, demain, des milliers de prisonniers détenus dans les goulags retrouvent la liberté, si, demain, l'U.R.S.S. n'essaie pas d'exporter son marxisme à travers le monde (*Murmures sur les bancs du groupe communiste*), alors je dirai : Bravo, monsieur Gorbatchev, nous allons vous décerner le prix Nobel ! On n'en est pas là !

M. Marchais dit qu'il faut enlever notre nucléaire et ne garder que le conventionnel, alors que le conventionnel, c'est 2 p. 100 de chars, 5 p. 100 d'avions, 7 p. 100 de bâtiments de la marine par rapport à l'armée soviétique... Il dit aussi qu'on est capable de se battre sur le terrain. Mais sur une armée de 300 000 hommes, nous aurons 155 000 combattants, contre des millions de l'autre côté. Alors, il ne faut pas rêver, monsieur Marchais, ce n'est pas sérieux ce que vous dites, et je pense que vous le savez vous-même. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean Giard.** Et vous, c'est sérieux ce que vous dites ?

**M. Bernard Deschamp.** Les communistes sont des gens sérieux.

**M. Marcel Bigeard.** Les Russes ont dit : Nous n'avons pas besoin de faire la guerre avec des chars, des avions, nous avons une arme bien plus redoutable, notre idéologie. Ils ont encore dit : Nous sommes puissamment armés, mais nous n'agissons que lorsque vous serez minés de l'intérieur.

Le monde est malade de l'absence de l'Europe. Où en est-elle, en ce printemps 1987, l'Europe ? L'Europe, c'est 322 millions d'habitants - 270 pour les Russes, 230 pour les Américains. Cette Europe avec encore ses richesses, sa matière grise, son passé, sa culture, sa domination récente à travers le monde entrera dans treize ans, c'est-à-dire demain, dans l'an 2000. Alors qu'aujourd'hui, en 1987, elle est là, pantelante, endormie dans ses pantoufles sans avoir compris qu'unie et consciente des dangers qui nous entourent, elle pourrait représenter une force indiscutable et respectée au service de la paix. Aujourd'hui, le monde est malade de l'absence de l'Europe.

Et pour demain, je dis : Attention au Pacifique ! L'économiste Alain Minc a dressé dans le *Syndrome finlandais*, en janvier 1986, le portrait d'une Europe qui vacille : décadence militaire, économique, politique et démographique d'un continent ; l'Europe est devenue une idée morte en Europe.

Récemment un de mes camarades, qui est contrôleur des armées et qui tourne à travers le monde, M. Bourdin, un type remarquable, m'a écrit de Taiwan. « Taiwan a conservé les coutumes ancestrales chinoises mais s'est imprégnée du réalisme moderne américain et japonais et préfigure ce que pourrait devenir la Chine continentale si elle se décidait à décoller. Le centre du monde serait alors le Pacifique, mais j'ai bien l'impression que ça l'est déjà et que nous ne sommes plus, dans notre lointaine Europe, qu'une péninsule au bout du monde. »

Il m'écrit encore : « D'un court voyage professionnel en Thaïlande - je crois qu'il vend des cartouches un peu par là (Sourires) - et en Malaisie, je vous adresse l'expression de mon fidèle souvenir. A chaque voyage en Asie, je constate qu'elle bouge, qu'elle évolue avec un dynamisme que notre vieux pays n'a plus. Seul le travail compte ici. On ne pense pas au repos, aux droits ou aux privilèges, cela fait réfléchir. »

Alors, moi, je dis : la véritable force nucléaire, c'est vous, c'est moi, c'est la volonté d'un peuple tout entier, des gens décidés à résister. Le Viêt-Minh nous l'a prouvé, bien d'autres aussi. S'il n'y a pas de force morale, il n'y a rien. Le matériel ? On aura fait le *Richelieu*. Bon, d'accord ! Mais il faut autre chose. On a une jeunesse qui ne demanderait qu'à apprendre quelque chose. Quant on voit à la télévision l'indice 0,2, ou 0,9, on s'en fout, quand on a vingt ans. On a besoin de croire en quelque chose car la liberté n'a pas de prix ! Voilà un idéal : faire l'Europe et défendre la liberté. Le réarmement moral de la nation, c'est par là qu'il faut commencer.

Moi, je tourne, j'ai fait plus de cent cinquante ville en France. On me demande encore plus que lorsque nous étions dans l'opposition. Je me disais : Tiens, ils me demandent parce qu'ils sont contre ce qui se fait, mais on me demande encore plus maintenant ! Je ne comprends rien !

Il y a 250 000 appelés par an. Ils font un an de service militaire. Cela veut dire qu'en dix ans il y aura eu 2,5 millions qui seront libérés et qui n'auront pas plus de trente ans. Je reviens sur ce que disait tout à l'heure Bouvard ou je ne sais qui : la D.O.T., pensons-y, c'est important. Si on était capable d'avoir une résistance comme les Afghans, d'avoir des Français capables de dire : « Si vous venez chez nous, on se battra jusqu'au bout... ! » Je suis allé en Chine. Les Chinois m'ont dit : « La puissante Russie, elle rentrera chez nous, d'accord, nous serons bousculés, mais il n'y en a pas un qui sortira. »

Je crois que c'est cela, la véritable force nucléaire. C'est la volonté du pays tout entier et on a beaucoup à faire, vous le savez comme moi.

Ce que nous sommes, je l'ai dit tout à l'heure. Par rapport à la Russie, nous avons peu de moyens. M. Schoendoerffer a écrit il y a trois, quatre jours dans un journal, sous le titre « Le père Bigeard chez les batteurs d'estrade » - oui, je suis allé chez Bouvard. (Sourires.) - : « Un soldat de métier, un volontaire accepte d'être tué au combat, même pour une bataille perdue, cela fait partie de son contrat, de sa solde, mais ce même soldat de métier supporte mal d'être gaspillé sans raison, pour rien, par veulerie, bêtise et incompétence. Bigeard était un grand chef de guerre, il n'a jamais gaspillé les soldats que la République lui avait confiés. »

Les anciens survivants du 6 et du 3, sont tous, j'en suis persuadé, du même avis que moi. Et c'est vrai. C'est pour cela que je ne suis pas un conventionnel. Lorsque j'étais colonel et qu'une opération était mal montée, je disais au général : je n'y vais pas parce que votre truc ne tient pas debout. J'ai toujours dit ce que je pensais. Je dis maintenant : D'accord la loi de programmation est bonne, mais revoyons les forces morales et pensons à cette D.O.T. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

**M. le président.** La parole est à M. Henri Louet.

**M. Henri Louet.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, difficile de parler après le général Bigeard ! (C'est vrai ! sur plusieurs bancs.) Je vais pourtant essayer d'être écouté.

Avant de voter, avec les députés de mon groupe, la loi de programme, je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre de la défense, que, dans tous les conflits armés conventionnels récents, c'est toujours l'aviation qui a été la première en ligne.

**M. Loïc Bouvard.** Très bien !

**M. Henri Louet.** Il n'est donc nul besoin de souligner la nécessité prioritaire pour notre armée de l'air de disposer au milieu de la prochaine décennie d'un avion de combat tactique. Cette nécessité a déjà été affirmée par mes collègues MM. Bechter, Bouvard et Dugoin.

Comme il s'avère indispensable d'adapter les besoins à la menace, je définirai brièvement cette menace, sa nature, son évolution ainsi que la situation préoccupante de notre aviation de combat en dépit de l'effort important de rattrapage qui sera fourni par la loi de programme.

Depuis Lénine, la doctrine soviétique donne toujours la priorité à l'offensive. Le général Ogarkov déclare en effet : « Les forces aériennes jouent un rôle toujours plus grand... Dans le domaine tactique, c'est l'aviation qui forme jusqu'à 50 p. 100 de la puissance de feu ». Cette position se concrétise dans les faits par un certain nombre d'évolutions préoccupantes qui devraient faire réfléchir M. Marchais et ses camarades (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*) :

Proportion de plus en plus grande d'avions offensifs, par rapport aux avions défensifs ;

Déplacement de 300 kilomètres vers l'ouest du centre de gravité des forces tactiques du pacte de Varsovie sur un nombre élevé de terrains durcis aux coups et protégés par la défense sol-air ;

Apparition dans les pays satellites des avions russes les plus modernes, ce qui ne se faisait pas auparavant ;

Menace chimique aéroportée ;

Augmentation, surtout, des cadences de fabrication qui dépassent les 600 avions par an.

Bien que notre pays soit géographiquement en retrait et qu'il dispose de l'arme nucléaire, cette menace pose cependant des problèmes à notre aviation de combat, d'un point de vue à la fois quantitatif et qualitatif.

Si nous n'avons pas une réaction nucléaire dès le premier jour d'un conflit, suivant les concepts actuels, nous devons être capables de faire face à une attaque conventionnelle adverse pendant au moins six à huit jours.

Or nous estimons avec nos alliés que 20 p. 100 au moins des forces du pacte de Varsovie - soit quelque 700 sorties journalières - seraient dirigées contre la France, compte tenu du potentiel militaire qu'elle représente.

Face à cette menace, la France ne dispose que de 450 avions de combat en ligne, dont 180 avions de défense aérienne et 150 avions d'attaque. En admettant que nos avions soient capables d'effectuer trois sorties par jour, ce qui est beaucoup en opérations, on voit que ce niveau quantitatif est extrêmement faible, d'autant qu'au fil des jours, avec les pertes inévitables, le nombre de sorties que nous pourrions effectuer diminuerait assez rapidement.

Depuis des années, l'armée de l'air se bat pour défendre ce niveau minimum de 450 avions de combat en ligne, parce qu'il représente le niveau-plancher de la composante Air dans notre outil de défense.

**M. Loïc Bouvard.** Très bien !

**M. Henri Louet.** Toutes les études le démontrent, le modèle optimum cohérent exige plus de 500 avions. Ce niveau minimum est à comparer aux 1 000 appareils stationnés en République fédérale d'Allemagne, dont plus de 540 appareils nationaux, aux 550 appareils de la Grande-Bretagne, renforcés par 300 appareils américains.

Sur le plan qualitatif, le problème préoccupant est celui du vieillissement de notre aviation de combat tactique.

**M. Loïc Bouvard.** Vous avez raison !

**M. Henri Louet.** Ainsi, à l'horizon 1995, nos capacités d'attaque au sol ne seront plus assurées que par les appareils actuellement en service et déjà anciens comme le Mirage III E, le Jaguar et le Mirage V dépourvu de systèmes d'armes.

De même, la conception et les technologies du Mirage 2000 dateront déjà, à cette époque, de plus de vingt ans. Les performances qu'il faudra faire ou les caractéristiques qui seront nécessaires à cette échéance impliquent donc de prévoir, dès maintenant, pour le milieu de la prochaine décennie, un avion nouveau capable de faire face convenablement à l'évolution de la menace adverse. Polyvalent pour compenser la faiblesse numérique de l'aviation de combat et pour revaloriser de façon significative les capacités conventionnelles des forces tactiques, l'avion de combat tactique répond à ce besoin.

L'armée de l'air a donc deux priorités pour son appareil futur : puissance de feu et supériorité aérienne.

Compte tenu des caractéristiques du champ de bataille et du type de mission, la furtivité n'intervient que peu. C'est pourquoi elle ne constitue pas une priorité pour l'avion de cette génération.

Pour compenser le nombre limité d'avions, le système d'armes de l'avion de combat futur doit être polyvalent. Ainsi, une partie des unités de combat sera utilisée, soit en attaque conventionnelle au sol, soit en défense aérienne, en fonction du besoin et du moment.

Les capacités air-air doivent permettre à l'avion de combat tactique pour faire face aux menaces prévisibles de demain, de détecter loin et de tirer à toutes altitudes avec un système d'armes muticible et un emport d'armements adapté, ainsi que des qualités de manœuvre élevées.

Dans le domaine air-sol, il doit pouvoir, d'une part, naviguer et tirer avec une extrême précision un nombre important d'armements de jour, de nuit et par tous les temps, d'autre part, aller loin avec une grande probabilité de survie. Il doit, par ailleurs, avoir une forte motorisation pour lui permettre à la fois l'utilisation de pistes courtes et l'emport de charges importantes. Il doit, enfin, avoir un grand rayon d'action, donné par un volume interne important et par la capacité de ravitaillement en vol, afin de pouvoir intervenir loin et vite sans dépendre d'escalas pénalisantes et problématiques.

Tout cela explique le besoin d'un appareil bimoteur, équipé d'un système d'armes multifonctions, capable d'opérer à partir de pistes, même partiellement endommagées, et doté d'une discrétion suffisante.

La mise en service de cet appareil, souhaitée par l'armée de l'air pour 1995, tient compte de l'obsolescence des systèmes d'armes, car il n'est plus possible de maintenir en service au-delà de cette date les Mirage III E, qui auront déjà été prolongés de cinq ans.

Enfin, pour une fois, la marine a un besoin identique qui se situe à peu près à la même période : il serait dommage de ne pas profiter de cette concomitance pour réaliser en commun un avion de combat.

Cet avion de combat, nous en avons heureusement un prototype expérimental, qui s'améliore au fil des mois : c'est le Rafale. Pour que cet appareil ou son dérivé entre en service vers 1995, il faut, monsieur le ministre, le commander rapidement et prendre la résolution d'en assurer chaque année le financement dans la loi de programme.

Pour équiper l'armée de l'air et la marine française d'avions français, qui font notre réputation à l'étranger, il faut concrétiser rapidement la déclaration suivante : « Le programme de l'avion de combat futur français et peut-être européen est maintenant tout à fait engagé. » Cette déclaration, faite à Toulouse, le 14 février dernier, émane, il ne faut pas l'oublier, de notre Premier ministre, Jacques Chirac. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

**Mme Florence d'Harcourt.** Mon accord de principe sur les objectifs de ce projet de loi de programme ne saurait m'empêcher de vous poser certaines questions, monsieur le ministre, en particulier sur les deux points suivants : le contenu réel de la programmation et ses conséquences sur les autres données de notre défense.

Sur le contenu réel de la loi de programmation, trois questions me viennent à l'esprit : la garantie de son exécution, son adaptation à l'évolution internationale, les possibilités d'action de nos armées dans le cadre de nos engagements hors des frontières et pour le soutien de nos territoires d'outre-mer.

Les lois de programmation qui se sont succédé depuis plusieurs décennies ont, en dehors des objectifs, un point commun, celui de n'avoir pas toujours été menées à leur terme. Vous semblez avoir pris des dispositions pour qu'il n'en soit plus ainsi.

Il y a cependant une incertitude pour laquelle nous n'avons pas eu d'apaisement et qui peut inquiéter en raison de certains aspects aléatoires du financement : la nécessité de mobiliser les actifs immobiliers militaires pour assurer une large part du financement. Pourra-t-elle s'effectuer au rythme nécessaire ? Les perspectives économiques sur lesquelles sont fondées les hypothèses de croissance des crédits ne sont-elles pas trop optimistes ?

Par ailleurs, la rigueur dans la programmation ne va-t-elle pas à l'encontre de l'évolution rapide de la situation internationale et de ses conséquences stratégiques ?

Or, depuis la dernière loi de programme, l'évolution de la situation internationale et des concepts stratégiques qui en résultent a été très profonde. Les Etats-Unis se sont lancés dans l'initiative de défense stratégique et les conséquences de cette option ne tarderont pas à se faire sentir sur le concept même de dissuasion nucléaire. Or celle-ci demeure dans la loi notre choix fondamental. Le développement des navettes spatiales et des engins antisatellites expérimentés dès maintenant avec succès ne remet-il pas en question l'équilibre de la terreur ? Ensuite, les conversations soviéto-américaines concernant la réduction, voire la disparition des euromissiles progressent. Que nous le souhaitions ou non, l'« option zéro » est maintenant une éventualité et modifie tous les concepts en cours de la défense européenne. Elle peut conduire à une révision de la participation des Etats-Unis à la défense de l'Europe. Tous les Etats européens sont confrontés à cette éventualité et doivent rechercher les voies d'une nouvelle défense commune.

Enfin, dans le cadre de l'« option zéro », la dissuasion française alliée à celle de la Grande-Bretagne devient le pilier d'une dissuasion européenne et non plus seulement nationale. Dans quelles conditions pourrions-nous passer de l'une à l'autre ?

Le choix de nos armes de dissuasion inscrit dans la programmation pourra-t-il être transféré au niveau de l'Europe, en particulier au niveau des armes du champ de bataille ? Un autre système d'armes ne sera-t-il pas nécessaire ? On pense immédiatement à l'arme à neutrons qui demeure malheureusement absente de nos propositions.

Il en est de même du rôle de la France hors de l'Europe. Dans la déclaration qui accompagne le projet de loi, vous évoquez le rôle que souhaite jouer la France dans le maintien de la paix : celui du maintien des grands équilibres régionaux. C'est une perspective ambitieuse mais contraignante même si le Tchad, le Liban, notre présence dans la Corne de l'Afrique, démontrent que notre présence est nécessaire. Mais de telles actions nécessitent des moyens à long rayon d'action, en particulier aériens. Sur ce point, la loi de programmation se contente de maintenir à niveau la capacité légère de transport par remplacement des matériels usagés. Elle fait l'impasse sur le transport lourd, la solution de la réquisition du transport civil étant à l'évidence mal commode et limitée dans sa portée.

**M. Loïc Bouvard.** Très bien !

**Mme Florence d'Harcourt.** En particulier l'acheminement de matériels lourds blindés ne pourra s'effectuer que par appel aux moyens de nos alliés. Cela risque de porter préjudice à notre capacité de réaction aux menaces brusquées. Or, le Tchad l'a prouvé, la rapidité est ici l'élément déterminant de la valeur de la riposte à une menace brutale.

Telles sont les questions que la lecture de l'exposé des motifs annexé à la loi, comme les développements de M. le rapporteur, m'inspirent.

D'autres viennent immédiatement à l'esprit qui résultent de ce qui ne figure pas dans la loi.

Les orateurs qui m'ont précédée s'en sont inquiétés comme moi.

En effet, cette fois, la loi ne concerne que l'équipement et non le volume et l'entretien des forces.

Aujourd'hui, quelle que soit la valeur d'un équipement, il n'est rien sans la capacité de le mettre en œuvre, laquelle dépend des effectifs, de leur entraînement et de leur adaptation aux missions qu'ils doivent remplir et bien sûr de l'esprit

de défense du pays. Or, tant pour l'armée de l'air que pour la marine et l'armée de terre, la loi est sur ce plan muette. C'est un choix que vous avez fait.

Les perspectives d'effectifs nécessaires pour les futures armées, compte tenu de l'évolution de la situation internationale, conduisent à maintenir les effectifs et à faire reposer ceux-ci sur la conscription. Sur ce point, et je m'en félicite, la loi de programmation paraît stabiliser une situation qui allait en se dégradant depuis plusieurs années, surtout dans l'armée de terre.

D'autre part, le combat moderne implique un encadrement plus nombreux et toujours plus qualifié, sinon ce serait se tromper de guerre. Or l'accroissement en cadres d'active est presque arrêté à un niveau inférieur aux besoins et la formation d'officiers et de sous-officiers de réserve est insuffisante quantitativement et dans une certaine mesure qualitativement.

Parlons maintenant de l'entraînement de nos armées.

Le haut niveau technique des matériels maintenant mis en œuvre implique qu'ils soient utilisés à bon escient par des personnels bien entraînés. Or tout cela est imputable au titre III, c'est bien ce qui m'inquiète.

Enfin, la loi est muette sur les moyens affectés à certains aspects de sa défense. Le point sur lequel je voudrais insister ici concerne la D.O.T., entendue au sens large du terme.

En premier lieu, au sens militaire. La réforme amorcée de la D.O.T. est bonne dans son principe et dans la mesure où elle couvre l'ensemble du territoire d'une défense assez dense pour faire échec à toute tentative d'agression.

Cependant, comme l'a souligné le rapporteur, notre système de D.O.T. est entravé par deux graves lacunes.

La première est le volume et la qualité de ses matériels. La plupart sont déclassés et une partie d'entre eux provient de la réquisition.

La seconde lacune est le niveau d'instruction de ces unités et de ses cadres en particulier.

Enfin, pour moi, et sur ce dernier point je sais d'avance que vous me répondrez en déniait votre compétence, la D.O.T. n'a pas qu'un aspect militaire, elle a aussi un aspect civil. L'ensemble de l'effort que nous allons consentir pour conserver notre potentiel de dissuasion, à un moment où ce potentiel apparaît de plus en plus comme l'épine dorsale de la défense de l'Europe, implique que le potentiel soit complet et englobé également la dissuasion par la protection des populations civiles. Je regrette donc qu'en ce domaine, une loi de programmation relative à la protection civile n'ait pas été élaborée comme je l'ai d'ailleurs préconisé dans une proposition de loi.

Je ne vois pas que la dissuasion soit renforcée par une croyance aveugle en ses effets absolus. La mise à l'abri de la population, son information permanente, son encadrement pour le cas de crise, renforcent la potentialité de cette dissuasion et développent chez nos concitoyens leur volonté de défense. A mon sens, pas de dissuasion nucléaire sans dissuasion civile.

En conclusion, le projet de loi de programmation qui nous est soumis contient, comme vous l'ont dit les orateurs précédents, d'excellentes orientations. Il comporte néanmoins un certain nombre d'incertitudes. Les estimations pour la marine restent très faibles. Nos collègues Colin, Paecht et Bechter s'en sont expliqué excellemment et je ne reviens pas sur leurs propos. Incertitude aussi quant à la cohérence de l'ensemble des dépenses militaires en raison de la limitation de la programmation au titre V.

Enfin, et pour mémoire, incertitude quant à l'efficacité du service militaire. Comme mes collègues, je vous demande un grand débat à l'Assemblée sur ce sujet.

Telles sont, monsieur le ministre, les interrogations auxquelles je souhaiterais que vous me répondiez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. André Bellon.

**M. André Bellon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, étrange débat par moments que celui-ci ! Alors que la plupart de nos collègues s'apprentent à voter le projet de loi de programme, nous entendons s'exprimer, de-ci, de-là, de curieuses interrogations.

Certains s'étonnent de la position des socialistes, oubliant sans doute que les principes fondamentaux sur lesquels repose ce texte sont ceux-là mêmes qui avaient inspiré la loi de 1983, votée par l'ensemble de la gauche et repoussée par toute l'opposition d'alors.

On peut s'étonner aussi de la position de certains éléments de la majorité, qui semblent mettre quelques bémols à leur soutien de principe.

C'est M. Barre qui s'interroge sur l'armement préstratégique et son utilisation tactique.

C'est M. Giscard d'Estaing qui exprime des réserves sur le concept d'ultime avertissement.

C'est M. Daillet qui nous dit qu'il faut renoncer à cette dernière notion.

C'est M. Chirac qui déclare à l'I.H.E.D.N. que les armes nucléaires préstratégiques ont pour objet essentiel de donner un signal sans équivoque à l'agresseur mais aussi d'enrayer la dynamique de l'agression.

Autant d'hésitations, autant de contradictions que l'on retrouve dans la loi où est inscrite la notion d'ultime avertissement, bien que M. Fillon nous ait affirmé que les armes préstratégiques ne sauraient en aucun cas être des armes du champ de bataille.

Ce débat cache-t-il des implications de tactique politique ? Nul ne le sait. M. Wiltzer, U.D.F., qui fut chef de cabinet de M. Barre, a fait observer que « la loi de programme laissait en suspens le choix des priorités et éludait la nécessaire réflexion sur les structures de nos forces. Le Gouvernement avait-il à proposer au Parlement un programme de cinq ans qui, de son propre aveu, devra être remis sur le métier dès l'automne 1988, c'est-à-dire au lendemain de l'élection présidentielle ? » Telle est la question. J'ajouterai que M. Guéna convenait hier, dans son rapport, qu'elle n'aurait pas en 1987-1988 d'incidences différentes de celles qu'aurait eues la loi en vigueur.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. André Bellon.** Alors, les hésitations que l'on observe ici et là, sur l'I.D.S., sur les missiles à roulettes, ne sont-elles pas en réalité relatives à la dissuasion elle-même ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Absolument !

**M. André Bellon.** On sent s'exprimer une certaine peur de la logique de désarmement et comme la volonté, au-delà de la dissuasion, sur la crédibilité de laquelle on s'interroge, de s'armer plus encore. Cette peur du désarmement, cette volonté qu'on sent parfois poindre d'adapter la stratégie aux moyens et non pas les moyens à la stratégie nécessiteraient d'engager un débat approfondi.

Les socialistes ont toujours dit que la dissuasion n'était pas contradictoire avec la paix, bien au contraire. Elle est un des éléments principaux de la paix. Elle n'est pas contradictoire avec le désarmement, puisqu'elle est un des éléments qui doit pousser au désarmement, la dissuasion n'est donc pas faible. De ce point de vue, les positions du Président de la République au Bundestag sur les euromissiles étaient particulièrement révélatrices. Aussi lorsque M. Gorbatchev s'est rallié à la suppression des euromissiles, le Président de la République, cohérent avec ses positions antérieures, a noté le caractère positif de cette attitude et constaté que, sous réserve d'un contrôle satisfaisant, nous allions vers une logique qui n'est ni frileuse ni faible : celle du désarmement par la perpétuation de la dissuasion française.

Il est important aussi de rappeler que la véritable dissuasion n'est pas frileuse et qu'aucune politique européenne ne saurait se fonder sur la tentation du repli sur soi. Je suis de ceux qui pensent que l'Europe doit réfléchir à sa sécurité collective, à sa défense et aussi que cette sécurité collective et cette défense ne sont en aucune façon contradictoires tant avec notre dissuasion qu'avec la volonté de coexistence avec les autres peuples et en particulier le peuple allemand qui, au contraire, souhaite la paix et le désarmement. De ce point de vue, les positions du Président de la République étaient particulièrement pertinentes et répondaient à l'aspiration profonde de ce peuple allemand. En ce sens, si nous sommes d'accord sur ces principes, ayons au moins la cohérence d'aller jusqu'au bout de notre logique.

On ne peut que s'étonner des hésitations prudes de certains face à des décisions aussi évidentes que l'Acte unique européen ou l'élargissement de l'Europe à l'Espagne et au Portugal.



On ne peut parler de sécurité européenne, de recherche de la paix, de notre dynamisme en ayant seulement le souci de l'armement. Il faut que, d'une manière ou d'une autre, nous sachions en tirer les conséquences, non pas comme le disait l'autre jour M. Chirac en termes de concurrence pour rattraper l'Allemagne, mais en termes de dynamisation collective de nos économies, de nos sociétés et de prise en charge de l'ensemble des défis auxquels nous sommes confrontés et qui ne sont pas - vous le savez bien - purement militaires.

Vous l'avez donc compris, nous sommes pour les principes que nous avons toujours défendus.

**M. Françoise Fillon**, président et rapporteur de la commission, **M. Yves Guéna**, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et **M. Jacques Godfrain**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Pas toujours !

**M. André Bellon**. Depuis plus de dix ans !

**M. Jean-Pierre Chevènement**. Il vaut mieux s'améliorer que rétrograder !

**M. André Bellon**. Absolument ! Je souhaite en tout cas que le vote qui surviendra ce soir ne repose pas sur des malentendus ou des sous-entendus, car il nous engage pour les années à venir et pas seulement jusqu'en 1988 et qu'il soit cohérent avec tous les autres aspects de la politique française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président**. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

**M. Jean-Paul Virapoullé**. J'apporterai à ce débat sur l'avenir de notre défense nationale la contribution d'un élu d'outre-mer car la défense de notre pays forme un tout, une chaîne d'union, et il est bon de définir clairement quel doit être le rôle de l'outre-mer dans cette politique de défense et ce que nous devons faire pour valoriser l'atout majeur qu'il représente.

Les intérêts de la France, troisième puissance militaire du monde, membre du conseil de sécurité, reposent essentiellement sur sa vocation ultramarine que lui confère l'outre-mer.

**M. Henri Beaujean**. Très bien !

**M. Jean-Paul Virapoullé**. Il faut savoir que, au moment où je vous parle, les départements et territoires d'outre-mer, pas plus que les autres théâtres d'intervention extérieure, ne sont inclus dans cette notion de sanctuaire ou de premier cercle d'intérêts vitaux que représente le territoire national et ses approches immédiates.

Cela dit, il y a, en France, beaucoup de gens qui font des comptes d'apothicaire, il y a pas mal d'esprits chagrins qui se demandent à quoi sert l'outre-mer, que rapporte-t-il ? Je voudrais, profitant de ce débat, leur rafraîchir la mémoire et leur apporter un certain nombre de précisions et de preuves.

La première c'est que, grâce à l'outre-mer, nous sommes la première puissance maritime avec 13 millions de kilomètres carrés.

**M. Jacques Peyrat**. Très juste !

**M. Jean-Paul Virapoullé**. Que serait notre force de dissuasion nucléaire sans le site d'expérimentation de Mururoa dans le Pacifique Sud ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.] )*

Lorsqu'on connaît le rôle des satellites de communication dans la définition d'une politique spatiale de défense, que deviendrait notre politique dans ce domaine sans le site guyanais de Kourou ?

Lorsqu'on connaît le rôle des forces navales sur les grandes routes pétrolières et maritimes, le contrôle des lignes aériennes sensibles, que serait notre politique de défense sans les points stratégiques que nous détenons dans l'océan Indien, le Pacifique Sud et la mer des Caraïbes ?

D'ailleurs nos adversaires l'ont bien compris : les Comores revendiquent Mayotte ; Madagascar réclame les îles Eparses ; le Vanuatu conteste à la France sa souveraineté sur deux îlots de Nouvelle-Calédonie et le Mexique nous dispute l'îlot désertique de Clipperton ; enfin la Réunion, qui est notre pivot dans l'océan Indien, est l'objet de manœuvres de déstabilisation, notamment de la part de la Libye.

Il faut donc se méfier de toute négociation relative à l'outre-mer qui tendrait à imposer l'option zéro, c'est-à-dire la suppression des bases françaises et la dénucléarisation de l'océan Indien.

Il faut savoir et faire savoir que la flexibilité de nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins en phase d'être mieux équipés, comme notre présence navale et terrestre dans ces deux zones sont au contraire un facteur de paix.

Il faut savoir et faire savoir que la force océanique stratégique reste une priorité au même titre que l'aviation de patrouille maritime.

Enfin, pour que les départements d'outre-mer puissent jouer pleinement leur rôle, il faudra accroître nos capacités d'intervention extérieure, améliorer nos transports à longue distance.

**M. Jean-Marie Daillet**. Très bien !

**M. Jean-Paul Virapoullé**. Pour parfaire notre mission de défense nationale et de représentation de la France à travers le monde, voici quelques suggestions modestes - je ne suis pas un spécialiste de la défense nationale - que je crois, monsieur le ministre, pouvoir vous présenter tant nous sommes attachés à la présence et à la grandeur de la France dans le monde qui sont, vous le savez, deux des piliers de notre défense nationale.

Comme nous savons qu'il y a des risques d'agression sélective et ponctuelle, il faut porter notre effort sur les armes conventionnelles préstratégiques et remédier aux problèmes de transport. En 1983 ou 1984, fut créée la force d'action rapide, mais elle ne peut pas intervenir outre-mer faute de moyens de transports suffisants.

De nombreux intervenants ont souhaité que l'Europe diminue son potentiel en armes chimiques. Sachant que l'U.R.S.S. en a dix fois plus que les Etats-Unis et cent fois plus que l'Europe, qu'elle fasse les premiers pas et ramène son potentiel au niveau du nôtre. Alors seulement, nous descendrons ensemble l'échelle de la mort. Voilà un processus cohérent. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.] )*

Nous ne devons pas nous priver de l'arme neutronique. Ne croyez pas que je veuille voir la France jouer le rôle de Lucky Luke dans le problème difficile de la défense et de l'équilibre entre dissuasion et capacité de réaction. Mais sachez que si l'Union soviétique pouvait fabriquer la bombe à neutrons, elle le ferait. Nous disposons là d'un moyen de dissuasion. Fabriquons-la, mettons-la en réserve et disons à l'Union soviétique : maintenant que nous sommes plus puissants que vous, allons discuter du désarmement. C'est comme cela que nous sauverons la paix, c'est comme cela que nous sauverons la liberté ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.] )*

**M. Gérard Fuchs**. Vous rêvez !

**M. Jean-Paul Virapoullé**. La mission de la France dans le monde est d'abord d'éviter la guerre. Tel est l'objectif premier de ce projet de loi. Pour cela nous devons répondre au véritable défi de notre temps : le « mal-développement ». Notre puissance militaire sera d'autant plus respectée dans le monde qu'elle s'associera à l'aide humanitaire aux petits Etats qui sont toujours susceptibles de tomber sous l'influence des grandes puissances dominatrices.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre contribution à cette réflexion.

Le vœu que je formulerais en conclusion, c'est que la France fasse des départements d'outre-mer français les portefanions, les porte-drapeaux de sa stratégie de défense nationale et de son message humanitaire dans le monde. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.] )*

**M. le président**. La parole est à M. Jean Diebold.

**M. Jean Diebold**. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pour conserver une capacité de transport aérien correcte et puisqu'il convient d'économiser la flotte actuelle, l'armée de l'air doit s'équiper d'un appareil cargo léger lui permettant d'effectuer des missions de transport sur des trajets courts et avec des charges faibles.

Comme le signale fort justement M. Fillon dans son rapport, trois possibilités existent pour atteindre cet objectif : l'achat d'appareils américains C 130 Hercules, l'achat à l'Aérospatiale d'un appareil dérivé de l'avion franco-italien ATR 42 et l'achat de l'appareil hispano-indonésien CN 235.

Si l'on peut considérer que l'achat du C 130 Hercules américain ne correspond pas aux besoins exprimés de s'équiper en cargos légers, le choix se situe donc entre le CN 235 et un dérivé de l'ATR 42.

Le fait même qu'on puisse s'interroger sur le choix entre un avion franco-européen et un autre qui ne l'est pas m'a conduit à examiner les caractéristiques essentielles de ces deux appareils. Ayant eu la chance d'être responsable de la fabrication et de la livraison à l'armée de l'air de la deuxième génération des Transall, je l'ai évidemment fait en parfaite connaissance des besoins du client.

Bien sûr, je pourrais vous parler des caractéristiques de ces deux appareils : dimensions, propulsion, charge marchande, distance franchissable, parachutage de personnels, de personnels armés, limitations diverses, etc. Toutes ces caractéristiques plaident en faveur de l'avion franco-européen.

J'évoquerai simplement trois points qui me paraissent importants.

Les possibilités de chargement : l'ATR permettrait le transport de tous les matériels nécessaires au dépannage sur des bases non équipées, des Mirage III, des Mirage IV, des Mirage FI et des Mirage 2000, alors que le CN 235 ne permet cette opération que pour le Mirage 2000 essentiellement.

En ce qui concerne les performances, il faut savoir que le CN 235, au décollage, à l'atterrissage et en vol monomoteur, a une capacité opérationnelle réelle limitée ; son utilisation est même exclue pour certaines missions sur pistes courtes, en zone de relief ou par temps chaud.

Enfin, pour le support exploitation, les 35 ATR en service dans 16 compagnies et leur répartition dans le monde et en particulier dans les départements et territoires d'outre-mer, constituent un avantage considérable. En effet, ces réseaux civils mis en place pourraient être utilisés par l'armée de l'air et permettraient ainsi de limiter considérablement les investissements en pièces de rechange nécessaires.

Aux éléments techniques et opérationnels montrant sans ambiguïté les avantages de l'avion français s'ajoutent des éléments importants d'ordre commercial touchant à la fois le marché militaire et le marché civil, éléments qui doivent être pris en compte pour comparer équitablement les prix d'achat des deux appareils.

Si l'armée de l'air choisit l'ATR 42, c'est une espérance de vente de ce cargo léger d'une centaine d'appareils d'ici à la fin du siècle.

C'est aussi, dans un marché à pénétration difficile, une espérance d'environ 850 appareils classiques pour le marché civil.

Si, au contraire, l'armée de l'air choisissait le CN 235, elle conforterait cet appareil et les pertes de vente d'ATR sont d'ores et déjà évaluées sur le marché civil à une centaine d'avions, sans compter la perte du marché militaire. L'enjeu commercial est donc de l'ordre de 200 avions, c'est-à-dire, pour la période envisagée, une perte possible pour Aérospatiale, donc pour la France, de 650 emplois et d'un chiffre d'affaires de 5 400 millions de francs.

Ce constat ajoute aux éléments techniques et commerciaux un caractère politique, puisqu'il concerne l'aéronautique française et européenne et ses retombées économiques et sociales, en particulier à Toulouse.

Pour toutes ces raisons - et je ne ménage pas mon soutien à l'ensemble de votre projet de loi - je suis sûr, monsieur le ministre, que vous manifesterez votre volonté de soutenir les intérêts de l'industrie aéronautique nationale en dotant l'armée de l'air d'un appareil de transport moderne et performant, l'ATR 42 dans une de ses formes dérivées, soit le 42 L avec sa porte latérale, soit le 42 R avec sa rampe arrière, sachant que ces deux versions répondent sans problème à la mission envisagée.

J'espère, monsieur le ministre, que dans le cadre de la discussion de ce projet de loi, vous pourrez, sur ce sujet, préciser votre point de vue qui est attendu par tous ceux qui s'intéressent à l'industrie aéronautique et aux transports aériens militaires. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bernard-Reymond.

**M. Pierre Bernard-Reymond.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, les hasards de l'histoire sont parfois des messages, et c'est précisément l'année où nous célébrons le trentième

anniversaire du Traité de Rome que Reykjavik fait prendre conscience aux Européens que leur destin pourrait se dessiner et se décider sans eux.

La défense de l'Europe, de ce fait, n'est plus un sujet tabou, et j'ai noté tout au long de ce débat que c'était même devenu un des thèmes principaux de nos réflexions.

Bien des raisons, que je considère personnellement comme fondamentales, auraient pu justifier depuis longtemps une telle évolution. L'extraordinaire montée en puissance de l'Union soviétique, l'émergence de la zone Pacifique, le néo-isolationnisme des Etats-Unis, la moins grande fiabilité du parapluie nucléaire américain, les tendances pacifiques et neutralistes qui se développent dans certains pays d'Europe, le coût des armements, l'évolution technologique et stratégique, la nécessité pour l'Europe d'être elle-même, et donc de se doter des attributs de sa future souveraineté, auraient dû, depuis longtemps provoquer les réflexions et les prises de position que nous entendons aujourd'hui. En fait, c'est peut-être la peur qui a été bonne conseillère, mais peu importe. Cette prise de conscience ne doit pas être gaspillée, et nous devons réfléchir, au-delà du discours, aux premières étapes qui pourraient être franchies dans la voie de la constitution progressive d'un pôle de défense européen.

Nous devons aborder cette question en évoquant trois thèmes : politique, stratégique, institutionnel.

L'aspect politique est incontestablement fondamental.

Trop souvent, en effet, des évolutions stratégiques ou des réformes institutionnelles sont en fait proposées pour donner l'illusion de régler des problèmes politiques qui paraissent par ailleurs insoluble. C'est une fuite en avant qui est nécessairement vouée à l'échec.

Les évolutions stratégiques et les avancées institutionnelles, en effet, ne sont possibles que si les réalités profondes des nations et des peuples les appellent ou les permettent. C'est donc, en premier lieu, à la compréhension des réalités nationales, au rapprochement des conceptions et à la convergence des politiques qu'il convient de s'attacher. Ainsi, approfondir le dialogue sur la défense entre Européens est aujourd'hui l'une des tâches les plus importantes auxquelles nous devons nous consacrer.

Approfondir, d'abord, le dialogue entre Européens face à l'Union soviétique. Savoir quelle est la nature véritable de l'Union soviétique n'est pas une question d'école. L'Union soviétique, est-ce d'abord l'éternelle Russie, puissance eurasienne tournée vers les mers chaudes en proie à sa fameuse fièvre obsidionale ? Ou est-ce d'abord le centre de la révolution marxiste mondiale, dont l'objectif est de répandre le socialisme sur toute la planète ?

La façon dont nous répondrons à cette question entraînera des attitudes politiques et des stratégies militaires qui pourront être différentes. Je constate que, dans pratiquement chacun des pays d'Europe et même dans chacun de nos partis, les réponses qui sont apportées ne sont pas nécessairement homogènes. Au moment où l'on s'interroge sur la réalité de l'évolution de M. Gorbatchev, faire preuve d'une plus grande cohérence entre Européens sur la nature de l'Union soviétique n'est pas un exercice d'école.

Il convient également d'approfondir notre attitude à l'égard des Etats-Unis et de discuter des contradictions qui, incontestablement, existent dans le dialogue transatlantique. S'il est vrai que les Etats-Unis appellent de leurs vœux une plus grande prise de conscience et, surtout, de la part des Européens, une plus large prise en charge du fardeau, il est non moins vrai que lorsque les Européens esquissent des pas vers une construction de leur défense européenne, les Etats-Unis froncent les sourcils.

Lorsque, il y a deux ou trois ans, on a parlé de relance de l'union de l'Europe occidentale, on a bien senti que la réaction des Etats-Unis n'était pas très favorable.

Par ailleurs, en Europe, peut-on constamment réclamer plus de couplage entre nos deux défenses et, en même temps, appeler à la construction et au rééquilibrage d'un pôle de développement de défense européenne ? Certainement oui. Mais pour dépasser cette contradiction, il faut que nous nous interrogeons en profondeur sur la nature du couplage qui existerait dans le cas où, précisément, nous serions parvenus à rééquilibrer l'alliance atlantique.

Dialogue aussi entre les Européens et, par exemple, avec la Grande-Bretagne, notamment sur sa volonté de coopérer, y compris pour les équipements militaires majeurs, avec les pays d'Europe. Nous saluons la force d'âme de Mme That-

cher lorsqu'elle discute à Moscou, mais nous comprenons bien aussi que M. Gorbatchev, sachant que ses armes sont américaines, préférera discuter en priorité avec M. Reagan plutôt qu'avec elle.

Dialogue, enfin, qui me paraît encore plus fondamental, avec la République fédérale d'Allemagne qui a toujours eu à conjuguer trois dimensions de sa politique étrangère : sa relation spécifique avec les Etats-Unis, en raison du parapluie nucléaire qui la couvre ; son ancrage à l'Ouest sur notre continent ; l'*Ostpolitik* enfin, avec ces dix-sept millions d'otages dont parlait le chancelier Schmidt, qui imposent à la République fédérale d'Allemagne de préserver également des relations privilégiées avec la République démocratique allemande.

Nous aurions tort de ne pas faire confiance à la République fédérale d'Allemagne sur ce point, mais celle-ci doit comprendre que ce problème devient de plus en plus européen plutôt que spécifiquement allemand. L'*Ostpolitik* doit être en quelque sorte européanisée.

Un dialogue franc, profond avec l'Allemagne sur cette question est la seule issue possible pour faire en sorte que notre partenaire, notre allié, ce pays ami soit en mesure de franchir de nouvelles étapes dans la construction européenne sans arrière-pensée et sans avoir le sentiment qu'il perd une part de l'efficacité de l'*Ostpolitik* qu'il a mise en œuvre.

Inversement, les Allemands s'interrogent sur la nature exacte et sur l'évolution de notre politique d'indépendance. Ils comprennent certes la responsabilité d'une puissance nucléaire implique qu'il n'y ait pas d'automatisme dans l'engagement de notre système central.

Ils comprennent, dès lors, qu'il ne peut y avoir d'intégration, qu'il ne peut y avoir occupation d'un créneau, mais ils souhaitent aussi que le couplage politique entre nos deux défenses soit mieux assuré. Les Français donnent trop souvent le sentiment que la défense de l'Allemagne n'est envisagée que dans la mesure où elle fait partie de notre propre sécurité.

Dire que notre survie est sur le Rhin et que notre sécurité est sur l'Elbe, c'est déjà un pas essentiel, mais c'est toujours poser le problème de la sécurité de la France et non celui de l'Allemagne.

Les Allemands attendent des Français qu'ils considèrent toute agression contre l'Allemagne comme une agression contre la France. La façon de répondre à cette agression doit certes être laissée à l'appréciation du Président de la République, mais cette formulation, qui rejoint d'ailleurs celle de M. Fillon dans son rapport, se distingue quelque peu de celle qu'on peut lire dans le projet de loi de programme que vous nous présentez, monsieur le ministre.

L'approfondissement de notre dialogue avec les Allemands passe, comme beaucoup de mes collègues l'ont dit avant moi, par une définition très précise du rôle de notre équipement préstratégique et de l'utilisation de la bombe à neutrons.

Enfin, si la défense de l'Europe doit être envisagée sous l'angle politique et sous l'angle stratégique, nous ne devons pas éviter les problèmes institutionnels. Il me paraît en effet indispensable d'organiser des structures de concertation régulière avec ceux, notamment parmi les Douze, qui veulent bâtir ce pôle européen de la défense. Des rencontres régulières, non seulement entre les différents ministres de la défense, mais aussi entre les ministres de la défense et les ministres des affaires étrangères, ainsi qu'entre les directeurs politiques et les chefs d'état-major de tous les pays européens qui le souhaitent, sont à mes yeux essentielles.

On ne dira jamais assez combien il est important d'approfondir le dialogue pour faire évoluer les problèmes difficiles que nous avons à résoudre. Le seul fait d'accepter l'existence d'une enceinte où un tel dialogue pourrait se développer serait déjà un signe très encourageant. Ce dialogue pourrait s'instaurer au sein de l'U.E.O., qui a le mérite d'exister. Il pourrait permettre de bâtir, à côté du pilier économique et du pilier de la coopération politique, dans le cadre d'une Europe certes encore à géométrie variable, le troisième pilier de la construction européenne, qui est indispensable si nous voulons développer l'ensemble des attributs de ce qui fera demain notre continent.

Nous devons aussi mener une réflexion stratégique d'ensemble au plan européen, réflexion qui, aujourd'hui, n'a pas les moyens de s'exprimer. J'ai été frappé, lorsque les Etats-Unis nous ont fait des propositions à propos de l'I.D.S., par l'absence de toute réflexion de niveau européen. La France a

réfléchi à l'I.D.S. en fonction de sa stratégie actuelle, les autres Etats européens en fonction de la stratégie de l'O.T.A.N., mais il n'y a pas eu de réflexion proprement européenne. Aussi me semble-t-il que la réalisation progressive d'un centre européen d'études stratégiques qui réfléchirait aux problèmes européens d'un point de vue véritablement européen et non pas en fonction seulement des perspectives de défense de la France ou des pays de l'O.T.A.N. mérite d'être prise en considération.

Voilà, monsieur le ministre, très rapidement et très schématiquement présentées - mais pouvait-il en être autrement en cinq minutes - les quelques réflexions que m'inspire cette nouvelle espérance que l'Europe peut nous apporter, tant il est vrai que nous constatons chaque jour davantage que la défense de l'Europe entre progressivement dans le consensus sur la défense dont il a tant été question à cette tribune depuis quarante-huit heures. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Guy Branger.

**M. Jean-Guy Branger.** Monsieur le ministre, il faut vous remercier de nous présenter aujourd'hui ce projet de loi de programmation militaire que vous avez élaboré en un temps record dès votre arrivée au ministère.

Nombreux sont les orateurs qui ont souligné la continuité de ce texte avec le précédent. Certains se sont même demandé pourquoi un texte nouveau. Tout simplement parce que le retard accumulé par vos prédécesseurs dans l'exécution de la programmation était tel qu'il fallait bien, comme on dit, « remettre les pendules à l'heure ».

Néanmoins, ce qui me frappe le plus dans le débat que nous avons engagé, et qui n'a pas existé en 1983, c'est la présence de la défense commune européenne. C'est vraiment un phénomène nouveau, qu'il faut souligner de trois traits. Tous les orateurs, ou presque, ont employé le mot « Europe » dans leurs interventions, à croire, au fond, que nous avons aujourd'hui le débat qui aurait pu avoir lieu en 1954.

Pourquoi cette nouvelle vision de notre sécurité, et pourquoi aujourd'hui ? Parce que, comme l'avait pressenti le général de Gaulle dès cette époque, disparaît le mythe de la protection permanente de l'Europe par la dissuasion américaine. Nos alliés Américains nous ont protégés tant qu'ils l'ont pu, mais l'emballement des techniques et des coûts devait bien un jour les conduire à discuter directement avec les Soviétiques. Et cette discussion ne pouvait que conduire à l'« option zéro », c'est-à-dire à demander à l'Europe de prendre en main l'essentiel de sa sécurité. Qui pouvait croire que, pendant longtemps encore, 250 millions d'Américains défendraient 350 millions d'Européens contre 270 millions de Russes ?

Nous voilà donc, Européens, au pied du mur.

Et c'est maintenant que notre dissuasion nucléaire prend toute sa dimension, mais risque d'imposer à la France une charge financière et économique écrasante.

En effet, elle devient l'épine dorsale de la défense européenne, tout en demeurant l'apanage national, parce que, pas plus que la dissuasion américaine, elle ne peut être actuellement partagée avec nos partenaires, et cela pour trois raisons :

Les petits Etats sont de nature pacifiste ; ils acceptent le parapluie nucléaire à condition de l'ignorer ;

L'Allemagne est dans une position difficile pour apporter un concours autre que classique ; elle doit tenir compte du sentiment profond de son peuple qui souhaite une réunification avec la R.D.A., réunification que la détention d'armes nucléaires rendrait quasiment impossible ;

La Grande-Bretagne, enfin, la seule qui pourrait contribuer avec nous à la création d'une dissuasion commune, demeure attachée à son isolement pour les conservateurs et verse dans le pansovietisme pour les travaillistes.

Or, avec cette loi de programme, nous touchons les limites de nos capacités, au moment où nous devons investir pour lutter contre le chômage et rétablir notre économie, même si dans ce domaine la loi de programme peut industriellement - comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre - être un facteur d'entraînement important.

Nous devons donc concilier des données contradictoires. Votre texte me paraît aller dans le bon sens sur bien des points.

Dans le domaine où cela pose le moins de questions, la défense classique, vous multipliez les accords de coopération avec nos partenaires. C'est le cas pour l'hélicoptère, pour certains secteurs des transmissions ou de la détection.

La prise de conscience d'une défense commune à l'Europe devrait conduire à élargir les domaines de la coopération et à accroître le nombre des partenaires. Je regrette, pour ma part, que l'on n'ait pu déboucher sur un char européen ! De même, si le nucléaire opérationnel doit rester français, les études et recherches sur d'autres formes de dissuasion - le chimique, l'arme à neutrons, la guerre de l'espace - ne devraient-elles pas bénéficier de concours européens ? Car, en fait, c'est nous qui assumons et assurons la défense et l'indépendance de l'Europe.

En revanche, il ne faudrait pas que notre rôle mondial, nécessaire à la paix, soit remis en cause par la seule défense européenne. Je pense en particulier au Pacifique sud, où nous sommes pratiquement les seuls, actuellement, à être présents face à l'expansionnisme russe. Les Américains se cantonnent dans le Pacifique nord parce que leurs moyens sont eux-mêmes limités. Dans cette région du Pacifique sud, nous ne défendons pas seulement les territoires qui nous sont associés, Nouvelle-Calédonie et Polynésie en particulier, mais assurons la présence du monde libre face à une puissance qui veut progresser d'île en île, comme actuellement au Vanuatu.

Or c'est sur les moyens nécessaires à cette présence que votre projet de loi de programme paraît être le plus limité, en particulier pour le maintien à niveau de notre flotte de surface. Sans doute pourrait-il se dégager une solution par le redéploiement de ces forces. Mais, monsieur le ministre, vous saurez sans nul doute nous rassurer dans ce domaine.

La sécurité de la France et son rôle au service de la paix sont un poids très lourd, mais inévitable, pour notre pays. Elle ne pourra le supporter que si, tout au moins sur le continent, l'esprit européen s'étend enfin à la défense. Espérons que la perception réelle de la menace conduira enfin à l'unité nécessaire que vos propres efforts soulignent.

Vous conduisez avec courage et lucidité, monsieur le ministre, la politique de défense de la France pour la paix dans le monde. Vous méitez notre considération et notre confiance, qui vous seront accordées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

J'ai reçu de M. Lajoinie une motion de renvoi en commission, déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Jacques Rimbault.

**M. Jacques Rimbault.** Monsieur le ministre, le groupe communiste a décidé de défendre cette motion de renvoi en commission parce qu'il estime que l'Assemblée nationale, si elle peut d'ores et déjà prendre une position globale sur le projet très négatif que vous lui soumettez, demeure très insuffisamment informée sur toutes les conséquences que l'on peut attendre de son application et qui sont, à notre avis, très préjudiciables aux intérêts de la France et de la paix.

Permettez-moi, à cet égard, de prendre quelques exemples.

A-t-on suffisamment mesuré la gravité, pour notre système de défense, d'une programmation qui sacrifie le fonctionnement des armées, et en particulier le facteur humain, pour faire de l'armement son unique priorité ?

Si l'on s'en tient aux prévisions du rapporteur, les crédits de fonctionnement pourraient n'augmenter que de 6 p. 100 en cinq ans, et la masse salariale des armées, de 4,3 p. 100 seulement.

Une telle insuffisance des moyens consacrés à l'entraînement, à la formation, à la restauration, au pouvoir d'achat des personnels affecterait sans aucun doute très gravement la crédibilité de l'appareil de défense français. Elle aurait des retombées très dommageables pour le service militaire et les réserves. C'est ce que montrent d'ailleurs vos propos à ce sujet, favorables à une solution de type « service civil ».

A-t-on mesuré, par ailleurs, toutes les conséquences de certaines options contenues dans la loi en matière d'équipement militaire ? Je m'en tiendrai à un seul exemple particulièrement symbolique : la décision selon laquelle la France disposerait d'un stock d'armes chimiques.

Une telle décision, alors même que des perspectives sont ouvertes dans le sens du désarmement, est à notre avis proprement scandaleuse, et nous pensons que vous feriez mieux d'agir pour contribuer au possible accord pour l'interdiction

de telles armes et leur destruction. Cette décision marque bien la volonté des dirigeants du pays de ne pas participer à la défense de la paix, car jamais jusqu'à présent la France n'avait souligné la nécessité de se doter de tels armements. Elle n'avait pas évoqué, par exemple, les armes chimiques des autres pour réclamer l'installation des Pershing ou des Cruise américains. C'est là, à notre avis, un pas dangereux dans le sens de la course aux armements, donc une menace de plus qui pèse sur la paix.

Il n'est d'ailleurs pas admissible que les députés aient à se prononcer sur une telle décision sans avoir été réellement informés non seulement des motifs qui ont conduit à la prendre, mais aussi de ses conséquences.

C'est pourquoi ils sont en droit de savoir si l'on va produire ces armes - tout le laisse croire - où l'on va les produire et les stocker. Ils doivent savoir de quelle manière ces armes s'inscrivent dans le dispositif militaire français car, de toute évidence, les armes chimiques, comme l'arme à neutrons, ne peuvent servir qu'à la bataille de l'avant et non plus à la dissuasion.

Je voudrais, enfin, évoquer le cas des arsenaux et établissements de l'Etat, dont les travailleurs, d'ailleurs, sont actuellement en grève, avec raison.

Le présent projet de loi de programmation s'inscrit pleinement dans la politique de remise en cause des arsenaux, établissements de l'Etat et sociétés nationales d'armement, qui s'accroît depuis plusieurs années. Son architecture générale suffirait d'ailleurs à le démontrer.

**M. Henri Louot.** Vos amis étaient au gouvernement en 1983 !

**M. Jacques Rimbault.** Faire l'impasse, par exemple, sur le titre III, dont dépendent les personnels civils, les travailleurs de l'Etat, les capacités de production de leurs établissements, tout en décidant une augmentation très sensible des commandes de l'Etat traduit, en effet, la volonté d'orienter de façon encore plus décisive les dépenses militaires vers le secteur industriel privé au détriment des établissements de l'Etat.

Quant au contenu de la loi, tout entier tourné vers une course aux armements qui n'a rien à voir avec les exigences de la défense nationale, vers l'engagement de vastes coopérations entre l'industrie privée française et les industries étrangères, européennes ou américaines, et vers l'achat d'armes à l'étranger, il montre bien que l'on veut faire en fait de la politique de défense un moyen de satisfaire les exigences des grands groupes monopolistes à la recherche d'un taux de profit élevé.

L'application de la loi de programme ne pourrait donc qu'aggraver les attaques contre les arsenaux, les réductions des effectifs des travailleurs de l'Etat, les manœuvres pour remettre en cause leur statut, les écoles de formation. Elle accélérerait le démantèlement d'industries d'armement considérées comme moins rentables en termes capitalistes ou susceptibles de freiner l'intégration européenne et atlantique, tel que le groupement des industries des armements terrestres, véritable épine dorsale de la délégation générale à l'armement, dont le quart des effectifs est aujourd'hui menacé de suppression.

Une telle détérioration aurait des conséquences désastreuses pour les travailleurs concernés et leurs familles. Elle serait également un nouveau coup porté à l'indépendance de notre pays, à sa souveraineté. Notre pays doit, en effet, pouvoir disposer d'une industrie d'Etat pour réaliser les armements essentiels à sa défense, banissant le honteux commerce des armes. C'est une garantie pour assurer sa sécurité en toutes circonstances.

**M. Jean-Pierre Bechter.** Vous les avez assassinées, nos industries de l'armement !

**M. Jacques Rimbault.** Oui, les travailleurs des arsenaux et de l'Etat ont raison de lutter.

**M. Jean-Pierre Bechter.** Vous les avez oubliés quand vous étiez au pouvoir !

**M. Jacques Rimbault.** Ils confirment, en tout état de cause, qu'une information supplémentaire sur les conséquences très négatives qu'entraînerait l'application de cette loi de programme est indispensable.

Aussi, mesdames, messieurs, je vous demande de bien vouloir adopter cette motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées, rapporteur, inscrit contre la motion de renvoi en commission.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** En tant que président de la commission de la défense et rapporteur, je m'étonne que M. Rimbault demande le renvoi de ce projet en commission au motif qu'il n'aurait pas disposé d'assez d'informations.

Je lui rappelle que, dès le mois d'avril 1986, lorsque le Gouvernement a annoncé son intention de déposer un projet de loi de programmation militaire, la commission s'est penchée sur le problème.

Elle a entendu un grand nombre de personnalités : le général Lacaze, conseiller spécial du ministre de la défense ; le général Saulnier, chef d'état-major des armées - à deux reprises ; le général Capillon, chef d'état-major de l'armée de l'air ; l'amiral Leenhardt, chef d'état-major de la marine ; M. Jacques Chevallier, délégué général pour l'armement - à deux reprises aussi ; M. Oliver Renard-Payen, directeur général de la gendarmerie nationale ; le général de Burry ; l'amiral Lacoste ; le général Gallois ; M. André Fontaine ; M. Alfred Grosser ; M. Thierry de Montbrial ; enfin, à six reprises, le ministre de la défense.

Je souligne que les auditions des chefs d'état-major avaient été interrompues pendant la précédente législature. Vous les avez rétablies, monsieur le ministre de la défense.

Je vous en félicite.

De la même façon, je vous félicite d'avoir donné à la commission les informations nécessaires à l'étude de ce projet de loi.

Jamais le Parlement et, en particulier, la commission de la défense n'avaient disposé d'autant d'informations à l'occasion de la discussion d'un projet de loi de programme militaire.

Je m'en réjouis, même si je regrette l'usage tout à fait scandaleux que le journal *L'Humanité* a fait de ces informations voici quelques jours en publiant une étude sur le coût des grands programmes. Ce journal publiera-t-il un jour un dossier sur les dépenses d'armement comparées des grands pays, notamment de la France et de l'Union soviétique ? (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Georges Marchais.** Vous ne faites pas preuve d'une grande originalité !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Nous sommes mieux informés que lors de la discussion de la loi de programmation, que vous aviez votée, messieurs les communistes.

**M. Georges Marchais.** Dans des conditions différentes de celles d'aujourd'hui !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** La plupart des orateurs se sont plu à souligner la continuité qui existe entre le texte déposé aujourd'hui et celui de 1983. Vous aviez, messieurs, voté celui de 1983 ; vous ne voulez pas voter celui-là.

Je considère, pour ma part, que votre motion de renvoi n'est pas justifiée et qu'elle répond à la volonté délibérée de priver le pays des moyens de sa défense, c'est-à-dire de sa liberté et de son indépendance.

Par conséquent, je demande à l'Assemblée de rejeter cette motion. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. André Giraud, ministre de la défense.** Le Gouvernement est contre la motion.

**M. le président.** Je mets aux voix la motion de renvoi en commission présentée par M. Lajoinie.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	570
Nombre de suffrages exprimés .....	570
Majorité absolue .....	286
Pour l'adoption .....	35
Contre .....	535

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programme n° 432 relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (rapport n° 622 de M. François Fillon, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 554 de M. Jacques Godfrain, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 532 de M. Yves Guéna, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 1<sup>re</sup> séance

### du jeudi 9 avril 1987

#### SCRUTIN (N° 556)

sur la motion de renvoi en commission, présentée par M. André Lajoinie, du projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991.

Nombre de votants ..... 570  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 570  
 Majorité absolue ..... 286

Pour l'adoption ..... 35  
 Contre ..... 535

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (211) :

Contre : 208.

Non-votants : 3. - MM. Roland Carraz, Jean-Claude Dessein et Jean Peuziat.

##### Groupe R.P.R. (159) :

Contre : 156.

Non-votants : 3. - MM. Paulin Bruné, Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

##### Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 129.

Non-votant : 1. - M. Jean Desanlis.

##### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

##### Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

##### Non-inscrits (9) :

Contre : 9. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

#### Ont voté pour

##### MM.

Ansart (Gustave)  
 Asensi (François)  
 Auchède (Rémy)  
 Barthe (Jean-Jacques)  
 Bocquet (Alain)  
 Bordu (Gérard)  
 Chomat (Paul)  
 Combrisson (Roger)  
 Deschamps (Bernard)  
 Ducloné (Guy)  
 Fiterman (Charles)  
 Gayssot (Jean-Claude)  
 Giard (Jean)

Mme Goeuriot  
 (Colette)  
 Gremetz (Maxime)  
 Hage (Georges)  
 Hermier (Guy)  
 Hoarau (Elié)  
 Mme Hoffmann  
 (Jacqueline)  
 Mme Jacquaint  
 (Muguette)  
 Jaroz (Jean)  
 Lajoinie (André)  
 Le Meur (Daniel)

Leroy (Roland)  
 Marchais (Georges)  
 Mercieca (Paul)  
 Montdargent (Robert)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Peyret (Michel)  
 Porelli (Vincent)  
 Reysier (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Roux (Jacques)  
 Vergès (Paul)

#### Ont voté contre

##### MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
 Adevah-Peuf  
 (Maurice)  
 Alfonsi (Nicolas)  
 Allard (Jean)  
 Alphandéry (Edmond)  
 Anciant (Jean)

André (René)  
 Anquer (Vincent)  
 Arrighi (Pascal)  
 Auberger (Philippe)  
 Aubert (Emmanuel)  
 Aubert (François d')  
 Audinot (Gautier)

Auroux (Jean)  
 Mme Avicé (Edwige)  
 Ayrault (Jean-Marie)  
 Bachelet (Pierre)  
 Bachelot (François)  
 Badet (Jacques)  
 Baekerroot (Christian)

Balligand  
 (Jean-Pierre)  
 Bapt (Gérard)  
 Barailla (Régis)  
 Barate (Claude)  
 Barbier (Gilbert)  
 Bardet (Jean)  
 Bardin (Bernard)  
 Barnier (Michel)  
 Barrau (Alain)  
 Barre (Raymond)  
 Barrot (Jacques)  
 Bartolone (Claude)  
 Bassinet (Philippe)  
 Baudis (Pierre)  
 Baumel (Jacques)  
 Bayard (Henri)  
 Bayrou (François)  
 Beauvais (Jean)  
 Beaujean (Henri)  
 Beaumont (René)  
 Bécam (Marc)  
 Bèche (Guy)  
 Eechter (Jean-Pierre)  
 Bégault (Jean)  
 Béguet (René)  
 Bellon (André)  
 Belorgey (Jean-Michel)  
 Benoit (René)  
 Benouville (Pierre de)  
 Bérégovoy (Pierre)  
 Bernard (Michel)  
 Bernard (Pierre)  
 Bernardet (Daniel)  
 Bernard-Reymond  
 (Pierre)  
 Besson (Michel)  
 Besson (Jean)  
 Besson (Louis)  
 Bichet (Jacques)  
 Bigeard (Marcel)  
 Billardon (André)  
 Billon (Alain)  
 Birraux (Claude)  
 Blanc (Jacques)  
 Bleuler (Pierre)  
 Blot (Yvan)  
 Blum (Roland)  
 Bockel (Jean-Marie)  
 Mme Boisseau  
 (Marie-Thérèse)  
 Bollengier-Stragier  
 (Georges)  
 Bompard (Jacques)  
 Bonhomme (Jean)  
 Bonnemaïson (Gilbert)  
 Bonnet (Alain)  
 Bonrepau (Augustin)  
 Borel (André)  
 Borotra (Franck)  
 Borrel (Robert)  
 Mme Bouchardeau  
 (Huguette)  
 Boucheron (Jean-  
 Michel) (Charente)  
 Boucheron (Jean-  
 Michel)  
 (Ille-et-Vilaine)  
 Bourg-Broc (Bruno)  
 Bourguignon (Pierre)  
 Bousquet (Jean)  
 Mme Boutin  
 (Christine)  
 Bouvard (Loïc)

Bouvet (Henri)  
 Branger (Jean-Guy)  
 Brial (Benjamin)  
 Briane (Jean)  
 Briant (Yvon)  
 Brocard (Jean)  
 Brochard (Albert)  
 Brune (Alain)  
 Bussereau (Dominique)  
 Cabal (Christian)  
 Calmat (Alain)  
 Canbolive (Jacques)  
 Caro (Jean-Marie)  
 Carré (Antoine)  
 Carletel (Michel)  
 Cassabel (Jean-Pierre)  
 Cassaing (Jean-Claude)  
 Castor (Elié)  
 Cathala (Laurent)  
 Cavaillé (Jean-Charles)  
 Cazalet (Robert)  
 Césaire (Aimé)  
 César (Gérard)  
 Ceyrac (Pierre)  
 Chaboche (Dominique)  
 Chambrun (Charles de)  
 Chamougon  
 (Edouard)  
 Chanfrault (Guy)  
 Chantelat (Pierre)  
 Chapuis (Robert)  
 Charbonnel (Jean)  
 Charlé (Jean-Paul)  
 Charles (Serge)  
 Charroppin (Jean)  
 Chartron (Jacques)  
 Charzat (Michel)  
 Chasseguet (Gérard)  
 Chastagnol (Alain)  
 Chauveau  
 (Guy-Michel)  
 Chauvierre (Bruno)  
 Chénard (Alain)  
 Chevallier (Daniel)  
 Chevènement (Jean-  
 Pierre)  
 Chollet (Paul)  
 Chometon (Georges)  
 Chouat (Didier)  
 Chupin (Jean-Claude)  
 Claisse (Pierre)  
 Clément (Pascal)  
 Clerf (André)  
 Coffineau (Michel)  
 Cointat (Michel)  
 Colin (Daniel)  
 Collin (Georges)  
 Collomb (Gérard)  
 Colombier (Georges)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Corzé (Roger)  
 Couanau (René)  
 Couepel (Sébastien)  
 Cousin (Bertrand)  
 Couturier (Roger)  
 Couve (Jean-Michel)  
 Couveinhes (René)  
 Cozan (Jean-Yves)  
 Crépeau (Michel)  
 Mme Cresson (Edith)  
 Cuq (Henri)  
 Daillet (Jean-Marie)  
 Dalbos (Jean-Claude)  
 Darinot (Louis)

Debré (Bernard)  
 Debré (Jean-Louis)  
 Debré (Michel)  
 Dehaine (Arthur)  
 Dehoux (Marcel)  
 Delalande  
 (Jean-Pierre)  
 Delatre (Georges)  
 Delatre (Francis)  
 Delcbarre (Michel)  
 Deledde (André)  
 Delevoye (Jean-Paul)  
 Delfosse (Georges)  
 Delmar (Pierre)  
 Demange (Jean-Marie)  
 Demuynck (Christian)  
 Deniau (Jean-François)  
 Deniau (Xavier)  
 Deprez (Charles)  
 Deprez (Léonce)  
 Dermaux (Stéphane)  
 Derosier (Bernard)  
 Descaves (Pierre)  
 Deschaux-Beaume  
 (Freddy)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Devedjian (Patrick)  
 Dhaille (Paul)  
 Dhinnin (Claude)  
 Diebold (Jean)  
 Diméglio (Willy)  
 Domenech (Gabriel)  
 Dominati (Jacques)  
 Dousset (Maurice)  
 Doyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Drut (Guy)  
 Dubernard  
 (Jean-Michel)  
 Mme Dufoix  
 (Georgina)  
 Dugoin (Xavier)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durand (Adrien)  
 Durieux (Bruno)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Durr (André)  
 Durupt (Job)  
 Ehrmann (Charles)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Falala (Jean)  
 Fanton (André)  
 Farran (Jacques)  
 Faugaret (Alain)  
 Féron (Jacques)  
 Ferrand (Jean-Michel)  
 Ferran (Gratien)  
 Fèvre (Charles)  
 Fillon (François)  
 Fiszbín (Henri)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Forgues (Pierre)  
 Fossé (Roger)  
 Fourré (Jean-Pierre)  
 Foyer (Jean)  
 Mme Frachon  
 (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Frêche (Georges)

Frédéric-Dupont (Edouard)  
 Freulet (Gérard)  
 Fréville (Yves)  
 Fritch (Edouard)  
 Fuchs (Gérard)  
 Fuchs (Jean-Paul)  
 Galley (Robert)  
 Gantier (Gilbert)  
 Garmendis (Pierre)  
 Mme Gaspard (Françoise)  
 Gastines (Henri de)  
 Gaudin (Jean-Claude)  
 Gaulle (Jean de)  
 Geng (Francis)  
 Gengenwin (Germain)  
 Gernon (Claude)  
 Ghysel (Michel)  
 Giovannelli (Jean)  
 Giscard d'Estaing (Valéry)  
 Goaduff (Jean-Louis)  
 Godéfroy (Pierre)  
 Godfrain (Jacques)  
 Gollnisch (Bruno)  
 Gonelle (Michel)  
 Gorse (Georges)  
 Gougy (Jean)  
 Goulet (Daniel)  
 Gourmelon (Joseph)  
 Goux (Christian)  
 Gouze (Hubert)  
 Grignon (Gérard)  
 Grimont (Jean)  
 Griotteray (Alain)  
 Grussenmeyer (François)  
 Guéna (Yves)  
 Guichard (Olivier)  
 Guichon (Lucien)  
 Guyard (Jacques)  
 Haby (René)  
 Hamaide (Michel)  
 Hannoun (Michel)  
 Mme d'Harcourt (Florence)  
 Hardy (Francis)  
 Hart (Joël)  
 Herlory (Guy)  
 Henu (Charles)  
 Hersant (Jacques)  
 Hersant (Robert)  
 Hervé (Edmond)  
 Hervé (Michel)  
 Holeindre (Roger)  
 Houssin (Pierre-Rémy)  
 Mme Hubert (Elisabeth)  
 Huguet (Roland)  
 Hunault (Xavier)  
 Hyst (Jean-Jacques)  
 Jacob (Lucien)  
 Mme Jacq (Marie)  
 Jacquat (Denis)  
 Jacquemin (Michel)  
 Jacquot (Alain)  
 Jalkh (Jean-François)

Jalton (Frédéric)  
 Janetti (Maurice)  
 Jean-Baptiste (Henry)  
 Jeandon (Maurice)  
 Jegou (Jean-Jacques)  
 Jospin (Lionel)  
 Josselin (Charles)  
 Jourmet (Alain)  
 Joxe (Pierre)  
 Julia (Didier)  
 Kasperreit (Gabriel)  
 Kerguénis (Aimé)  
 Kiffer (Jean)  
 Klifa (Joseph)  
 Koehl (Emile)  
 Kucheida (Jean-Pierre)  
 Kuster (Gérard)  
 Labarrère (André)  
 Labbé (Claude)  
 Laborde (Jean)  
 Lacarin (Jacques)  
 Lachenaud (Jean-Philippe)  
 Lacombe (Jean)  
 Lafleur (Jacques)  
 Laignel (André)  
 Mme Lalumière (Catherine)  
 Lamant (Jean-Claude)  
 Lamassoure (Alain)  
 Lambert (Jérôme)  
 Lambert (Michel)  
 Lang (Jack)  
 Lauga (Louis)  
 Laurain (Jean)  
 Laurissegues (Christian)  
 Lavédrine (Jacques)  
 Le Baill (Georges)  
 Mme Lecuir (Marie-France)  
 Le Déaut (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Drian (Jean-Yves)  
 Le Foll (Robert)  
 Lefranc (Bernard)  
 Le Garrec (Jean)  
 Legendre (Jacques)  
 Legras (Philippe)  
 Le Jaouen (Guy)  
 Lejeune (André)  
 Lemoine (Georges)  
 Lengagne (Guy)  
 Léonard (Gérard)  
 Leonetti (Jean-Jacques)  
 Léontieff (Alexandre)  
 Le Pen (Jean-Marie)  
 Le Penec (Louis)  
 Lepercq (Arnaud)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Ligot (Maurice)  
 Limouzy (Jacques)  
 Lipkowski (Jean de)  
 Loncle (François)  
 Lorenzini (Claude)  
 Lory (Raymond)  
 Louet (Henri)

Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
 Mahéas (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Mamy (Albert)  
 Mancel (Jean-François)  
 Maran (Jean)  
 Marcellin (Raymond)  
 Marchand (Philippe)  
 Marcus (Claude-Gérard)  
 Margnes (Michel)  
 Marlière (Olivier)  
 Martinez (Jean-Claude)  
 Marty (Élie)  
 Mas (Roger)  
 Masson (Jean-Louis)  
 Mathieu (Gilbert)  
 Mauger (Pierre)  
 Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)  
 Mauroy (Pierre)  
 Mayoud (Alain)  
 Mazeaud (Pierre)  
 Médécine (Jacques)  
 Mégret (Bruno)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mermaz (Louis)  
 Mesmin (Georges)  
 Messmer (Pierre)  
 Mestre (Philippe)  
 Métais (Pierre)  
 Metzinger (Charles)  
 Mexandeau (Louis)  
 Micaux (Pierre)  
 Michel (Claude)  
 Michel (Henri)  
 Michel (Jean-François)  
 Michel (Jean-Pierre)  
 Millon (Charles)  
 Miossec (Charles)  
 Mitterrand (Gilbert)  
 Montastruc (Pierre)  
 Montesquiou (Aymer de)  
 Mme Mora (Christiane)  
 Mme Moreau (Louise)  
 Moulinet (Louis)  
 Mouton (Jean)  
 Moyné-Bressand (Alain)  
 Nallet (Henri)  
 Narquin (Jean)  
 Natiez (Jean)  
 Mme Néiertz (Véronique)  
 Nenou-Pwataho (Maurice)  
 Mme Nevoux (Paulette)  
 Notebart (Arthur)  
 Nucci (Christian)  
 Nungesser (Roland)  
 Oehler (Jean)  
 Ormano (Michel d')

Ortet (Pierre)  
 Mme Osselin (Jacqueline)  
 Oudot (Jacques)  
 Pacou (Charles)  
 Paclit (Arthur)  
 Mme de Panafieu (Françoise)  
 Mme Papon (Christiane)  
 Mme Papon (Monique)  
 Parent (Régis)  
 Pascallon (Pierre)  
 Pasquini (Pierre)  
 Patriot (François)  
 Pelchat (Michel)  
 Pénicaut (Jean-Pierre)  
 Perben (Dominique)  
 Perbet (Régis)  
 Perdomo (Ronald)  
 Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
 Péricard (Michel)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Peyrat (Jacques)  
 Peyrefitte (Alain)  
 Peyron (Albert)  
 Pezet (Michel)  
 Mme Piat (Yann)  
 Pierret (Christian)  
 Pinçon (André)  
 Pinte (Etienne)  
 Pistre (Charles)  
 Pomiatowski (Ladislas)  
 Poperen (Jean)  
 Parteu de la Morandière (François)  
 Porthault (Jean-Claude)  
 Poujade (Robert)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Prémaunt (Jean de)  
 Proriot (Jean)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Queyranne (Jean-Jack)  
 Quilès (Paul)

Raoult (Eric)  
 Ravassard (Noël)  
 Raynal (Pierre)  
 Reveau (Jean-Pierre)  
 Revet (Charles)  
 Reymann (Marc)  
 Richard (Alain)  
 Richard (Lucien)  
 Rigal (Jean)  
 Rigaud (Jean)  
 Roatta (Jean)  
 Robien (Gilles de)  
 Rocard (Michel)  
 Rocca Setra (Jean-Paul de)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart (Jacques)  
 Rolland (Hector)  
 Rossi (André)  
 Rostolan (Michel de)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Roussel (Jean)  
 Roux (Jean-François)  
 Royer (Jean)  
 Rufenacht (Antoine)  
 Saint-Ellier (Francis)  
 Saint-Pierre (Dominique)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Salles (Jean-Jack)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Savy (Bernard)  
 Schenardi (Jean-Pierre)  
 Schreiner (Bernard)  
 Schwartzberg (Roger-Gérard)  
 Séguéla (Jean-Paul)  
 Seilinger (Jean)  
 Sergent (Pierre)  
 Mme Sicard (Odile)  
 Siffre (Jacques)  
 Sirgue (Pierre)  
 Soisson (Jean-Pierre)  
 Souchon (René)

Mme Soum (Renée)  
 Sourdille (Jacques)  
 Spieler (Robert)  
 Stasi (Bernard)  
 Mme Stievenard (Gisèle)  
 Stirbois (Jean-Pierre)  
 Stim (Olivier)  
 Strauss-Kahn (Dominique)  
 Mme Sublet (Marie-Joséphe)  
 Sueur (Jean-Pierre)  
 Taugourdeau (Martial)  
 Tavernier (Yves)  
 Tenaillon (Paul-Louis)  
 Terrot (Michel)  
 Théaudin (Clément)  
 Thien Ah Koon (André)  
 Tiberi (Jean)  
 Toga (Maurice)  
 Toubon (Jacques)  
 Mme Toutain (Ghislaine)  
 Tranchant (Georges)  
 Mme Trautmann (Catherine)  
 Trémège (Gérard)  
 Ueberschlag (Jean)  
 Vadepied (Guy)  
 Valleix (Jean)  
 Vasseur (Philippe)  
 Vauzelle (Michel)  
 Virapoullé (Jean-Paul)  
 Vivien (Alain)  
 Vivien (Robert-André)  
 Vuibert (Michel)  
 Vuillaume (Roland)  
 Wacheux (Marcel)  
 Wagner (Georges-Paul)  
 Wagner (Robert)  
 Weisenhom (Pierre)  
 Welzer (Gérard)  
 Wiltzer (Pierre-André)  
 Worms (Jean-Pierre)  
 Zuccarelli (Émile)

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

*D'autre part :*

MM. Paulin Bruné, Roland Carraz, Jean Desantis, Jean-Claude Dessenin, Jean Peuziat et Michel Renard.

**Mises au point au sujet du présent scrutin**

MM. Paulin Bruné, Roland Carraz, Jean Desantis, Jean-Claude Dessenin, Jean Peuziat et Michel Renard, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

